

2009

CHIFFRES-CLÉS

L'égalité entre les femmes
et les hommes

Avant-propos

Depuis 10 ans, le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFEFH) est à l'initiative d'un document rassemblant les *Chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes*. Leur collecte, commencée en 2000, s'enrichit d'année en année, grâce à l'Insee et aux autres institutions qui fournissent des statistiques sexuées.

Ils apportent un éclairage précis et détaillé sur la situation des femmes dans la société et regroupent les données statistiques disponibles dans les cinq domaines prioritaires de l'action gouvernementale que sont :

- la parité et l'accès des femmes aux responsabilités;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes;
- l'accès aux droits et le respect de la dignité de la personne;
- l'articulation des temps de vie;
- l'Europe et l'international.

Véritable baromètre, ils donnent année après année la mesure des évolutions individuelles et sociales de la situation des femmes dans notre pays, fournissent des informations sur les politiques publiques menées en leur direction et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ils apportent une connaissance de plus en plus fine de l'évolution des inégalités dont sont victimes les femmes en France et de l'impact des politiques publiques menées pour les réduire.

Ces données statistiques indiquent que les femmes travaillent de plus en plus, même avec de jeunes enfants, mais que l'égalité professionnelle reste encore un objectif à atteindre.

En effet, les femmes sont notamment plus concernées par la pauvreté, en particulier les mères de famille monoparentale ou les femmes âgées. Ces chiffres éclaireront l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, arrêtée sous la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE).

En matière de violences faites aux femmes, l'évolution de ces chiffres montre que près des trois-quarts des personnes victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint sont des femmes. Le Gouvernement a déclaré les violences faites aux femmes Grande cause nationale 2010. Les connaissances affinées du phénomène des violences ont permis d'estimer leur coût en 2009, à 2,5 milliards d'euros.

Ils donnent enfin un nouvel éclairage sur le respect des engagements internationaux de la France - notamment du programme d'action de Pékin dont on célèbre cette année le 15^e anniversaire et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes des Nations unies (CEDAW) dont on a commémoré l'an dernier le 30^e anniversaire.

Beaucoup de partenaires du SDFEFH et d'acteurs de terrain font des Chiffres-clés un outil de travail quotidien. Dans ce même élan, la DGCS, à laquelle est intégré le SDFEFH depuis janvier 2010, tiendra compte de ces données pour réaliser son programme de travail, tant pour l'élaboration et la mise en œuvre de ses actions, que dans son activité interministérielle, afin que chacune de ses réalisations intègre la dimension de genre.

La mobilisation de tous est nécessaire, car si l'on constate des évolutions positives dans de nombreux domaines, certaines situations ne progressent pas. Cela doit nous inciter à relever le défi de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes et nous conduire à améliorer la vie des femmes dans notre société.

Je souhaite ici remercier tous nos partenaires pour leur contribution dans la réalisation de ces statistiques qui permettent de mieux cibler une politique publique en direction des femmes.



Nadine Morano
Secrétaire d'État
en charge de la Famille
et de la Solidarité

Sommaire

La parité et l'accès des femmes aux responsabilités

5

Les femmes et la vie politique
Les femmes dans le monde économique
Les femmes dans les emplois de direction des trois fonctions publiques
Les femmes et la vie associative

L'égalité professionnelle

23

Le niveau de formation initiale des femmes
L'accès des femmes à la formation continue
L'activité et l'emploi des femmes
Les femmes face au chômage
Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes
Les écarts de retraite entre les femmes et les hommes
Les femmes immigrées dans la population active
Les femmes et la création d'entreprise

L'accès aux droits et le respect de la dignité de la personne

47

La prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et la maîtrise de la fécondité
Les violences envers les femmes
Femmes et pauvreté

L'articulation des temps de vie

77

Le partage des temps des femmes et des hommes
L'articulation des temps de vie professionnelle et familiale
Les pratiques culturelles et sportives

Les indicateurs européens

97

Le suivi du programme d'action de Pékin
La situation des femmes et des hommes en Europe

La parité et l'accès des femmes aux responsabilités



Les femmes et la vie politique

En France, les femmes représentent 53 % de l'électorat¹. Que ce soit au niveau national ou local, la représentation des femmes parmi les élus varie fortement selon le scrutin. Les variations sont liées :

- soit au fait que la loi sur la parité s'applique ou non ;
- soit au type de scrutin (scrutin de liste ou à la proportionnelle)² 1.

Les élections nationales

Parmi les instances politiques françaises, c'est de loin au Parlement européen que les femmes sont les plus nombreuses et depuis le plus longtemps.

Depuis 2004, la loi sur la parité (cf. encadré p. 10) s'applique aux élections au Parlement européen. En 2009, la parité est confortée : les femmes représentent 44,4 % des élus, contre 43,6 % précédemment. L'application de la loi sur la parité lors de ces élections permet à la France de se maintenir parmi les pays les plus fortement représentés par des femmes dans l'Europe des 27 (6^e rang) 2.

Le nombre de sénatrices a progressé de façon sensible depuis 2001, sous l'effet du changement du mode de scrutin et de la réforme constitutionnelle. Ainsi, de 5,9 % des élus en 1998, les femmes sont passées à 10,9 % en 2001, 16,9 % en 2004 et 21,8 % en 2008. Elles sont maintenant proportionnellement plus nombreuses que les députées.

À l'issue des élections législatives de juin 2007, élections au scrutin uninominal, la part des femmes députées s'est accrue, passant de 12,3 % en 2002 à 18,5 %. Néanmoins, ce résultat est encore éloigné de l'objectif fixé par le législateur et les pénalités financières n'ont pas eu l'effet escompté 3.

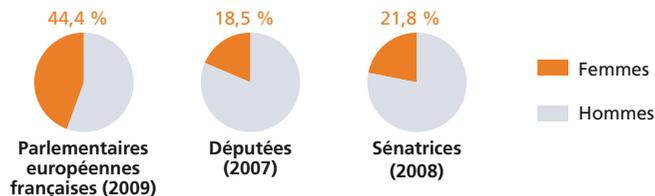
Par rapport aux autres États membres de l'Union européenne, les faibles avancées de la France en matière de parité au sein des assemblées parlementaires la placent désormais en 18^e position (sur 27) pour ce qui concerne la part des femmes élues à l'Assemblée nationale 4 et en 5^e position parmi les 13 États ayant un sénat ou une deuxième chambre 5.

1/ Source : Insee, fichier électoral au 1^{er} mars 2009.

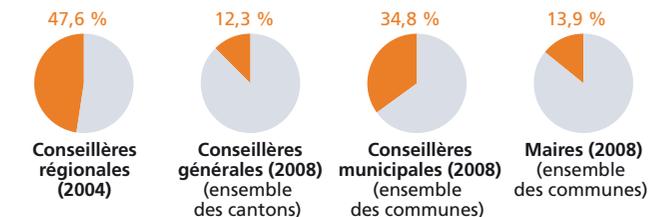
2/ Cf. site internet de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes : www.observatoire-parite.gouv.fr/travaux/recommandations.htm

1 La place des femmes dans la vie politique française¹

Élections nationales



Élections locales

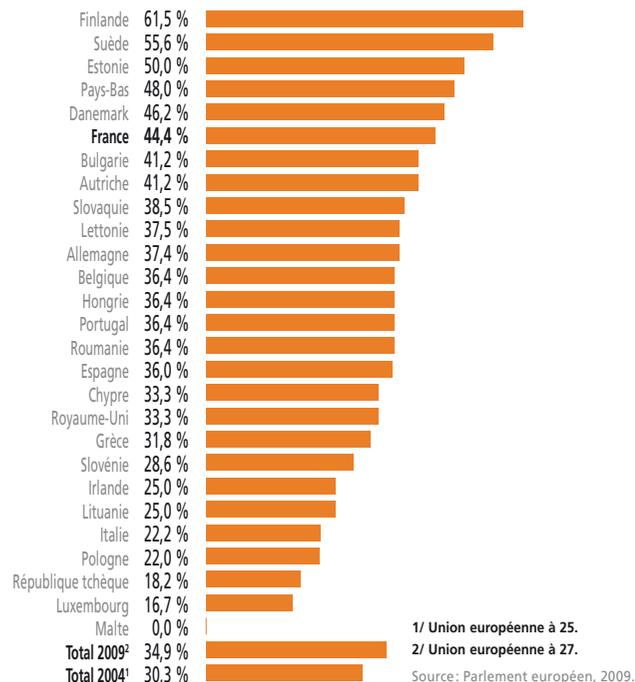


1/ Résultats à la sortie des urnes.

Lecture : 18,5 % des députés élus en 2007 sont des femmes.

Sources : ministère de l'Intérieur, Bureau des élections et des études politiques, Parlement européen.

2 Part des femmes élues par chaque État membre au Parlement européen, du 4 au 7 juin 2009



1/ Union européenne à 25.

2/ Union européenne à 27.

Source : Parlement européen, 2009.

Les élections locales

L'application des dispositions de la loi sur la parité a introduit une réelle parité dans les **conseils régionaux**, puisqu'au dernier scrutin, en mars 2004, 47,6 % des conseillers régionaux élus sont des femmes, soit presque deux fois plus qu'en 1998 (27,5 %) **6**.

Cependant, pour les **élections cantonales**, qui se sont déroulées en même temps que les régionales, la loi sur la parité ne s'appliquait pas. On constate que la situation des femmes n'a quasiment pas progressé entre 2001 et 2004 : 10,9 % des conseillers généraux élus en 2004 sont des femmes, contre 9,8 % en 2001. Néanmoins, aux dernières élections de 2008, la part des femmes a augmenté pour atteindre 12,3 %. Les conseils généraux font partie des assemblées représentatives françaises les moins féminisées.

Il est à noter que l'objectif de parité était déjà pratiquement atteint aux **élections municipales** de 2001 dans les communes de 3500 habitants et plus (localités où s'appliquait pour la première fois la loi sur la parité), avec 47,5 % de femmes contre 25 % en 1995. Cette tendance a été confortée aux élections municipales de 2008 avec 48,5 % de femmes parmi les conseillers municipaux. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, qui représentent près de 90 % des communes de France, 32,2 % de conseillères municipales sont recensées.

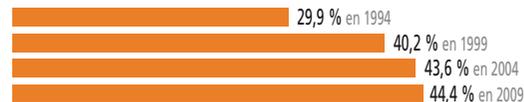
Toutefois, la place des femmes dans tous les exécutifs municipaux est restée très en retrait de leur progression dans les conseils. Cette distorsion apparaît comme la conséquence du faible pourcentage de femmes têtes de liste lors des élections municipales.

Dans l'ensemble des communes, le nombre de femmes élues maires (13,9 % en 2008) reste très faible. Dans les communes de plus de 3500 habitants, on ne compte que 258 femmes maires, soit 9,6 % de l'ensemble des maires.

En 2001, elles représentaient 6,7 % des maires, soit une augmentation de 2,9 points seulement en sept ans.

3 Évolution de la place des femmes dans les élections nationales (résultats à la sortie des urnes)

Les parlementaires françaises au Parlement européen



Les sénatrices

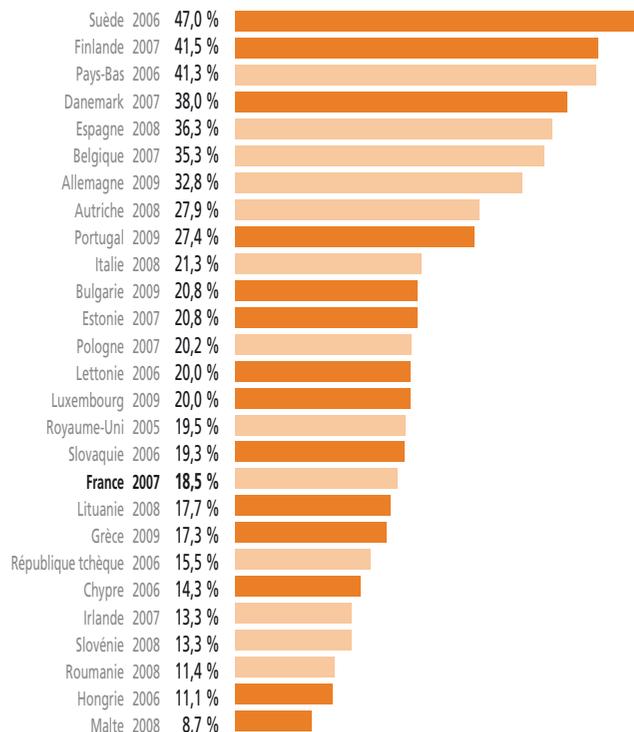


Les députées



Source: ministère de l'Intérieur.

4 Place des femmes dans les parlements des États membres: Assemblée nationale ou chambre unique



Assemblée nationale ou Chambre unique

Source: Union interparlementaire, au 30/11/09.

Les dispositions législatives en faveur de la parité

La réforme constitutionnelle du 28 juin 1999 consacre le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives et précise que « les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe ».

La loi sur « la parité en politique » promulguée le 6 juin 2000 oblige les partis politiques à présenter un nombre égal de femmes et d'hommes pour les élections régionales et municipales (dans les communes de 3 500 habitants et plus), sénatoriales (dans les circonscriptions à la proportionnelle) et européennes. Elle prévoit aussi des pénalités financières pour les partis ou groupements politiques qui ne respectent pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

Cette loi a été complétée par la loi du 11 avril 2003 qui révisé les modes de scrutin des élections régionales et européennes puis par la loi du 31 janvier 2007 qui modifie les conditions d'élection des adjoints aux maires, en introduisant des règles strictes de parité. Elle impose la parité dans les exécutifs des conseils municipaux et des conseils régionaux.

Elle renforce les sanctions financières à l'encontre des partis politiques qui ne respecteraient pas les exigences légales en termes de parité. Elle prévoit l'élection d'un titulaire et d'un suppléant de sexe différent pour les prochaines élections cantonales. Elle s'est appliquée pour la première fois lors des élections municipales de mars 2008.

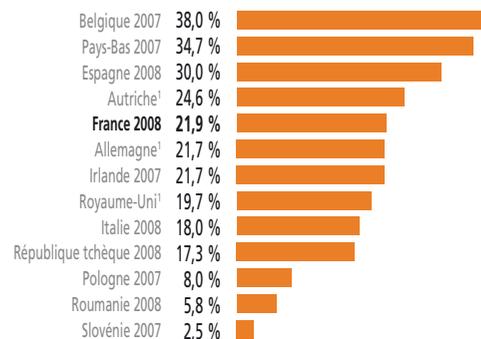
La loi du 26 février 2008, par son article unique, étend aux parlementaires élus conseillers généraux la procédure mise en place par la loi du 31 janvier 2007. Ce dispositif a été appliqué dès les élections cantonales organisées en mars 2008.

Plus récemment, afin de permettre une meilleure représentation des femmes dans la vie politique, l'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958, modifié par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République, prévoit que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

La France est le premier pays au monde à s'être doté d'une législation permettant d'accéder à la parité politique.

Pour en savoir plus : site internet de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes (www.observatoire-parite.gouv.fr).

5 Place des femmes dans les parlements des États membres : sénat ou deuxième chambre

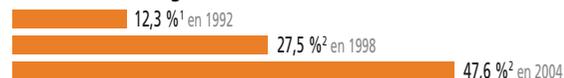


1/ Date non communiquée.

Source: Union interparlementaire, au 30/11/09.

6 Évolution de la place des femmes dans les élections locales (résultats à la sortie des urnes)

Les conseillères régionales



Les conseillères générales



Les conseillères municipales (ensemble des communes)



Les maires (ensemble des communes)



1/ France métropolitaine (à l'exception des conseillers de l'Assemblée de Corse).

2/ France entière.

Source: ministère de l'Intérieur (résultats à la sortie des urnes).

Les femmes dans le monde économique

La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 modifie l'article 1^{er} de la Constitution, désormais ainsi rédigé : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »¹

L'accès des femmes aux postes de décision dans l'entreprise

Les femmes n'occupent, en 2007, qu'un peu plus d'un quart des postes d'encadrement des entreprises du secteur privé et semi-public alors qu'elles sont majoritaires à l'Université. La féminisation des postes de cadre piétine par rapport à 2006. Elle reste la plus faible dans le secteur de la construction (10,9 %), malgré une très légère progression, et la plus élevée (30,7 %) dans le secteur des services, en légère diminution. L'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes cadres est de 21,7 % **7**. Il a baissé de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2006.

Sous-représentées dans le vivier que constituent les postes de cadres, les femmes le sont encore davantage parmi les dirigeants salariés d'entreprise, dont seulement 17,2 % sont des femmes. Cette proportion, qui stagne de 2006 à 2007, varie selon le secteur d'activité, de 7,1 % dans la construction à 21,4 % dans le commerce **8**. Elle se réduit avec l'augmentation de la taille ou du chiffre d'affaires des entreprises. Ainsi, on ne compte que 5 % de femmes dirigeantes dans les sociétés du CAC 40, et 5,5 % dans les 80 premières entreprises par le chiffre d'affaires².

Les femmes sont rarement à la tête de sociétés et, lorsqu'elles y accèdent, leur salaire est, en moyenne, inférieur de 32,1 % à celui de leurs homologues masculins. L'écart n'a quasiment pas bougé depuis 2006 où il était de 32,4 %. Les dirigeantes de l'industrie gagnent 26 % de moins que les dirigeants (49 600 euros nets annuels, contre 67 000 euros). Les écarts de salaires les plus importants se rencontrent dans le secteur des services, où le salaire moyen des femmes dirigeantes est inférieur en moyenne de 40,2 % à celui des hommes **8**.

1/ Cf. encadré sur « Les dispositions législatives en faveur de la parité ».

2/ Rapport du Conseil économique et social, *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*, 2007.

7 Salaire net annuel moyen des cadres dans le privé et semi-public, 2007

Secteur d'activité	Proportion de femmes (en %)	Salaires nets annuels (milliers d'euros)		Écarts de salaires femmes/hommes (en %)
		Femmes	Hommes	
Industrie	20,2	40,9	49,4	- 17,3
Construction	10,9	36,2	46,3	- 21,7
Commerce	24,6	38,1	47,6	- 20,1
Services	30,7	38,7	50,7	- 23,7
Ensemble	26,7	38,9	49,7	- 21,7

Lecture : en 2007, 20,2 % des cadres travaillant dans l'industrie sont des femmes. Leur salaire net est en moyenne de 40 900 euros par an. Il est inférieur de 17,3 % à celui de leurs homologues masculins.

Champ : les cadres travaillant à temps complet dans le secteur privé et semi-public.

Définition : écart des salaires nets annuels entre femmes et hommes en pourcentage des salaires nets annuels des hommes.

Source : Insee, DADS 2007.

8 Salaire net annuel moyen par sexe des dirigeants de société salariés, 2007

Secteur d'activité	Proportion de femmes (en %)	Salaires nets annuels (milliers d'euros)		Écarts de salaires femmes/hommes (en %)
		Femmes	Hommes	
Industrie	13,4	49,6	67	- 26,0
Construction	7,1	36,6	43,5	- 15,9
Commerce	21,4	36,4	51,6	- 29,5
Services	19,9	44,4	74,2	- 40,2
Ensemble	17,2	41,9	61,7	- 32,1

Lecture : en 2007, 13,4 % des dirigeants travaillant dans l'industrie sont des femmes. Leur salaire net moyen est en moyenne de 49 600 euros par an. Il est en moyenne inférieur de 26 % à celui de leurs homologues masculins.

Champ : les dirigeants de société salariés hors agriculture, services domestiques, activités extra-territoriales, travaillant à temps complet.

Définition : écart des salaires nets annuels entre femmes et hommes en pourcentage des salaires nets annuels des hommes.

Source : Insee, DADS 2007.

Les femmes au sein des conseils d'administration

D'après le baromètre annuel Capitalcom 2010 (www.capitalcom.fr/Documents/CP%20Femmes%202010.pdf) sur la mixité au sein des organes de gestion et de contrôle des entreprises du CAC 40, la mixité stagne à un niveau très bas dans les conseils d'administration: la part des femmes y est en moyenne de 10,5 % en 2009, contre 8 % en 2006 ⁹.

La proportion des entreprises qui comptent plus de 20 % de femmes dans leurs conseils d'administration stagne à 13 %. Plus alarmant, le nombre d'entreprises affichant un taux de mixité de leur conseil d'administration inférieur à 10 % est en hausse: 19 entreprises du CAC 40 en 2009, contre 17 en 2008. Enfin, cinq groupes restent totalement fermés aux femmes.

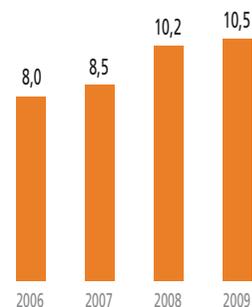
La représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances paritaires

Dans les conseils de prud'hommes

Afin de promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils de prud'hommes, conformément à la loi sur l'égalité professionnelle du 9 mai 2001, les organisations représentatives des salariés et des employeurs ont été invitées, à la veille du scrutin de décembre 2002, à améliorer la représentation des femmes sur leurs listes de candidatures. Depuis 2002, près d'un quart des **conseillers prud'hommes**, salariés et employeurs, sont des femmes. Aux dernières élections de décembre 2008, la proportion de femmes parmi les élus atteint 28,4 %. Toutefois, de 2002 à 2008, la féminisation des prud'hommes n'a progressé que de 4,1 points de pourcentage, soit moins que durant la période précédente (5,8 points de pourcentage) ¹⁰.

Ce résultat global reflète aussi la répartition des sièges, défavorable aux sections qui comptent le plus de femmes. La progression est inégale selon les sections. La féminisation des juges a fait le plus de progrès dans la section « encadrement » et a été la plus contenue dans les sections « agriculture » et « activités diverses ». Cette dernière reste la plus féminisée, plus d'un tiers des mandats de conseillers revenant aux femmes. Les sections les plus masculines restent l'industrie et l'encadrement, avec respectivement 78,5 % et 74 % de conseillers hommes, même si la part des femmes progresse le plus fortement dans cette dernière section.

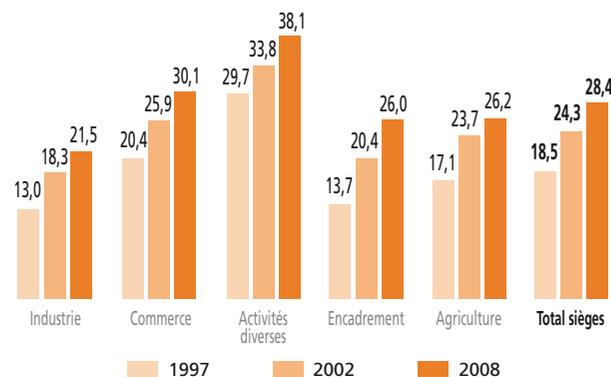
9 Évolution de la part des femmes dans les conseils d'administration (en %)



Champ: entreprises du CAC 40.

Source: Capitalcom, étude sur la mixité au sein des organes de gestion et de contrôle.

10 La part des femmes dans les conseils de prud'hommes, par section, en 1997, 2002 et 2008 (en %)



Champ: établissements du secteur marchand, collèges salariés et employeurs confondus.

Pour 2008, il s'agit de données partielles, car les résultats portent sur 92,8 % des sièges: soit sur 13 414 conseillers sur 14 455 sièges au total. Ne sont pas compris les résultats des élections des conseils de Cayenne, de Châteaudun et de Bourgoin-Jallieu, qui n'ont pas été organisées en tout ou partie.

Sources: Hege A. et Dufour Ch., *La place des femmes dans les prud'hommes*, IRES, 2004. Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, DGT, pour 2008.

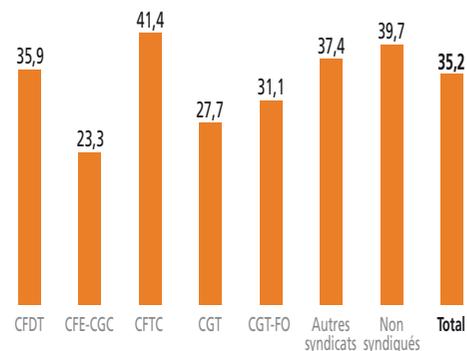
Dans les autres instances paritaires

Aussi bien dans le public que dans le privé, les femmes sont sous-représentées au sein des instances paritaires.

Les **comités d'entreprise** comptent en moyenne un tiers de femmes. Leur proportion varie, selon l'organisation syndicale, de 41,4 % parmi les élus CFTC à 23,3 % dans la délégation syndicale CFE-CGC ¹¹. Elle varie aussi suivant le secteur d'activité et les femmes sont relativement plus présentes dans les comités d'entreprise des activités tertiaires que dans ceux de la construction.

Dans les **commissions administratives paritaires**, 41 % des membres représentant du personnel et 33 % de ceux désignés par l'administration sont des femmes. Les femmes ont une chance moindre d'être nommées par l'administration que d'être élues par le personnel ¹².

11 La part des femmes élues au sein des comités d'entreprise, par organisation syndicale (en % d'élus), cycle électoral 2004-2005



Lecture: aux élections aux comités d'entreprise organisées en 2004 et 2005 (années cumulées), 35,9 % des élus CFDT sont des femmes.

Source: fichier des élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel, Dares, 2004-2005.

12 Pourcentage de femmes représentant l'administration et le personnel dans les commissions administratives paritaires (CAP), 2004-2006

	% de femmes nommées par l'administration	% de femmes élues du personnel	Proportion de femmes ¹	Élus du personnel	Nommés par l'administration
				Écart relatif à la parité	Écart relatif à la parité
Ensemble	33,2	40,8	58,0	2,0	2,8
Ensemble hors enseignant	34,9	40,9	51,9	1,6	2,0

1/ Insee, exploitation des fichiers de paie des agents de l'État au 31/12/2005.

Lecture: un homme a 2,8 fois plus de chance d'être nommé par l'administration qu'une femme.

Champ: agents titulaires et non titulaires de la fonction publique de l'État.

Définition: une CAP est une instance de représentation et de dialogue de la fonction publique qui donne des avis concernant les décisions relatives à la carrière des fonctionnaires.

Source: DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, in *Regards sur la parité*, Insee références, 2008.

Les femmes dans les emplois de direction des trois fonctions publiques

Les femmes représentent 59,1 % des emplois des trois fonctions publiques (cf. 31 p. 35), mais seulement 21,3 % des 7 830 emplois supérieurs. C'est dans la fonction publique d'État que leur part est la plus faible 13.

Dans la fonction publique d'État (FPE), la part des femmes parmi les dirigeants (16,1 %) est inférieure à celle du flux des nominations de femmes à ces postes en 2006 (19,9 % en moyenne). Elle reste très faible au regard de la place majoritaire qu'elles occupent parmi les postes de cadre (56,6 % d'emplois civils de catégorie A sont occupés par des femmes) et même par rapport à leur représentation dans le vivier de nomination (24,2 %) 14.

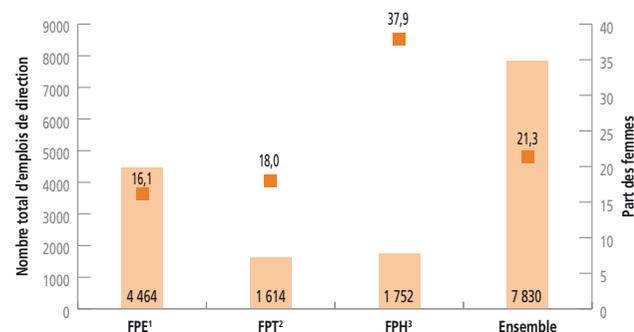
Les 570 emplois à la décision du Gouvernement ne comprennent que 11,6 % de femmes, les 3 171 autres emplois supérieurs 16,9 %, les 520 emplois de direction de juridictions 17,5 %. Ce n'est que dans les postes à la décision du gouvernement que la proportion de femmes nommées est comparable à celle du vivier de nomination. Dans les autres emplois, un écart important se note entre la part des femmes dans le vivier et dans les nominations.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, les présidents d'université, élus par leurs collègues universitaires, ne comptent que 11,3 % de femmes.

La fonction publique territoriale (FPT) comprend une majorité de femmes (61 %), dont un nombre important dans les corps de catégorie A qui pourvoient aux emplois de direction (54,8 %); fin 2007, les femmes constituent 16,6 % des directeurs généraux des conseils régionaux et départementaux, 18,4 % de ceux des communes de plus de 40 000 habitants, 17 % pour les structures intercommunales. Leur part est plus importante dans les établissements publics nationaux: 28,4 % 15.

Dans la fonction publique hospitalière (FPH), les femmes représentent 55,3 % des personnels de catégorie A. Globalement, fin 2008, elles ne sont que 37,9 % parmi les emplois de direction de la fonction publique hospitalière dont 16,3 % parmi les membres du corps des directeurs d'hôpitaux et 50,4 % parmi ceux des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux 15.

13 Les emplois de direction dans les trois fonctions publiques



1/ Au 31/12/2006.

2/ Au 31/12/2007.

3/ Au 31/12/2008.

Source: ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2008-2009, La Documentation française, 2008.

14 Taux de féminisation dans les emplois de direction de la fonction publique de l'État

Emplois	Part des femmes (en %)			
	dans les nominations	dans le vivier de nomination	dans le potentiel promouvable	parmi les actifs
Emplois civils de direction de la fonction publique de l'État ¹ , dont:				
<i>Emplois à la décision du gouvernement</i>	19,9 ²	24,2 ²	35,4 ²	16,1
<i>Autres emplois de direction des administrations</i>	17,6	18,1	35,2	11,6
<i>Emplois de direction de juridictions</i>	19,7	30,9	40	16,9
<i>Emplois de direction de l'enseignement supérieur et de la recherche</i>	29,3	43,8	51	17,5
	n.d. ³	n.d. ³	n.d. ³	11,3

1/ Emplois civils au 31 décembre 2006 et nominations en 2006.

2/ Sans les emplois de direction de l'enseignement supérieur et de la recherche.

3/ Non disponible.

Source: ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2008-2009, La Documentation française, 2008.

Définitions

Les viviers de nomination sont composés des fonctionnaires qui réunissent les conditions d'ancienneté et de grades requises dans les corps ayant vocation à l'accès aux emplois supérieurs, conditions déterminées par les textes réglementaires organisant l'accès à ces emplois.

Les potentiels promouvables sont définis de manière purement statutaire, comme les corps ayant vocation à accéder aux emplois supérieurs. Une partie des agents de ces corps ne réunit pas encore les conditions (d'âge, de grade, d'expérience) pour être nommé.

Les femmes et la vie associative

Globalement, les hommes sont plus nombreux à s'engager dans la vie associative : en 2005, 45 % des hommes contre 40 % des femmes adhéraient à au moins une association.

L'accès des femmes aux postes de dirigeants d'association

La présence des femmes aux fonctions de président reste faible mais croissante entre 2003 et 2005 : elles représentent 26 % des présidents en 2003 et 31 % en 2005. Les femmes occupent majoritairement les fonctions de secrétaire, 57 % contre 43 % d'hommes **16**.

Des domaines d'intervention différents pour les femmes et les hommes

Les hommes se tournent davantage vers les associations dans des secteurs d'activité tels que la chasse et la pêche (97 % de présidents), le sport (83 %) et les associations militantes (80 %). Les femmes sont davantage tournées vers l'action sociale et l'humanitaire (47 % des présidentes), la santé (44 %), la culture et les loisirs (38 %) et l'éducation (36 %).

15 Les femmes dans les emplois de direction des fonctions publiques territoriales et hospitalières

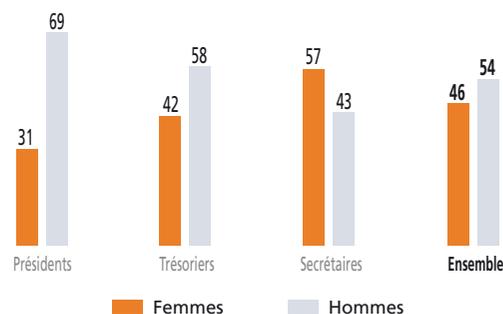
Emplois	Nombre d'emploi de direction	Part des femmes
Emplois de direction de la fonction publique territoriale¹, dont:	1614	18
Conseils régionaux et généraux	601	16,6
Villes de plus de 40 000 habitants	374	18,4
Structures intercommunales	530	17,0
Établissements publics nationaux	109	28,4
Emplois de direction de la fonction publique hospitalière², dont:	1752	37,9
Membres du corps des directeurs d'hôpitaux	643	16,3
Membres du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	1 109	50,4

1/ Directeurs généraux, directeurs généraux adjoint et directeurs généraux des services techniques, au 31 décembre 2007.

2/ Chefs d'établissements au 31 décembre 2008.

Source: ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2008-2009, La Documentation française, 2008.

16 Part des femmes et des hommes parmi les dirigeants d'association, 2005 (en %)



Lecture: en 2005, 46 % des trois premiers dirigeants d'association (président, trésorier et secrétaire) sont des femmes.

Source: enquête CES-Matisse 2005.

L'égalité professionnelle



La généralisation de l'activité des femmes constitue l'une des évolutions majeures de la société française de ces quarante dernières années et l'on compte aujourd'hui presque autant de femmes que d'hommes en activité. Elle résulte notamment de la montée du salariat et du développement du secteur tertiaire (services aux entreprises et aux particuliers dans le privé, l'éducation, la santé et l'action sociale dans le public). Ce constat doit cependant être nuancé car il ne tient pas compte du niveau de chômage, plus élevé chez les femmes, ni de la diffusion du travail à temps partiel. Mesurée en équivalent temps plein, la hausse de l'emploi des femmes paraît nettement moins importante¹.

Malgré cette féminisation croissante du marché du travail, les inégalités persistent entre les hommes et les femmes². Les emplois des jeunes femmes sont plus diversifiés qu'avant et la mixité a progressé dans certaines professions qualifiées. À l'inverse, la polarisation des métiers entre les hommes et les femmes s'est plutôt accentuée du côté des emplois moins qualifiés, hommes et femmes s'orientant souvent vers des métiers différents. Ces inégalités renvoient aussi à l'orientation des jeunes dans des filières de formation qui restent fortement sexuées.

Le niveau de formation initiale des femmes

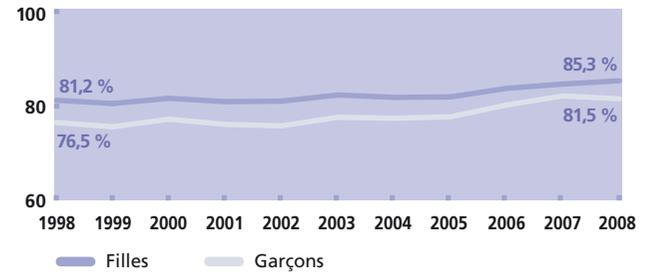
La scolarité des filles a connu un spectaculaire essor au cours des dernières décennies. C'est au début des années 1970 que les filles rattrapent puis dépassent les garçons en termes de réussite scolaire. En 2008, le taux de réussite des filles est supérieur de 3,8 points à celui des garçons **17**.

Si les filles sont majoritaires parmi les bacheliers (53,5 % en 2008), au terme des études universitaires, la situation s'inverse: elles ne constituent plus que 42 % des doctorats délivrés en 2007 (hors disciplines médicales).

Cependant, de fortes différences d'orientation sont toujours à noter. Dès la fin de la troisième, les filles, du fait de leurs meilleurs résultats scolaires au collège, s'orientent davantage vers le second cycle général et technologique que les garçons. Mais, à l'issue de la classe de seconde, même à résultats scolaires identiques, les parcours des filles et des garçons divergent nettement: 14 % des filles s'orientent vers une première littéraire contre 4 % des garçons, tandis que 27 % des filles choisissent la série scientifique contre 38 % des garçons. Ainsi, parmi les lauréats du baccalauréat général en 2008, 65,4 % des garçons obtiennent un bac scientifique contre 41,8 % des filles **18**.

1/ Alsa C., Buffeteau S., « L'activité féminine en France: quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir? », *Économie et statistiques* n° 396-399, Insee, 2006.
2/ Méron M., Omalek L. et Ulrich V., « Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes », *France, portrait social*, Insee références, 2009, p. 195-217.

17 Taux de réussite au baccalauréat selon le sexe

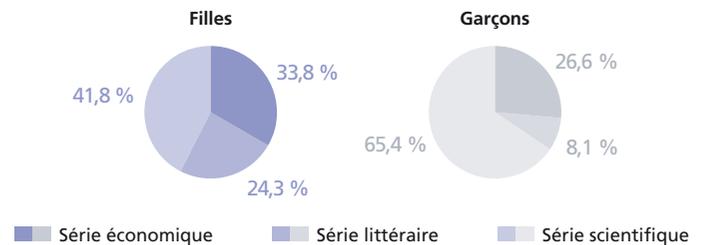


Lecture: en 2008, 85,3 % des filles et 81,5 % des garçons ont eu le baccalauréat.

Champ: baccalauréat général technologique et professionnel, toutes séries confondues, France entière.

Source: ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques*, 2009.

18 Répartition des lauréats du baccalauréat général par série, 2008



Champ: France entière.

Source: ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques*, 2009.

Ces orientations se confirment dans l'enseignement supérieur. Malgré les meilleures performances scolaires des filles, les garçons intègrent davantage les filières sélectives de l'enseignement supérieur: classes préparatoires aux grandes écoles, instituts universitaires de technologie (IUT), etc.

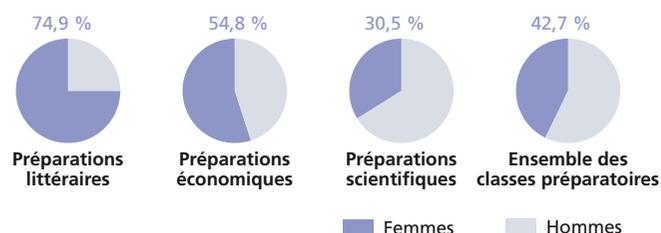
Dans les IUT, les femmes représentent 40,3 % des effectifs. Elles sont majoritaires dans le secteur tertiaire (51,7 %), où elles s'orientent vers les carrières de gestion, mais elles se dirigent peu vers l'informatique (9,9 %). Inversement, elles ne représentent que 23,9 % des effectifs du secteur secondaire¹, même si elles sont les plus nombreuses dans les spécialités chimie (54,2 %) et génie biologique (66,3 %).

Dans les classes préparatoires scientifiques, la part des femmes est de 30,5 % **19**; elle est de 26,9 % dans les écoles d'ingénieurs.

À l'université, les femmes, qui étaient majoritaires dès la rentrée 1982-1983 (51 %), continuent leur progression (57,8 % des effectifs en 2008-2009). Cependant, elles y sont inégalement représentées selon les disciplines. Elles regroupent près des trois-quarts (70,6 %) des étudiants des sections littéraires, 59,3 % des étudiants des sections économiques et seulement 46,3 % des sections scientifiques **20**.

Dans ces dernières, seulement 27,8 % se dirigent vers les « sciences fondamentales et applications » et 32,6 % vers les « sciences et techniques des activités physiques et sportives ».

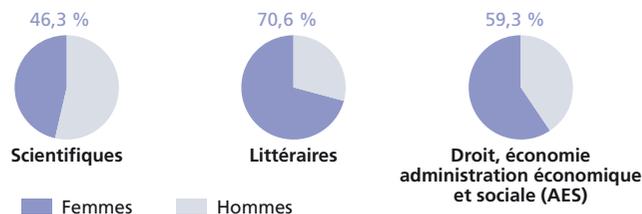
19 Proportion de femmes dans les classes préparatoires aux grandes écoles, 2008-2009



Champ: Éducation nationale et autres ministères, France entière.

Source: ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques*, 2009.

20 Part des femmes dans les principaux cycles universitaires, 2008-2009



Champ: du 1^{er} au 3^e cycle, France entière.

Source: ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques*, 2009.

21 Taux d'accès des salariées à la formation continue par catégorie socioprofessionnelle, dans les secteurs privé et public (en %)

Catégorie socioprofessionnelle	Secteur public		Secteur privé	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cadres	62	71	53	59
Professions intermédiaires	63	58	58	56
Employés	42	53	35	37
Ouvriers	ns ¹	30	21	30
Ensemble	53	55	39	42

1/ ns: non significatif

Lecture: 62 % des femmes cadres du secteur public ont suivi au moins une formation au cours des 12 mois précédents l'enquête réalisée en continu entre janvier 2006 et janvier 2007.

Champ: salariés des secteurs public et privé.

Définition: formations professionnelles et non professionnelles quel que soit le financement et quelle qu'en soit la durée.

Source: Céreq-Insee, enquête Formation continue 2006, volet complémentaire de l'enquête Emploi 2006, traitement Céreq.

1/ Chimie, génie biologique, génie chimique, génie civil, réseaux et télécommunications, etc.

L'accès des femmes à la formation continue

Si les femmes et les hommes salariés des secteurs privé et public accèdent dans des proportions comparables à la formation continue, professionnelle et non professionnelle (43 % contre 45 %), les femmes doivent réorganiser deux fois plus souvent que les hommes leur vie personnelle pour pouvoir la suivre¹. La présence d'enfants au foyer s'affirme comme l'un des principaux facteurs discriminants. Cependant, selon l'enquête Formation continue (FC2006) Céreq-Insee, la présence d'enfants n'explique pas tout: toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont 1,6 fois plus de chances de devoir se réorganiser que les hommes quand elles suivent une formation².

Les chances d'accès à la formation continue sont moins importantes dans le secteur privé que dans le public et diminuent sensiblement pour les catégories socioprofessionnelles des ouvriers et employés. Dans ces deux catégories, les femmes accèdent moins que les hommes à la formation; l'écart le plus important est, dans le public, en défaveur des employées et, dans le privé, en défaveur des ouvrières **21**.

Dans l'ensemble, les formations suivies par les femmes et les hommes ont des objectifs proches.

Cependant, des écarts entre les deux sexes s'observent dans les formations fortement corrélées avec l'accès et le maintien sur le marché du travail. Ainsi, 15 % seulement des formations suivies par les femmes au cours des 12 mois précédant l'enquête sont diplômantes, certifiantes ou qualifiantes, contre 25 % de celles suivies par les hommes. En outre, seulement 6 % des formations suivies par les femmes préparent à un concours, contre 14 % de celles suivies par les hommes.

D'après les déclarations des employeurs, dans le secteur privé, le taux d'accès à la formation professionnelle, financée par les entreprises, augmente avec la taille de l'entreprise. Les femmes ont un taux d'accès inférieur à celui des hommes, sauf dans les entreprises de moins de cinquante salariés, là où les chances d'accès sont les plus faibles **22**.

1/ Lambert M., Marion-Vernoux I. et Sigot J.-C. (coord.), *Quand la formation continue, Repères sur les pratiques de formation des employeurs et des salariés*, Céreq, 2009.
2/ Fournier C., Sigot J.-C., « Concilier vie familiale et formation continue, une affaire de femmes », *in Bref*, n° 262, Céreq, mars 2009.

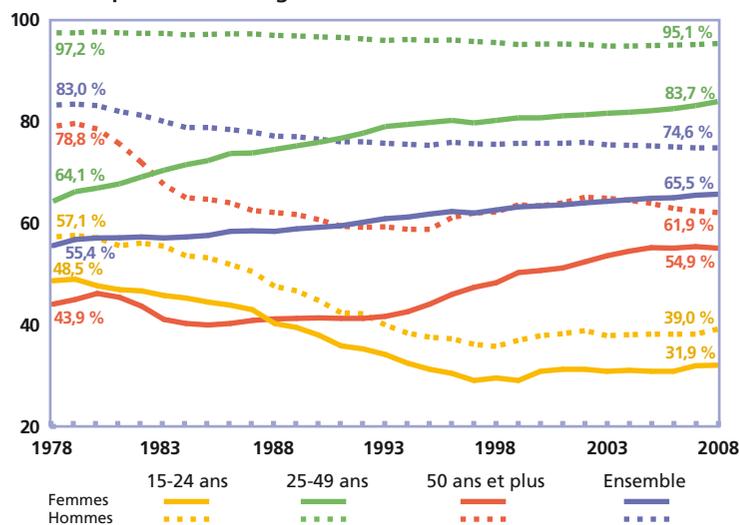
22 Taux d'accès à la formation continue par sexe et taille d'entreprise, 2006 (en %)

	Taille de l'entreprise (en nombre de salariés)					
	10 à 19	20 à 49	50 à 249	250 à 499	500 à 1999	2000 et plus
Femmes	15,1	21,7	32,4	41,2	46,6	54,1
Hommes	12,3	20,5	35,9	46,2	53,5	60,7

Définition: taux d'accès: nombre de stagiaires/nombre de salariés.

Source: Céreq, exploitation des déclarations fiscales des employeurs n° 24-83.

23 Le taux d'activité des hommes et des femmes par tranche d'âge, de 15 à 64 ans



Note: taux d'activité moyens dans l'année, données corrigées de la rupture de série en 2002.

Champ: population des ménages, France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans (âge en fin d'année).

Source: Insee, enquêtes Emploi.

24 Évolution de l'espérance apparente de vie active (en année)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Femmes	31,0	31,1	31,3	31,5	31,9	32,2
Hommes	37,1	36,7	36,6	36,7	36,9	37,1

Lecture: en 2008, les femmes passent en moyenne 32,2 ans en activité.

Source: Insee enquête emploi, Insee références, *France, portrait social*, 2009, p. 253.

L'activité et l'emploi des femmes

La féminisation de la population active est un phénomène incontestable. En 2008, les femmes représentent près de la moitié de la population active (47,6 %). Entre 15 et 64 ans, 65,5 % d'entre elles sont actives, contre 74,6 % des hommes.

Les taux d'activité des femmes et des hommes se sont rapprochés: de 1978 à 2008, ils ont progressé de 10,1 points pour les femmes, tandis qu'ils stagnent après une forte diminution pour les hommes (- 8,4 points) 23.

Parmi les femmes en activité, la part de celles ayant un emploi a aussi progressé. Le taux d'emploi des femmes en 2008 est de 60,3 %, anticipant ainsi l'objectif de 60 % fixé par le Conseil européen de Lisbonne à l'horizon 2010, contre 69,4 % pour les hommes (cf. 38, p. 43).

Majoritairement, elles ne s'arrêtent pas de travailler lorsqu'elles ont des enfants. C'est entre 25 et 49 ans, alors qu'elles assument les charges familiales les plus lourdes, que le taux d'activité des femmes a le plus augmenté: 83,7 % de ces femmes sont actives en 2008, et leur taux d'activité a progressé de 19,6 points depuis 1976 23. Cependant, ce taux décroît à partir de l'arrivée du deuxième enfant (cf. 60, p. 65).

L'espérance apparente d'activité, qui résume l'activité de l'année, indépendamment de la structure démographique, atteint 32,2 ans pour les femmes en 2008, soit un gain de plus d'un an depuis 2003. Elle se situe cinq points au-dessous de celle des hommes. Pour les hommes, cette espérance est stable autour de 37 ans depuis quelques années, contrairement à leur taux d'activité qui décroît tendanciellement, ce qui signifie que la baisse du taux d'activité est principalement liée à des effets démographiques et non à des changements de comportement d'activité 24.

Cependant, il convient de relativiser le taux d'emploi élevé des femmes en France au regard de la nature de l'emploi occupé. Salariées pour la plupart (92,7 % des femmes contre 86,6 % des hommes), les femmes exercent leur profession plus fréquemment que les hommes dans le secteur public. Entre 2006 et 2008, la part des non-salariées parmi les femmes a légèrement diminué: elle est de 7,3 % en 2008. Tous secteurs confondus, les femmes salariées sont plus nombreuses que les hommes à occuper des contrats à durée déterminée (CDD) (10,8 % contre 6,0 %), mais aussi des contrats à durée indéterminée (CDI). Seuls l'intérim et l'apprentissage sont des formes d'emploi salarié très majoritairement masculines 25.

25 La population active occupée selon le statut des emplois, 2008 (en %)

	Femmes	Hommes
Non salariés	7,3	13,4
Salariés	92,7	86,6
Intérimaires	1,4	2,8
Apprentis	0,9	1,7
Contrats à durée déterminée ¹	10,8	6,0
Contrats à durée indéterminée ²	79,6	76,1
Total	100,0	100,0

1/ Y compris les emplois aidés.

2/ Y compris les emplois aidés, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Lecture: en moyenne en 2008, 7,3 % des femmes ayant un emploi sont non salariées.

Champ: actifs de 15 ans et plus, ayant un emploi, vivant en France métropolitaine.

Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008.

26 Proportion d'emplois à temps partiel (en %)

	Proportion de femmes à temps partiel	Proportion d'hommes à temps partiel	Part des femmes parmi les salariés	
			À temps partiel	À temps plein
1980	17,3	2,5	83,8	36,4
1990	23,6	3,4	85,4	38,4
2003	29,5	5,4	82,3	38,9
2008	29,4	5,8	82,0	40,2

Lecture: en 2008 29,4 % des femmes et 5,8 % des hommes sont à temps partiel. Parmi les salariés à temps partiel, 82,0 % sont des femmes.

Source: Insee, enquêtes Emploi.

27 Taux de sous-emploi dans l'emploi total, 2008 (en %)

	Femmes	Hommes
Ensemble	7,7	2,2
Employé	11,0	4,5
Ouvrier	10,4	2,3

Note: taux non significatif pour les autres catégories.

Lecture: en moyenne, en 2008, 10,4 % des ouvrières sont en situation de sous-emploi.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Définition: Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes:

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non;
- elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008.

De 1980 à 2008, parmi les femmes ayant un emploi, la part de celles qui travaillent à **temps partiel** a quasiment doublé, passant de 17,3 % à 29,4 %. Sur cette période, elle est passée de 2,5 % à 5,8 % pour les hommes. La part des femmes parmi les travailleurs à temps partiel se maintient depuis 2003 à environ 82,0 % **26**.

Le Conseil économique, social et environnemental souligne aussi dans son rapport¹ que « L'essentiel de la hausse de l'emploi des femmes durant la période 1983-2002 est dû à celle de l'emploi à temps partiel ».

Le **sous-emploi**² touche plus souvent les femmes que les hommes (respectivement 7,7 % des femmes et 2,2 % des hommes en emploi; il concerne plus d'une employée sur 10 et une ouvrière sur 10. Les hommes sont trois à cinq fois moins souvent touchés **27**.

Quelques définitions

Population active: les actifs regroupent les personnes qui occupent un emploi ou qui sont au chômage au sens du BIT. Un chômeur, au sens du BIT, est une personne de 15 ans ou plus, qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui est disponible pour travailler dans les deux semaines et qui a entrepris des démarches de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Taux d'activité des femmes: rapport entre le nombre de femmes actives (en emploi et au chômage) de 15 à 64 ans et le nombre total de femmes de 15 à 64 ans.

Part des femmes dans l'emploi: rapport entre le nombre d'actives de 15 à 64 ans ayant un emploi et le nombre total de femmes et d'hommes de 15 à 64 ans en emploi.

Taux d'emploi des femmes: rapport entre le nombre de femmes de 15 à 64 ans ayant un emploi et le nombre total de femmes de 15 à 64 ans.

Taux de chômage des femmes: rapport entre le nombre de chômeuses au sens du BIT et le nombre de femmes actives (en emploi ou au chômage).

Espérance apparente d'activité: pour une année donnée, l'espérance apparente d'activité est la somme des taux d'activité à chaque âge, pour les personnes de 15 ans ou plus, observés cette année-là. Cet indicateur représente l'activité d'une génération fictive qui aurait les mêmes comportements à chaque âge que ceux observés pendant l'année. Il ne tient pas compte des décès qui peuvent intervenir au cours de la période d'activité, d'où le qualificatif « apparente ».

1/ « 1968-2008: évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française », rapport du Conseil économique, social et environnemental, 2009.
2/ Cf. définition sous le tableau 27.

28 Les actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle, 2008 (en %)

	Part de la population féminine occupée	Part de la population masculine occupée	Part des femmes
Agriculteurs exploitants	1,1	2,4	29,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	3,8	8,3	29,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13,4	18,7	39,0
Professions intermédiaires	25,4	22,7	50,1
Employés	47,4	13,1	76,4
Ouvriers	8,9	34,8	18,7
Total	100,0	100,0	47,2

Note: résultats en moyenne annuelle.

Lecture: 47,4 % des femmes occupant un emploi sont employées. Cette catégorie socioprofessionnelle est composée de 76,4 % de femmes.

Champ: actifs occupés, de 15 à 64 ans, vivant en France métropolitaine.

Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008.

29 Les 12 familles professionnelles où se concentrent les emplois occupés par les femmes, 2008

Famille professionnelle	% de la population féminine occupée	% de la population masculine occupée	Part des femmes en %
Agents d'entretien	7,2	2,9	69,2
Enseignants	6,0	2,9	65,0
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C)	5,8	1,7	75,4
Vendeurs	5,2	1,5	76,0
Aides à domicile et aides ménagères	4,0	0,1	97,9
Secrétaires	4,0	0,1	98,0
Aides-soignants	3,9	0,4	90,7
Infirmiers, sages-femmes	3,6	0,5	86,8
Assistants maternels	3,4	0,0	99,1
Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive	3,3	1,5	66,4
Employés de la comptabilité	2,6	0,4	85,5
Employés administratifs d'entreprise	2,6	0,8	74,8
Ensemble des ces 12 familles professionnelles	51,7	12,7	78,5
Autre familles professionnelles	48,3	87,3	33,1
Ensemble des 86 familles professionnelles	100,0	100,0	47,2

Lecture: 12 des 86 familles professionnelles regroupent la moitié des emplois occupés par les femmes (51,7 %). La catégorie qui emploie le plus de femmes est celle des agents d'entretien (878000 femmes, soit 69,2 % de la catégorie).

Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008, calculs Dares.

Les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes emplois

Près de la moitié des femmes actives ayant un emploi (47,4 %) sont employées, tandis que plus d'un tiers des hommes sont ouvriers (34,8 %). De fait, les métiers d'ouvriers sont occupés à 81,3 % par des hommes, tandis que plus des trois-quarts des employés sont des femmes **28**.

La **concentration des femmes** est manifeste dans certains métiers des services (aides à domicile, aides ménagères, assistantes maternelles), de l'éducation et de l'action sanitaire et sociale. La moitié des emplois occupés par les femmes (51,7 %) sont concentrés dans douze des 86 familles professionnelles **29** : on y trouve une part élevée de femmes (78,5 % en moyenne) et leurs effectifs y sont très importants (528 000 femmes en moyenne). À titre de comparaison, les 12 premières familles occupées par les hommes regroupent 36,2 % de leurs emplois et en moyenne 412 000 hommes.

Les métiers mixtes sont rares. Seuls huit métiers sur 86 peuvent être considérés comme « paritaires » (autour de 50 % de femmes). Ils regroupent, autant chez les femmes que chez les hommes occupés, moins de 10 % des emplois **30**.

Dans la **fonction publique**, les femmes sont largement majoritaires : elles représentent 59,1 % des effectifs des trois fonctions publiques, contre 42 % des effectifs de salariés du secteur privé². Dans les fonctions publiques territoriale (FPT) et hospitalière (FPH), les femmes sont plus représentées dans les catégories B et moins dans les catégories A. C'est l'inverse dans la fonction publique de l'État (FPE) **31**.

Les parcours professionnels des femmes et des hommes diffèrent à toutes les étapes de la vie professionnelle. Globalement, les promotions et les changements de métiers concernent davantage les hommes que les femmes³.

1/ La nomenclature des familles professionnelles résulte d'un croisement du Code des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee et du Répertoire des métiers de l'ANPE (ROME). Elle a été revue en 2003.

2/ Du fait de la prépondérance des effectifs de l'Éducation nationale dans ceux de la fonction publique d'État (FPE) et de l'importante féminisation des corps enseignants, les données de la FPE sont aussi présentées hors Éducation nationale.

3/ Méron M., Omalek L. et Ulrich V., « Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes », *France, portrait social*, Insee références, 2009, p. 195-217.

30 Les métiers mixtes, 2008

	% de la population féminine occupée	% de la population masculine occupée	Part des femmes en %
Cadres de la fonction publique	1,6	1,6	48,2
Industries de process	1,0	1,0	48,5
Électricité électronique	0,2	0,2	50,2
Médecins et assimilés	1,6	1,5	50,4
Professionnels du droit (hors juristes en entreprise)	0,3	0,3	50,7
Cadres administratifs, comptables et financiers	2,4	2,2	50,8
Employés et opérateurs de l'informatique	0,1	0,1	51,6
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	2,3	2,1	51,8
Ensemble de ces 8 familles professionnelles	9,5	9,0	50,2
Ensemble des 86 familles professionnelles	100,0	100,0	47,2

Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008, calculs Dares.

31 Proportion de femmes dans les 3 fonctions publiques au 31 décembre 2006 (en %)

Catégorie	FPE ¹	FPT ²	FPH ³	Total agents civils	Total agents civils hors enseignants	Total agents civils et militaires
A	56,6	54,8	55,3	57,7	49,6	56,3
B	40,7	62,2	86,6	65,6	65,2	57,3
C	50,5	61,5	74,8	61,1	61,1	59,0
Ensemble	50,8	61,0	76,6	62,4	62,1	59,1
hors enseignants	43,6	61,0	76,6	62,1	-	58,1

1/ FPE: Métropole, Dom, Com et étranger.

2/ FPT: les taux de féminisation par statut sont issus de l'exploitation des bilans sociaux de 2005. Métropole, Dom, et Saint-Pierre-et-Miquelon.

3/ FPH: y compris les médecins (catégorie A), qui comptent 42 % de femmes, et les internes et résidents non titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et les médecins libéraux. Métropole et Dom.

Lecture: dans la FPE, 56,6 % des agents de catégorie A sont des femmes.

Sources: Insee, Drees, DHOS. Traitement DGAFP, in ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2007-2008*, vol. 1, la Documentation française.

Les femmes face au chômage

En 2008, le taux de chômage des femmes (7,9 %) reste supérieur à celui des hommes (6,9 %). Les femmes sont majoritaires parmi les personnes au chômage (50,9 % des chômeurs). L'écart entre les taux de chômage des femmes et des hommes se stabilise à 1 point, car le taux de chômage des hommes de 15 à 24 ans est le seul à augmenter. L'écart le plus important se situe entre 25 et 49 ans, groupe d'âge où les femmes représentent 54 % des chômeurs **32**.

Selon l'étude déjà citée (Méron, Omalek, Ulrich, 2009, voir p. 32), quels que soient le diplôme obtenu et l'ancienneté, le risque est toujours plus grand pour les femmes de se retrouver hors de l'emploi, sauf pour celles qui ont le plus d'anciennetés et un diplôme égal ou supérieur au bac **33**.

Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes

Tous temps de travail confondus, les salaires des femmes sont inférieurs de 27 % à ceux des hommes selon les données 2006 de la Dares. Cet écart reflète l'ensemble des inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail.

Analyse des écarts de salaires

Une étude de la Dares portant sur « les écarts de salaire entre les hommes et les femmes en 2006 » dans les entreprises de dix salariés ou plus du secteur concurrentiel estime à 16 % en 2006 l'écart de salaire horaire brut entre les femmes et les hommes. Les différences de caractéristiques individuelles des femmes et des hommes, à savoir le niveau de diplôme, l'ancienneté dans l'entreprise, le type de contrat de travail, le secteur d'activité, expliquent plus d'un tiers de cet écart.

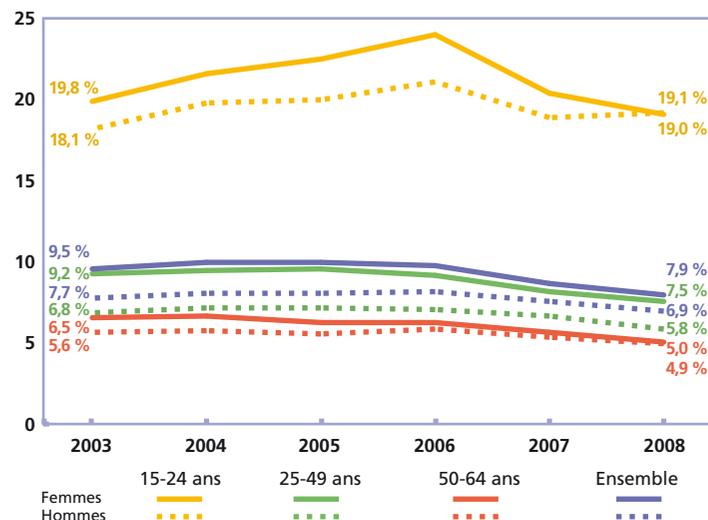
Pour en savoir plus : Muller L., « Les écarts de salaires entre les hommes et les femmes en 2006 : des disparités persistantes », *Premières informations, premières synthèses*, n° 44.5, Dares, octobre 2008.

En comprenant uniquement les salaires des travailleurs à temps complet, le salaire net annuel moyen d'une femme est, en 2007, dans le secteur privé ou semi-public, inférieur de 19,1 % à celui d'un homme (contre 19,3 % en 2004) **34**.

Dans la fonction publique de l'État (FPE) et la fonction publique territoriale (FPT), les écarts sont un peu plus faibles.

Dans la FPE, en 2007, les femmes ont perçu en moyenne un salaire net annuel moyen inférieur de 13,3 % à celui des hommes. Dans la FPT, en 2007, cet écart est de 11,3 %, légèrement moins élevé que dans la FPE.

32 Le taux de chômage des hommes et des femmes par tranche d'âge, de 15 à 64 ans



Lecture : en 2008, le taux de chômage des femmes de 15 à 64 ans est de 7,9 %, celui des hommes de 6,9 %.
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans (âge au 31 décembre).
Source : Insee, enquêtes Emploi.

33 Les sorties d'emploi entre 1998 et 2003

Temps écoulé depuis la fin des études	Plus haut diplôme obtenu	% de sortants	
		Femmes	Hommes
5 ans ou moins	aucun diplôme ou BEPC	48	17
	CAP-BEP	29	11
	bac	17	9
	supérieur au bac	10	5
Plus de 25 ans	aucun diplôme ou BEPC	15	11
	CAP-BEP	14	8
	bac	11	11
	supérieur au bac	7	10

Lecture : 48 % des femmes qui avaient un emploi en 1998 avec moins de 5 ans d'ancienneté et aucun diplôme ou le BEPC se sont retrouvées hors de l'emploi en 2003.

Définition : part des personnes en emploi en 1998 et hors de l'emploi en 2003.

Champ : France métropolitaine, personnes ayant fini leur scolarité avant 1998, en emploi en 1998 et non encore retraitées en 2003.

Source : Insee, enquête Formation et qualification professionnelle; calculs Dares.

C'est dans le secteur hospitalier public que l'écart est le plus important avec un salaire inférieur en moyenne de 21,6 % à celui des hommes.

Cependant, quel que soit le secteur d'activité, c'est parmi les cadres que l'écart est le plus grand entre les femmes et les hommes. Les femmes cadres gagnent 23,6 % de moins que les hommes dans le secteur privé ou semi-public, 20,2 % de moins dans le secteur public hospitalier, 18,4 % de moins dans la FPE et 17,1 % de moins dans la FPT.

La loi du 23 mars 2006 sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes tend à résorber les écarts de rémunération en imposant aux entreprises et aux branches professionnelles l'obligation de négocier pour définir et programmer des mesures de nature à supprimer ces écarts, sur la base d'un diagnostic de la situation comparée des femmes et des hommes.

Une large concertation a été entreprise avec les partenaires sociaux qui devrait aboutir à terme notamment à l'adoption d'un texte de loi mettant en œuvre une sanction en l'absence de plan de résorption des inégalités professionnelles.

Les écarts de retraite entre les femmes et les hommes

L'âge de cessation d'activité

Pour les femmes, l'âge moyen de liquidation de la retraite est 61,4 ans, contre 59,5 ans pour les hommes. Les femmes évoluant dans le secteur privé prennent leur retraite plus tard que les femmes du secteur public.

Entre 60 et 64 ans, toutes les femmes n'ont pas liquidé leurs droits à pension, dans la mesure où certaines attendent l'âge de 65 ans pour compenser les effets d'une carrière incomplète et accéder au bénéfice du taux plein pour le calcul de leur pension : c'est le cas de près de trois femmes sur 10 dans la génération de 1938, contre un homme sur 20 **35**.

Les femmes ayant fait valoir leur droit à la retraite avant 65 ans sont donc en majorité celles qui ont connu les meilleures carrières et qui sont donc susceptibles de bénéficier de retraites plus élevées. Ce phénomène est beaucoup moins marqué pour les hommes, la majorité prenant encore leur retraite à 60 ans avec une carrière complète.

34 Écarts de salaires entre les femmes et les hommes dans le secteur privé et semi-public et dans la fonction publique, 2007 (en %)

Catégorie socioprofessionnelle	Secteur privé et semi-public	FPE	FPT	Secteur Hospitalier public
Cadres	- 23,6	- 18,4	- 17,1	- 20,2
Professions intermédiaires	- 12,4	- 9,1	- 6,5	- 3,5
Employés	- 5,5	- 2,2	- 11,3	0,0
Ouvriers	- 17,3			
Ensemble	- 19,1	- 13,3	- 11,3	- 21,6

Lecture : en 2007, dans le secteur privé et semi-public, les femmes ont en moyenne un salaire inférieur de 19,1 % à celui des hommes.

Champs :

- Secteur privé et semi-public et FPT : salariés à temps complet, France entière ;

- FPE : agents des services civils de l'État. Les salaires sont évalués en année-travail et en équivalent temps plein, France métropolitaine.

Définition : rapport des salaires nets annuels moyens femmes/hommes.

Sources : Insee, déclarations annuelles des données sociales (DADS), (fichiers définitifs) pour le secteur privé et semi-public, le SHP et la FPT ; Insee, fichiers de paie des agents de l'État 2007 pour la FPE.

35 Âge de la première liquidation de la retraite (en %)

	Moins de 60 ans	60 ans	61-64 ans	65-66 ans
Femmes	6	53	11	30
Hommes	14	72	10	5

Lecture : 30 % des femmes de la génération 1938 ont liquidé leur retraite à 65-66 ans.

Champ : retraités de droit direct (hors invalides) en 2004, nés en 1938 (âgés de 66 ans) en France et unipensionnés.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités de 2004, in *Études et résultats*, n° 538, novembre 2006.

La durée de carrière

Les femmes valident en moyenne deux fois moins souvent de carrières complètes que les hommes (respectivement 41 % contre 86 %). La part des femmes ayant effectué une carrière complète augmente au fil des générations: elle est passée d'un tiers pour les 85 ans ou plus à près de la moitié (45 %) pour les retraitées âgées de 65 à 69 ans. Pour ces générations, l'écart entre les femmes et les hommes reste néanmoins très important (40 points de pourcentage).

Le développement de l'activité des femmes s'accompagnant, plus souvent que pour les hommes, de chômage et de temps partiel, cet écart ne se réduira que très lentement **36**.

Les montants des retraites

Les montants des retraites perçues sont plus faibles pour les femmes. En 2004, les hommes retraités âgés de 60 ans ou plus percevaient, par mois, un montant total de pension, brut de prélèvements sociaux, égal en moyenne à 1 636 euros. Les femmes, avec 1 020 euros mensuels, disposaient d'un montant inférieur de 38 % à celui des hommes **37**.

Il existe chez les retraitées un lien systématique entre l'âge et le montant de la retraite de droit direct perçu: plus les retraitées sont jeunes, plus elles bénéficient de prestations élevées, car elles ont eu plus fréquemment des carrières complètes. Chez les hommes, le montant moyen de la retraite est quasiment identique pour toutes les classes d'âge en dessous de 80 ans. En 2004, les femmes, avec 745 euros mensuels en moyenne, disposaient d'un montant en avantages de droit direct inférieur de 52 % à celui des hommes (1 550 euros en moyenne).

Quelques définitions

L'avantage principal de droits directs est obtenu en contrepartie de l'activité professionnelle.

La retraite globale servie aux retraités peut comprendre un avantage de réversion en cas de veuvage, une allocation du minimum vieillesse pour les retraités disposant d'un faible revenu, et des avantages accessoires.

36 Pourcentage de carrières complètes selon l'âge et le sexe, 2004

Pourcentage de retraités ayant validé une carrière complète	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes	45	43	42	37	33	41
Hommes	85	89	89	84	79	86

Lecture: 42 % des femmes retraitées de 75 à 79 ans ont validé une carrière complète.

Champ: retraités de 65 ans ou plus, nés en France, ayant au moins un avantage de droit direct. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source: Drees, échantillon interrégimes de retraités 2004, in *Études et résultats* n° 538, novembre 2006.

37 Montants mensuels moyens bruts (en euros) de la retraite selon l'âge et le sexe

Groupes d'âge	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans et plus	Ensemble
Femmes						
Avantages principaux de droit direct	1 073	801	705	663	616	745
Avantages de réversion	75	120	192	279	397	229
Avantages accessoires ¹	43	41	44	45	54	46
Retraite totale	1 191	961	941	986	1 067	1 020
Hommes						
Avantages principaux de droit direct	1 603	1 599	1 519	1 514	1 498	1 550
Avantages de réversion	6	8	10	17	26	13
Avantages accessoires ¹	64	67	75	82	85	74
Retraite totale	1 672	1 674	1 604	1 612	1 609	1 636

1/ Bonifications pour enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration pour aide constante d'une tierce personne, minimum vieillesse.

Lecture: les femmes retraitées, âgées de 65 à 69 ans, percevaient par mois une retraite totale de 961 euros.

Champ: retraités nés en France, ayant 60 ans ou plus et bénéficiaires d'un droit direct dans un régime de base.

Source: Drees, échantillon interrégimes de retraités de 2004, in *Études et résultats*, n° 538, novembre 2006.

Les femmes immigrées dans la population active

Au sein de la population immigrée, les femmes sont, depuis 1999, aussi nombreuses que les hommes. En 2008, 57,8 % des femmes immigrées de 15 à 64 ans ont un emploi ou en recherchent un, contre 66,3 % des femmes non-immigrées. Pour les hommes, les taux sont respectivement de 78,1 % et 74,2 %. L'insertion professionnelle de la population immigrée est difficile et le taux de chômage des hommes et des femmes immigrés est environ deux fois plus élevé que parmi les non-immigrés. Par ailleurs, comme les autres femmes actives, les femmes immigrées ont toujours un taux de chômage supérieur à celui des hommes immigrés. Dans la population non-immigrée, le taux d'activité des femmes est inférieur de 8 points à celui des hommes. Cet écart est encore plus marqué dans la population immigrée où il atteint 20,3 points **38**.

Parmi les immigrés, les femmes occupent principalement des postes d'employées et les hommes des postes d'ouvriers. Hommes et femmes immigrés sont plus souvent à leur compte que les non-immigrés. Si les deux sexes se retrouvent aussi parmi les cadres et professions intermédiaires, les femmes sont moins souvent ouvrières que les hommes (bien que deux fois plus souvent que les femmes non-immigrées), et les hommes immigrés se retrouvent aussi fréquemment employés que les non-immigrés **39**.

38 Taux d'activité, d'emploi et de chômage de la population immigrée et non-immigrée selon le sexe, 2008 (en %)

	Immigrés	Non-immigrés	Total
Taux d'activité			
Femmes	57,8	66,3	65,5
Hommes	78,1	74,2	74,6
Taux d'emploi			
Femmes	49,7	61,4	60,3
Hommes	68,3	69,5	69,4
Taux de chômage			
Femmes	13,9	7,4	7,9
Hommes	12,6	6,4	6,9

Lecture: en 2008, le taux d'activité des femmes immigrées est de 57,8 %.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans (taux d'activité et taux d'emploi) et personnes âgées de 15 ans ou plus (taux de chômage).

Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008.

39 Répartition de la population des actifs occupés immigrés et non-immigrés selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe, 2008 (en %)

Catégorie socioprofessionnelle	Femmes		Hommes	
	Immigrées	Non-immigrées	Immigrés	Non-immigrés
Agriculteurs exploitants	0,2	1,2	0,2	2,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,1	3,7	11,6	7,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	10,7	13,5	12,6	19,2
Professions intermédiaires	12,7	26,5	14,2	23,6
Employés	55,2	46,8	13,0	13,2
Ouvriers	17,1	8,3	48,4	33,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Résultats en moyenne annuelle.

Lecture: parmi les femmes immigrées ayant un emploi, 17,1 % sont ouvrières. Ce taux est de 8,3 % parmi les actives occupées non-immigrées.

Champ: actifs de 15 à 64 ans, France métropolitaine.

Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008.

Les femmes et la création d'entreprise

Les femmes représentent, en 2006, 47 % de la population active, mais leur part parmi les créateurs d'entreprise est nettement plus faible. En effet, selon l'enquête SINE 2006 de l'Insee, seules 29 % des entreprises dans l'industrie et le tertiaire marchand non financier ont été créées par des femmes¹. Toutefois, cette proportion augmente légèrement: en 2002, les femmes représentaient 27 % des créateurs².

Les femmes qui se lancent dans la création d'entreprise:

- ont souvent un niveau de diplôme plus élevé que les hommes: plus de deux créatrices sur trois (64,7 %) ont le baccalauréat ou plus, contre la moitié des hommes créateurs **40**;
- sont moins expérimentées: elles n'ont pas toujours exercé auparavant une activité professionnelle **41**.

Les femmes sont très attirées par les activités du tertiaire: le commerce et la réparation, mais aussi les services aux particuliers **42**.

Les femmes investissent moins d'argent dans leur projet, quel que soit le secteur d'activité: elles choisissent de démarrer avec des moyens plus modestes que les hommes. 43,1 % des femmes ont démarré avec moins de 4000 euros de capitaux (34,9 % pour les hommes).

Lors du montage du projet, les femmes sont principalement secondées dans leurs démarches par des organismes spécialisés dans la création d'entreprise (34 %) et par le conjoint (30 %)³.

Pour plus de 70 % des femmes créatrices, l'objectif principal de la création est « essentiellement d'assurer son propre emploi ».

Cinq ans après leur création, les entreprises créées par les femmes sont proportionnellement un peu moins nombreuses à être toujours en activité que celles créées par les hommes (49 % contre 53 %)⁴.

Par le biais du Fonds de garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF), l'État se porte caution auprès des banques afin de faciliter l'obtention d'emprunts par les femmes souhaitant créer, reprendre ou développer leur entreprise.

Pour en savoir plus : www.franceactive.org

1/ Wach N., Kerjosse R., Neiss M., « Créations et créateurs d'entreprises. Première interrogation 2006, profil du créateur », in *Insee résultats*, n° 34, février 2008.

2/ La notion de création d'entreprise a été modifiée en 2006: elle inclut les créations *ex nihilo* et les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. Les autres reprises d'entreprises sont exclues. Les chiffres cités pour 2002 reprennent le concept 2006.

3/ Source: Insee, *Enquête SINE*, 2006. Traitement: APCE - Observatoire

4/ Source: Insee, *Enquête SINE* 2002, enquête de 2007, cinq ans après.

40 Niveau de diplôme du créateur d'entreprise, 2006 (en %)

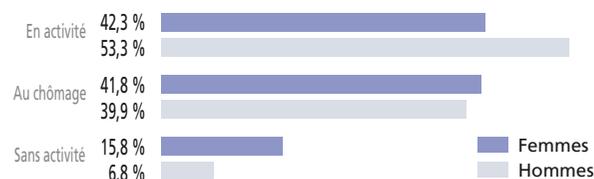
	Femmes	Hommes
Aucun diplôme	9,2	14,7
CAP/BEP/BEPC	26,1	35,2
BAC	19,1	16,3
Diplôme supérieur au bac	45,6	33,8
Ensemble	100,0	100,0

64,7 % (Femmes) / 50,1 % (Hommes) pour les BAC et Diplôme supérieur au bac.

Lecture: sur 100 créatrices d'entreprises, 9,2 n'avaient aucun diplôme.

Source: Insee, *Enquête SINE*, 2006.

41 Situation des créateurs d'entreprise avant la création, 2006 (en %)



Lecture: sur 100 créatrices d'entreprises, 15,8 étaient sans activité.

Source: Insee, *Enquête SINE*, 2006.

42 Répartition des créations d'entreprise par secteur d'activité, 2006 (en %)

Secteur d'activité	Femmes	Hommes
Industries agroalimentaires (IAA)	1,6	1,8
Industrie (hors IAA)	4,0	5,0
Construction	4,3	28,7
Commerce et réparation	29,5	23,6
Transport	1,2	2,7
Activités immobilières	3,9	4,5
Services aux entreprises	18,7	19,4
Services aux particuliers	25,5	10,9
Éducation, santé, action sociale	11,4	3,5
Ensemble	100,0	100,0

Lecture: sur 100 créatrices d'entreprises, 11,4 ont créé une entreprise dans le secteur de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale.

Source: Insee, *Enquête SINE*, 2006.

L'accès aux droits et le respect de la dignité de la personne



La prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et la maîtrise de la fécondité

La prévention des infections sexuellement transmissibles

La question de la protection contre les IST et le VIH se trouve placée au cœur de la négociation des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes¹. Alors même que les risques d'IST concernent les hommes comme les femmes, ces dernières, d'après l'enquête CSF de l'Inserm-Ined de 2006 sur le *Contexte de la sexualité en France*, abordent davantage cette question que leur partenaire. Ainsi, 44,7 % des femmes de 20 à 24 ans en ont parlé avant le premier rapport, contre 37,7 % des hommes des mêmes âges.

Les campagnes de prévention, mises en œuvre dès 1987, ont contribué à modifier les conditions d'exercice de la sexualité. L'augmentation spectaculaire du recours au préservatif lors du premier rapport sexuel, à partir de la fin des années 1980, atteste de l'efficacité de ces campagnes. Depuis les années 2000, les taux de recours se maintiennent à un niveau élevé, supérieur à 80 %, pour les filles comme pour les garçons (Bajos, Bozon, 2008) 43.

Les femmes ont progressivement pris une place de plus en plus importante dans l'épidémie de VIH/Sida, en raison de la diffusion de sa transmission par rapports hétérosexuels. Leur vulnérabilité particulière est liée à des facteurs socio-économiques qui limitent l'accès à l'information et à la prévention, ainsi qu'à la difficulté de négociation avec les partenaires.

Parmi les nouveaux diagnostics de Sida, la proportion de femmes a régulièrement augmenté entre le début des années 1980, où elle était d'environ 10 %, jusqu'en 2004, puis s'est stabilisée autour de 31 %. En 2008, l'incidence du Sida² est de 477 femmes et 1 081 hommes 44.

Parmi les découvertes de séropositivité VIH depuis 2003, on observe au contraire une diminution de la proportion de femmes, liée à l'augmentation du nombre de cas chez les hommes homosexuels³. Chez les hétérosexuels, la proportion de femmes fluctue sans tendance particulière depuis 2003, autour de 55 %. Une femme sur deux et 45 % des hommes déclarent avoir déjà effectué un test de dépistage du Sida au cours de leur vie⁴. Parmi les femmes découvrant leur séropositivité

1/ Bajos N., Bozon M. (dir.), Beltzer N. (coord.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, éditions La Découverte, Paris, 2008, 610 p.

2/ Depuis la diffusion des associations antirétrovirales en 1996, l'incidence du Sida ne reflète plus l'évolution des contaminations, mais traduit surtout le retard au dépistage et/ou au traitement des personnes séropositives.

3/ *Caractéristiques des personnes diagnostiquées avec une infection à VIH ou un Sida, France, 2008*. Disponible en ligne sur : <http://www.invs.sante.fr/behweb/2009/02/pdf/n2.pdf>

4/ Bajos N. et Bozon M., *Enquête sur le contexte de la sexualité en France : premiers résultats*, ANRS, Inserm, Ined, mars 2007.

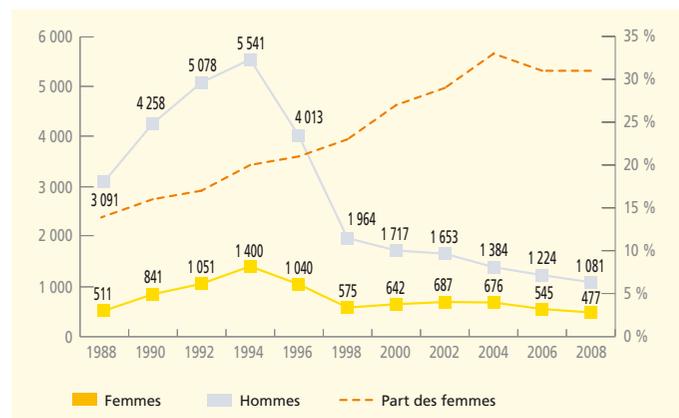
43 Évolution de l'usage du préservatif au premier rapport sexuel, selon l'année à laquelle il a eu lieu (en %)



Lecture : en 2004-2005, 82,4 % des femmes et 81,5 % des hommes ont utilisé un préservatif au cours de leur premier rapport sexuel.

Source : enquête Contexte de la sexualité en France, 2006, Inserm-Ined, dossier Bajos N., « Sexualité, contraception, prévention et rapports de genre », in *La santé des femmes en France*, Drees, coll. Études et statistiques, la Documentation française, 2009, 285 p.

44 Évolution du nombre de nouveaux diagnostics de Sida et part des femmes



Lecture : en 2008, 477 cas de Sida ont été déclarés par des femmes soit 30,6 % de l'ensemble des cas déclarés.

Source : Cazein F., Pillonel J., Imounga L., Le Strat Y., Bousquet V., Spacciferri G. et al. *Surveillance du dépistage et du diagnostic de l'infection VIH et du Sida, France, 2008*. BEHWeb 2009(2). Disponible en ligne : www.invs.sante.fr/behweb/2009/02/r-1.htm

en 2008, la grossesse était le motif de dépistage pour 18 % d'entre elles, plus fréquent chez celles d'origine africaine (24 %). Parmi les personnes nouvellement contaminées par le VIH (incidence du VIH) par rapports hétérosexuels en 2008, le groupe le plus touché est celui des femmes de nationalité étrangère¹ 45. Une part importante d'entre elles vient d'Afrique subsaharienne.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir contracté une IST au cours des cinq dernières années². C'est entre 25 et 29 ans que les IST sont les plus fréquemment déclarées pour les femmes (4,4 %) et entre 30 et 34 ans pour les hommes (2,4 %) 46. Les autres IST (gonococcies, syphilis et infections dues aux chlamydiae) sont en augmentation en France³.

La contraception

La France occupe la première place mondiale pour l'utilisation de méthodes médicales de contraception (pilule et stérilet). Pourtant, si huit naissances sur dix sont bien planifiées, une grossesse sur trois ne l'est pas⁴ et 62 % donneront lieu à une interruption volontaire de grossesse (IVG).

Près de deux grossesses sur trois surviennent chez des femmes qui déclarent utiliser un moyen contraceptif au moment de la survenue de la grossesse⁵. Une étude sur « Les Français et la contraception » menée par l'Inpes en 2007⁶ démontre que parmi les femmes utilisant la pilule, plus d'une sur cinq déclare l'oublier au moins une fois par mois.

En 2005, 73 % des femmes âgées de 15 à 54 ans, sexuellement actives, ont déclaré « faire quelque chose pour éviter une grossesse »⁷. Les moyens contraceptifs les plus utilisés sont la pilule (57,4 %), le dispositif intra-utérin (24,8 %), et le préservatif (11,4 %). C'est chez les jeunes femmes de 20 à 24 ans que l'usage de la pilule est le plus important. Son utilisation diminue ensuite régulièrement au profit du stérilet 47.

1/ http://www.invs.sante.fr/presse/2009/communiqués/incidence_vih191109/incidence_vih.pdf

2/ Goulet V. Warszawski J., « Infections sexuellement transmissibles: des conditions inégales d'accès au dépistage » in Bajos N., Bozon M. (dir.), Beltzer N. (coord.), 2008.

3/ *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n° 5-6, InVS, 5 février 2008.

4/ Régnier-Loilier A. et Léridon H., « La loi Neuwirth quarante ans après: une révolution inachevée? », in *Population et Sociétés*, n° 439, Ined, novembre 2007.

5/ *Étude COCON*, unité Inserm-Ined, U 569, 2000.

6/ Auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 15 à 75 ans.

7/ Beck F., Guilbert P. et Gautier A. (dir.), *Baromètre santé 2005: attitudes et comportements de santé*, Saint-Denis, Inpes, coll. Baromètres santé, 2007, 608 p.

45 Taux d'incidence du VIH par groupe de population, 2008

Mode de transmission	Sous population (18-69 ans)	Taux d'incidence pour 100000
Hétérosexuel	Femmes françaises	4
	Hommes français	6
	Femmes étrangères	54
	Hommes étrangers	35
Homosexuel		1 006
Usage de drogues IV		91
Total		17

Lecture: sur 100000 femmes étrangères, 54 ont été contaminées en 2008.

Définition: l'incidence à l'infection du VIH est le nombre de personnes nouvellement contaminées une année donnée, qu'elles aient été diagnostiquées ou non.

Source: InVS.

46 Proportion de femmes et d'hommes ayant déclaré avoir eu une IST au cours des cinq dernières années¹, 2006 (en %)

	Femmes	Hommes
18-24 ans	3,1	2,3
25-29 ans	4,4	2,0
30-34 ans	2,6	2,4
35-44 ans	1,5	1,8
Ensemble	2,6	2,1

1/ Hors mycose.

Lecture: Parmi les femmes de 25 à 29 ans 4,4 % ont déclarées une IST (hors mycose) dans les cinq années précédant l'enquête.

Champ: femmes et hommes de 18 à 44 ans.

Source: Goulet V. Warszawski J., « Infections sexuellement transmissibles: des conditions inégales d'accès au dépistage », *Enquête sur la sexualité en France*, 2008.

« La meilleure contraception, c'est celle que l'on choisit »

Initiée par l'Inpes en 2007, à la demande du ministère de la Santé et des Sports, la campagne nationale de communication sur la contraception s'est poursuivie en 2009 avec pour but de remobiliser les 18-30 ans autour de la contraception. L'objectif de cette campagne est à la fois de favoriser le dialogue au sein du couple, de poursuivre la lutte contre les idées reçues et également de promouvoir la diversité de l'offre contraceptive. L'accent est mis sur l'implication des hommes autour de cet enjeu qui concerne le couple et pas uniquement la femme.

Un site internet: www.choisirsacontraception.fr

47 Pratiques contraceptives parmi les femmes¹ déclarant utiliser un moyen pour éviter une grossesse selon l'âge, 2005 (en %)

Groupes d'âge	15-19 ans	20-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Pilule	78,8	87,8	66,8	46,5	33,1
Stérilet	0,0	1,1	16,9	36,5	41,8
Autres méthodes contraceptives médicalisées ²	0,8	0,9	2,0	4,1	8,1
Préservatif (sans aucune autre contraception)	20,1	9,7	11,4	9,7	12,5
Méthodes locales ou naturelles	0,2	0,5	2,8	3,1	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1/ Femmes sexuellement actives dans les 12 derniers mois, non stériles, n'attendant pas ou ne cherchant pas à avoir un enfant, ayant un partenaire au moment de l'enquête.

2/ Implant ou stérilisation.

Note: total sans double compte.

Source: Beck F., Guilbert P. et Gautier A. (dir.), *Baromètre santé 2005: attitudes et comportements de santé*, Saint-Denis, Inpes, coll. Baromètres santé, 2007, 608 p.

Interrogés par l'Inpes, les hommes déclarent plus fréquemment que les femmes avoir recours au préservatif (18,5 %).

Si le recours au préservatif est très élevé lors du premier rapport sexuel (cf. 43, page 49), il décroît cependant avec l'avancée en âge, aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

D'après le *Baromètre santé 2005* de l'Inpes, plus d'une femme sur 10 (13,7 %) a déjà eu recours à la **contraception d'urgence** à la suite le plus souvent d'un problème de préservatif (30,7 %), un oubli de pilule (30,1 %) ou un rapport sexuel non protégé (22,7 %) 48.

Cette pratique s'est très fortement développée depuis juin 1999, date à laquelle elle est devenue accessible en pharmacie sans prescription médicale. Plus d'1,2 million de comprimés de Norlevo (pilule du lendemain) ont été vendus en 2008, soit des ventes près de sept fois supérieures à celles de 1999.

La contraception d'urgence est surtout le fait des jeunes femmes : en 2005, parmi les femmes sexuellement actives, 30,3 % des 15-19 ans et 31,8 % des 20-24 ans ont déclaré l'avoir utilisée au moins une fois¹. Ce recours ne modifie pas le comportement contraceptif des femmes qui l'utilisent de manière ponctuelle, peu fréquente et en majorité une seule fois². Dans 7,5 % des cas, la prise d'une contraception d'urgence n'a pas suffi à éviter une grossesse.

L'interruption volontaire de grossesse

Malgré le recours massif à la contraception médicale, le nombre d'IVG est resté étonnamment stable depuis 1975, date de son autorisation, en oscillant autour de 200 000 IVG par an. Cette situation résulte d'un double mouvement : d'un côté on enregistre une baisse des échecs de contraception et des grossesses non prévues grâce à la diffusion des méthodes médicales de contraception, de l'autre on observe une augmentation de la probabilité d'avoir recours à l'IVG en cas de grossesse non prévue liée à l'évolution de la norme procréative pour devenir parents au « bon moment »³.

Si, aujourd'hui, les femmes exposées au risque de grossesse non prévues sont moins nombreuses (46 % vers 1975, contre 33 % en 2004), en cas de grossesse non désirée, le recours à l'IVG est plus fréquent. Alors que quatre grossesses non prévues sur dix (41 %) se terminaient par une IVG en 1975, c'est le cas de six sur dix en 2004 (62 %) ⁴.

1/ Baromètre santé 2005, Inpes.

2/ Enquête relative aux obstacles à l'utilisation d'une contraception d'urgence, Inserm, U569, 2003.

3/ Bajos N., Ferrand M., 2006, « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », *Sociétés contemporaines*, n° 61, 2006.

4/ Bajos N., Moreau C., Léridon H., Ferrand M., « Pourquoi le nombre d'avortements n'a-t-il pas baissé en France depuis 30 ans ? », in *Populations et sociétés*, n° 407, décembre 2004, Ined.

48 Raisons du recours à la contraception d'urgence, selon l'âge et la nature du problème rencontré, 2007 (en %)

Groupes d'âge	15-19 ans	20-24 ans	25-34 ans	35-54 ans	Ensemble
Oubli de la pilule	28,9	42,3	29,0	12,8	30,1
Problème de préservatif	40,0	22,4	29,4	27,7	30,7
Rapport sans contraception	22,3	18,0	23,5	29,8	22,7
Erreur dans les dates	3,3	9,9	4,5	14,9	6,3
Retrait du partenaire trop tard	2,2	6,9	10,3	8,5	6,7
Autres méthodes, ne sais pas	3,4	0,7	3,2	6,4	3,5

Source : Baromètre santé 2005, Inpes.

Élargissement de l'accès à l'IVG médicamenteuse

Les centres de planification ou d'éducation familiale sont autorisés à pratiquer les IVG médicamenteuses depuis le décret d'application n° 2009-516 du 6 mai 2009 relatif aux interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Les informations sur les IVG déclarées sont obtenues à partir de trois sources :

- la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) qui recense toutes les IVG facturées au forfait;
- les données issues du programme médicalisé des systèmes d'information (PMSI);
- le nombre de forfaits remboursés par la CNAMTS.

D'autres informations peuvent être obtenues à l'Ined à partir des bulletins d'interruption volontaire de grossesse (BIG) qui doivent être renseignés pour chaque IVG par l'établissement dans lequel elle a lieu.

L'enquête IVG 2007

Cette grande enquête a été réalisée par le ministère de la Santé (Drees) auprès des structures et des praticiens pratiquant des IVG, ainsi qu'auprès des femmes y ayant eu recours en 2007.

D'après les premiers résultats¹, le délai de prise en charge des IVG est de l'ordre d'une semaine (un quart dans les six jours suivant la première demande, la moitié dans les huit jours et les trois-quarts dans les 10 jours. Dans moins de 10 % des cas, le délai était supérieur à 15 jours).

1/ Vilain A., « Les établissements et les personnels réalisant des IVG », in *Études et résultats*, n° 712, Drees, décembre 2009.

Le nombre des IVG est évalué en 2007 à 213 382 cas en France métropolitaine (soit 14,7 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans, contre 12,3 en 1995) et à 13 668 cas dans les DOM¹ 49.

La part du secteur public dans la prise en charge des IVG à l'hôpital ne cesse de se renforcer: 75 % des IVG sont aujourd'hui réalisées dans un établissement public, contre 60 % en 1990.

La France se situe avec la Suède et cinq pays de l'Europe de l'Est (la Hongrie, la Lettonie, la Bulgarie, la Roumanie et l'Estonie) parmi les pays ayant les taux de recours à l'IVG les plus élevés.

Le recours à l'IVG est très différencié selon les tranches d'âge, allant de 27 IVG pour 1 000 chez les femmes âgées de 20 à 24 ans à 5,8 pour 1 000 chez celles âgées de 40 à 44 ans 50.

Depuis 2005, les taux de recours sont stables après avoir régulièrement augmenté chez les plus jeunes. En 2007, près de 13 000 jeunes filles mineures de 15 à 17 ans (contre 10 700 en 2002) ont eu recours à une IVG.

L'IVG médicamenteuse continue sa progression: elle concerne 49 % des IVG pratiquées en 2007, contre 27 % en 2000 51. Cette part atteint plus du triple de celle observée en 1990.

Les IVG médicamenteuses en cabinet libéral, qui sont autorisées depuis juillet 2004, représentent 9 % de l'ensemble des IVG et 17 % des IVG médicamenteuses en 2007. C'est la première fois que le nombre d'IVG en établissement diminue au profit de la médecine de ville.

1/ Les départements d'outre-mer présentent des taux de recours à l'IVG particulièrement élevés, essentiellement en Guadeloupe et en Guyane où respectivement 43,5 femmes et 38,2 femmes sur 1 000 sont concernées.

49 Nombre d'IVG déclarées

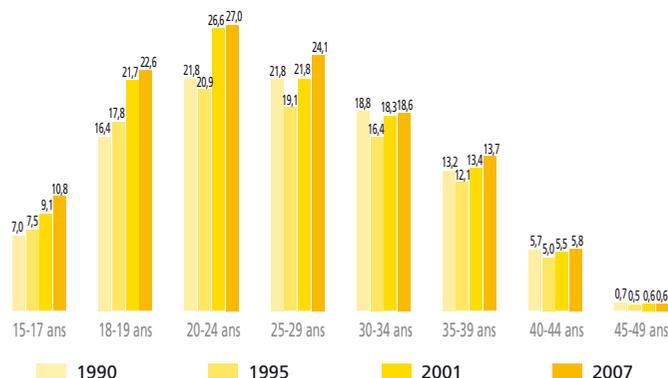
Années	1990	1995	2001	2005	2006	2007
France métropolitaine	197 406	179 648	202 180	206 311	215 390 ^r	213 382
DOM	8 930	12 120	13 431	13 111	13 455	13 668

r/ Chiffre rectifié.

Champ: Ensemble des IVG, y compris les IVG médicamenteuses en ville.

Source: SAE, PMSI, CNAM-TS (erasme V1, nombre de forfaits IVG remboursés) in Vilain A., « Les interruptions volontaires de grossesse en 2007 », *Études et résultats*, n° 713, Drees, décembre 2009.

50 Taux d'IVG déclarées pour 1 000 femmes de chaque âge



Lecture: en 2007, pour 1 000 femmes de 24 à 29 ans, on enregistre 24,1 IVG.

Champ: France métropolitaine.

Source: SAE, PMSI, CNAM-TS (erasme V1, nombre de forfaits IVG remboursés) in Vilain A., « Les interruptions volontaires de grossesse en 2007 », *Études et résultats*, n° 713, Drees, décembre 2009.

51 Part des IVG médicamenteuses (en %)

Années	1990	1995	2000	2002	2005	2006	2007
IVG	14	16	27	35	44	46	49

Lecture: en 2007, 49 % des IVG ont été réalisées par voie médicamenteuse.

Champ: France métropolitaine.

Source: SAE, PMSI, CNAM-TS (erasme V1, nombre de forfaits IVG remboursés) in Vilain A., « Les interruptions volontaires de grossesse en 2007 », *Études et résultats*, n° 713, Drees, décembre 2009.

Les violences envers les femmes

Les violences faites aux femmes s'exercent aussi bien au sein du foyer que dans la rue ou l'univers professionnel. Elles prennent toutes les formes: agressions sexuelles, violences psychologiques, mutilations sexuelles, violences physiques, mariages forcés. Elles touchent tous les milieux et tous les âges.

La lutte contre les violences faites aux femmes a été érigée en Grande cause nationale 2010. L'État s'est fixé, dans le cadre du plan triennal 2008-2010 de lutte contre ces violences, quatre priorités: mesurer, prévenir, coordonner et protéger.

La législation

En 2006 et 2007, plusieurs lois ont permis de renforcer, tant sur le plan civil que pénal, la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple.

La loi n° 2006-99 du 4 avril 2006 renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs:

- en élargissant le champ d'application de la circonstance aggravante à de nouveaux auteurs (pacés et « ex ») et à de nouvelles infractions (meurtres, viols, agressions sexuelles);
- en complétant et précisant les dispositions de la loi n° 2005-1549 du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales qui consacrent au plan pénal l'éviction du conjoint violent du domicile du couple;
- en reconnaissant le vol entre époux lorsqu'il démontre une véritable volonté du conjoint voleur d'assujettir sa victime.

Ce texte introduit également la notion de respect dans les obligations du mariage. Par ailleurs, il comporte des dispositions permettant de mieux lutter et prévenir les mariages forcés (exemple: alignement de l'âge légal du mariage pour les filles sur celui de la majorité civile) et les mutilations sexuelles féminines (exemple: allongement du délai de prescription en matière d'action publique; renforcement de la répression des mutilations sexuelles commises à l'étranger).

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 prévoit notamment l'extension du suivi socio-judiciaire avec injonction de soins aux auteurs de violences commises au sein du couple.

La loi n° 2007-1198 du 10 août 2007 instaure en particulier une injonction de soins pour toutes les personnes condamnées à un suivi socio-judiciaire.

La loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 donne la possibilité à l'autorité administrative de renouveler la carte de séjour temporaire, au conjoint de Français ou à l'étranger résidant en France au titre du regroupement familial, si la personne ne remplit pas la condition de communauté de vie en raison de violences conjugales subies de la part du conjoint.

La connaissance du phénomène

Depuis l'enquête ENVEFF¹ de 2000, quatre nouvelles enquêtes sont venues apporter, à partir de 2007, d'autres éclairages sur les violences subies à l'extérieur comme à l'intérieur des ménages (cf. encadré ci-dessous). Cependant, seules les enquêtes ENVEFF et EVS permettent de connaître les violences psychologiques subies dans un cadre interpersonnel.

D'après l'enquête ENVEFF de 2000, qui portait sur tous les types de violences, **près d'une femme sur 10**, parmi les femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant hors institution, **a subi, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, des violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles, de la part de son conjoint ou ex-conjoint.**

Cette enquête a montré que c'est moins la nature des agressions que leur répétition ou leur cumul qui détermine la gravité des situations de violences.

L'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) a été menée en 2000 par l'institut de démographie de l'université de Paris (IDUP), en collaboration avec l'Ined et l'Insee, sur un échantillon de 6970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant hors institution en métropole.

L'enquête Événements de vie et santé (EVS) a été menée en 2005-2006 par la Drees, en collaboration avec l'Insee, auprès de 10000 personnes âgées de 18 à 75 ans et ne vivant pas en institution. Elle mesure les phénomènes de violences ressenties ainsi que leurs conséquences, notamment en matière de santé, au cours des 24 mois précédant la collecte, mais aussi au cours de la vie entière.

L'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF)² a été réalisée par l'Inserm et l'Ined en 2006 à l'initiative de l'Agence nationale de recherche sur le Sida (ANRS). L'objet de l'enquête est le lien entre sexualité et santé, et elle s'est intéressée aussi bien aux infections sexuellement transmissibles, notamment au VIH, et à la protection contre le VIH, qu'à la contraception, aux interruptions volontaires de grossesses, aux dysfonctions sexuelles, et aux violences sexuelles.

L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) est une enquête annuelle de victimation conjointe de l'Observatoire national de la délinquance (OND) et de l'Insee. Les résultats présentés portent sur un échantillon de plus de 13500 personnes de 18 à 75 ans, interrogées sur les violences physiques ou sexuelles dont elles ont pu avoir été les victimes en 2007-2008, soit lors des deux années civiles précédant l'enquête.

L'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple est le résultat d'un recensement annuel mené, depuis 2006, par la délégation aux victimes (DAV) du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales auprès des services de police, des unités de gendarmerie et dans la presse nationale et régionale. La sollicitation systématique des services concernés permet de ne recenser que les morts violentes commises à l'encontre de partenaires, hommes ou femmes, quel que soit leur statut: conjoints, concubins, pacés ou « anciens » dans ces trois catégories.

1/ Équipe de recherche ENVEFF: Jaspard M., Brown E., Condon S. et al., *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, coll. « Droits des femmes », La Documentation française, 2003, 370 p.

2/ Les résultats sont publiés dans: Bajos N., Bozon M. (dir.), Beltzer N. (coord.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, éditions La Découverte, Paris, 2008, 610 p.

Les conséquences sur la santé des mutilations sexuelles féminines

Selon les estimations de l'Ined, la France comptait en 2004 environ 53000 femmes adultes qui auraient subi des mutilations sexuelles (hypothèse moyenne)¹. Neuf victimes sur 10 ont été excisées avant l'âge de 10 ans. Toutefois, cette pratique semble diminuer au fil des générations : dans l'enquête ExH, parmi les filles nées dans des familles à risque, l'excision concernerait presque 40 % de celles nées dans les années 1980 contre 17 % de celles nées dans les années 1990 et seulement 2 % de celles nées dans les années 2000 (certaines d'entre elles sont encore soumises au risque de l'être). Cette diminution est un des effets des campagnes de prévention, de répression et de pénalisation de cette pratique, qui ont débuté dans les années 1980, en France et dans le monde et qui se sont amplifiées à partir des années 1990 avec notamment la loi du 4 avril 2006 (cf. encadré p. 56). Le deuxième plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes (2008-2010) continue à y contribuer. En octobre 2008, lors de la campagne de communication accompagnant ce plan, un site internet a été mis en place : www.stop-violences-femmes.gouv.fr ; il comporte un volet spécifique consacré, entre autres, aux mutilations sexuelles féminines.

L'enquête nationale **Excision et handicap (ExH)** permet d'analyser les troubles de santé, douleurs ou gênes dans la vie quotidienne, notamment dans la vie sexuelle, associés aux mutilations sexuelles féminines².

Par exemple, les femmes excisées ont plus souvent des infections urinaires et gynécologiques et ont plus de risque d'avoir certaines complications à l'accouchement (déchirure). Si elles ne déclarent pas de douleurs plus fréquentes, elles en déclarent de plus intenses que les femmes non excisées, avec des répercussions plus importantes dans la vie quotidienne. Seules 56 % des femmes excisées déclarent avoir une vie sexuelle agréable ou très agréable contre 77 % des femmes non excisées et 41 % (contre 32 %) déclarent des douleurs pendant les rapports sexuels 52.

Les populations les plus exposées aux violences et leur état de santé

L'enquête **Événements de vie et santé (EVS)** s'est intéressée plus particulièrement aux relations entre violences interpersonnelles subies et état de santé.

1/ Andro A. et Lesclingand M., « Les mutilations sexuelles féminines : le point sur la situation en Afrique et en France », in *Population et sociétés*, n° 438, Ined, octobre 2007.

2/ Andro A., Lesclingand M., Cambois E., Cirbeau C., rapport final Volet quantitatif du projet Excision et Handicap (ExH) : mesure des lésions et traumatismes et évaluation des besoins en chirurgie réparatrice, Université de Paris 1, Ined, mars 2009.

52 Répercussion de l'excision sur la santé des femmes concernées (en %)

Symptômes déclarés (quelquefois, souvent, toujours)	Femme non excisée	Femme excisée
Infections urinaires	13	22
Infections gynécologiques (avec gênes pendant les rapports sexuels)	16	21
Infections gynécologiques (avec gênes en dehors des rapports sexuels)	10	14
Douleurs pendant les rapports sexuels	32	41
Accouchement avec déchirure	29	36
Tristesse, découragement	51	57
Gênes liées aux douleurs physiques ¹	47	54

1/ Ces pourcentages sont calculés à partir des femmes ayant déclaré des douleurs.

Lecture : 13 % des femmes non excisées ont eu fréquemment des infections urinaires dans les 12 mois précédant l'enquête, contre 22 % des femmes excisées.

Champ : femmes migrantes ou nées de parents migrants, majeures et francophones, échantillon ajusté « cas-témoin ». Les écarts sont significatifs au seuil de 5 %.

Source : enquête ExH, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne - Ined.

Les femmes en prison

Le rapport 2009 de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, sur « Les femmes dans les lieux de privation de liberté », dénombre, fin 2009, 2135 femmes détenues en France, soit 3,5 % de la population carcérale. D'une façon générale, d'après ce rapport, « les détenues proviennent de milieux défavorisés et sont très désocialisées lors de leur incarcération. Elles ont souvent dû faire face, davantage que les hommes, à des situations de violences familiales ou conjugales. Elles sont également souvent peu alphabétisées et connaissent beaucoup de difficultés de réinsertion, une fois leur peine effectuée. En prison, elles ne bénéficient, pour des raisons liées à leur dissémination dans des quartiers de faible dimension, que d'un moindre accès aux soins médicaux, à la formation professionnelle, ou aux activités rémunérées ».

La situation de 68 % de la population des 18-75 ans résidant en France en ménage ordinaire illustre la réalité d'une vie sociale où les violences sont rares et où la majorité de la population a un état de santé plutôt favorable ou, quand ce n'est pas le cas, pour des raisons qui ne sont pas liées à des violences subies (groupes 1 et 2 53). Les 32 % restants (groupes 3 à 7) se composent de personnes plus jeunes (globalement surexposées aux violences), dont l'état de santé – mentale, surtout – est dégradé, dans des parcours de vie heurtés.

La combinaison de violences subies, d'un mauvais état de santé et d'événements difficiles se décline au masculin (groupes 4 et 5 53) et au féminin (groupes 6 et 7 53), à la fois parce que les différents types de violences ne touchent pas également femmes et hommes et que les différences de genre dans l'état de santé jouent toujours¹. Au-delà des différences, de forts points communs aux femmes et aux hommes les plus exposés aux violences apparaissent: le rôle, comme cause ou caisse de résonance, des épreuves rencontrées au cours de la vie, ainsi que la dégradation, non pas de la santé « en général », mais de la santé mentale².

Les agressions sexuelles au cours de la vie

Au total, d'après l'enquête CSF de l'Inserm-Ined de 2006³, les femmes rapportent trois fois plus souvent que les hommes avoir déjà été confrontées à une agression à caractère sexuel, qu'il s'agisse d'un attouchement, d'une tentative ou d'un rapport forcé: 20,4 % des femmes et 6,8 % des hommes de 18 à 69 ans.

Dans toutes les générations, les personnes indiquent des premiers rapports forcés ou tentatives qui se produisent majoritairement avant 18 ans. Parmi les personnes qui ont vécu ces agressions, 59 % sont des femmes.

Une jeune femme sur 10 de moins de 20 ans déclare avoir subi des attouchements au cours de sa vie et près d'une sur 10 (respectivement 8,9 et 8,4 %) des conversations à caractère pornographique ou des tentatives de rapports forcés 54. Les attouchements surviennent très majoritairement pendant l'enfance et l'adolescence: 50 % des femmes concernées les ont subis avant l'âge de 10 ans et 50 % des hommes avant l'âge de 11 ans. Près de la moitié des attouchements ont été immédiatement suivis d'une tentative de rapport forcé ou d'un rapport forcé (50 % pour les femmes, 44 % pour les hommes).

1/ Cavalin C., « Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans, premiers résultats de l'enquête Événements de vie et santé (1/2) », in *Études et résultats*, n° 598, Drees, septembre 2007.

2/ Cavalin C., 2009, « Santé dégradée, surexposition aux violences et parcours biographiques difficiles pour un tiers de la population. Résultats de l'enquête Événements de vie et santé (2/2) », in *Études et résultats*, n° 705, Drees, octobre 2009.

3/ Bajos N., Bozon M., « Les agressions sexuelles en France: résignation, réprobation, révolte » in Bajos N., Bozon M. (dir.), Beltzer N. (coord.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, éditions La Découverte, Paris, 2008, 610 p.

53 Sept configurations combinant violences, santé et événements difficiles parmi les 18-75 ans (en %)

Caractérisation rapide	Groupe	Part de la population des 18-75 ans	Part de femmes	Autres caractéristiques de la population
Population « protégée » des violences et événements biographiques difficiles (68 % de la population)				
Population « protégée »	1	37,0	47	La « population générale », protégée en termes de violences, de santé et d'événements difficiles rencontrés
	2	31,0	57	État de santé déclaré défavorable
Population confrontée aux violences de divers types, dans un contexte biographique difficile, avec un état de santé dégradé (32 % de la population)				
Violences psychologiques récentes	3	26,0	51	État de santé mentale dégradé et maladies chroniques, dans un parcours biographique émaillé d'événements difficiles.
Violences physiques	4	2,5	45	Des problèmes de santé mentale plus que physique, dans un contexte biographique difficile.
Violences physiques et sexuelles	5	1,0	35	Caractéristiques du groupe 4 avec une exposition généralisée aux atteintes à caractères sexuels dans les 24 derniers mois.
Violences sexuelles	6	1,5	66	Contexte socio-économique et socioculturel plus favorable et conjugalité plus stable que le groupe 7
	7	1,0	59	Cumul marqué de difficultés au cours de la vie et état de santé (mentale surtout) très dégradé
Ensemble des 18-75 ans vivant en ménage ordinaire		100	51	

Source: Drees, in Cavalin C., *Études et résultats*, n° 705, octobre 2009.

54 Taux d'agression à caractère sexuel au cours de la vie par âge (en %)

Âge à l'enquête	Type d'agressions							
	Conversations à caractère pornographique		Attouchements		Tentatives de rapports forcés		Rapports forcés	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ensemble des 18-69 ans	15,5	4,8	12,9	4,1	9,1	3,0	6,8	1,5
dont 18-19	8,9	5,3	10,6	3,7	8,4	4,5	4,4	1,4
dont 20-24	10,1	8,0	11,7	1,5	9,8	2,7	6,0	1,9

Lecture: parmi les femmes de 20 à 24 ans 6,0 % ont subi des rapports forcés.

Champ: femmes et hommes de 18 à 69 ans.

Source: Bajos N., Bozon M., « Les agressions sexuelles en France: résignation, réprobation, révolte » in Bajos N., Bozon M. (dir.), Beltzer N. (coord.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, éditions La Découverte, Paris, 2008, 610 p.

Les niveaux de violence sexuelle déclarés dans l'enquête CSF de 2006, par les femmes de 20 à 59 ans, apparaissent deux fois plus élevés que dans l'enquête ENVEFF de 2000, dans tous les groupes d'âges, que l'on considère les tentatives de rapports forcés (9 %, contre 6 %) ou les rapports forcés (7 %, contre 3 %).

Ces rapports forcés se produisant dans plus de 85 % des cas avant l'âge de 25 ans, cette augmentation ne peut être attribuée qu'à une plus grande propension à rapporter des événements de violence dans une enquête scientifique spécifiquement dédiée à l'étude de la sexualité¹.

Ce sont principalement les agressions de la part d'hommes de la famille, subies dans l'enfance et l'adolescence, qui sont aujourd'hui plus souvent déclarées par les femmes.

Les violences et les risques psychosociaux sur le lieu de travail

L'enquête ENVEFF, concernant les violences sur les lieux de travail, au cours des 12 derniers mois, montre que les pressions psychologiques sont dénoncées par 17 % des femmes, les agressions verbales par 8,5 %, les agressions physiques par 0,6 %, les destructions du travail et de l'outil de travail par 2,2 %. Les agressions (attouchements, tentatives de viol et viols) et le harcèlement d'ordre sexuel (avances, attouchements, exhibitionnisme, etc.) sont rapportés par près de 2 % des femmes.

L'enquête Conditions de travail de 2005 de la Dares montre que les femmes salariées sont davantage exposées que les hommes à des agressions physiques ou verbales au cours de leur travail. Les femmes sont aussi davantage exposées aux risques psychosociaux. Ces risques peuvent être appréhendés au travers du modèle de tension au travail de Karasek, qui les définit comme la combinaison d'une forte demande psychologique (évaluée par sa quantité, son intensité, sa complexité) et d'une faible latitude décisionnelle.

Près d'une femme sur trois est exposée à la tension au travail, alors que c'est le cas pour près d'un homme sur cinq 55.

À catégorie socioprofessionnelle égale, les femmes subissent une « demande psychologique » plus forte que les hommes et surtout disposent plus souvent d'une faible « latitude décisionnelle »². C'est parmi les ouvriers, particulièrement les non qualifiés, que l'écart est le plus important.

Pour les employées de commerce ou de service et pour les ouvrières cette situation est aggravée par un faible soutien social (peu d'aide de la part de leurs supérieurs hiérarchiques ou de leurs collègues).

1/ Bajos N., Bozon M. et l'équipe CSF, « Les violences sexuelles en France: quand la parole se libère », in *Population et sociétés*, n° 445, mai 2008.

2/ Dossier « Santé et travail » in Danet S., Olier L. (dir), Danet S., Moisy M. (coord), *La santé des femmes en France*, coll. Étude et statistiques, la Documentation française, Paris, 2009, 285 p.

55 Proportion de salariés exposés à la tension au travail par catégorie socioprofessionnelle (en %)

	Femmes	Hommes
Cadres	15,0	10,3
Professions intermédiaires	23,3	16,3
Employés administratifs	31,6	30,1
Employés de commerce ou de service	30,5	24,7
Ouvriers qualifiés	36,3	22,8
Ouvriers non qualifiés	36,1	23,3
Ensemble	28,2	19,6

Champ: secteur concurrentiel et hôpitaux publics, hors particuliers employeurs.

Source: Enquête SUMER 2003, in Guignon N., Niedhammer I., Sandret N. « Les facteurs psychosociaux au travail, une évaluation par le questionnaire de Karasek dan l'enquête Sumer 2003 », *Premières informations, premières synthèses*, Dares, n° 22.1, mai 2008.

56 Les violences déclarées par types de violences

Type de violences	Femmes		Hommes		Part des femmes parmi les victimes
	Effectif	%	Effectif	%	
Au moins un acte de violences physiques ou sexuelles	1 202 000	5,4	975 000	4,7	55,2
dont actes de violences physiques	1 005 000	4,6	934 000	4,5	51,8
dont actes de violences sexuelles	312 000	1,4	52 000	0,3	85,7
dont viols et tentatives de viol	176 000	0,8	*	*	
dont viols (hors tentative)	150 000	0,7	*	*	

* Valeurs non significatives.

Lecture: 312 000 femmes de 18 à 75 ans (soit 1,4 % d'entre elles) ont été victimes de violences sexuelles en 2007-2008 contre 0,3 % des hommes.

Champ: personnes de 18 à 75 ans.

Définition: personnes ayant déclaré au moins un acte sur deux ans. Il existe des cas de cumuls.

Source: Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008 et 2009, in *La criminalité en France, Rapport de l'Observatoire national de la délinquance*, p. 45-185, CNRS Éditions, 2009.

57 Répartition des victimes selon le type d'acte

	Violences physiques			Violences sexuelles		
	Intra ménage	Hors ménage	Ensemble	Intra ménage	Hors ménage	Ensemble
Femmes	57,0	43,0	100,0	35,5	64,5	100,0
Hommes	30,2	69,8	100,0	34,6	65,4	100,0

Lecture: 57 % des femmes victimes de violences physiques ont déclaré les avoir subies au sein du ménage.

Source: Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008 et 2009, in *La criminalité en France, Rapport de l'Observatoire national de la délinquance*, p. 45-185, CNRS Éditions, 2009.

Les victimes de violences physiques et sexuelles en 2007-2008

D'après les résultats de l'enquête 2009 de l'Observatoire national de la délinquance (OND), plus de 1,2 million de femmes et un peu moins d'un million d'hommes ont déclaré avoir été victimes d'au moins un acte de violences physiques ou sexuelles en 2007 et 2008. La différence entre les femmes et les hommes (respectivement 5,4 % et 4,7 %) est statistiquement significative. Si les taux sont comparables pour les violences physiques, les femmes sont près de cinq fois plus souvent victimes de violences sexuelles que les hommes 56.

Par rapport à l'enquête 2008, la hausse du taux de victimes de violences physiques, qui est passé de 4,2 % à 4,5 %, est significative mais elle résulte de variations qui concernent à la fois les hommes et les femmes. Cette hausse globale peut être attribuée en majorité, selon l'OND, aux violences physiques au sein du ménage et à plus de 55 % aux femmes victimes. Les variations les plus significatives concernent la hausse des violences physiques au sein du ménage déclarées par les jeunes femmes de 18 à 34 ans : la proportion de victimes passe de 3,6 % en 2006-2007 à 5,0 % en 2007-2008.

Les variations concernant les violences sexuelles apparaissent quant à elles très disparates. En 2007-2008, plus de 312 000 femmes de 18 à 75 ans ont été victimes de violences sexuelles, dont 225 000 de la part d'une personne extérieure à leur ménage 56 58.

Femmes et hommes ne sont pas victimes du même type d'actes. 57 % des femmes victimes de violences physiques, soit 613 000 femmes, ont dit avoir été victimes de violences au sein de leur ménage, soit plus du double que le nombre d'hommes dans la même situation (292 000). En revanche, sur près d'un million d'hommes victimes de violences physiques sur deux ans, près de sept sur 10 (69,8 %) ont déclaré au moins un acte de violence hors ménage 57. Ainsi, la part des femmes se déclarant victimes de violences physiques au sein du ménage (2,8 %) est le double de celle des hommes (1,4 %) 58.

Au sein du ménage, plus de huit femmes sur 10 victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans l'ont été d'un membre de la famille. L'auteur d'au moins un acte de violence est le conjoint pour près de la moitié des femmes victimes et un autre membre de la famille pour 37,8 % d'entre elles. Dans l'ensemble, 1,4 % des femmes de 18 à 75 ans (soit 308 000 femmes) ont affirmé avoir été victime d'un conjoint sur deux ans, soit une valeur près de trois fois plus élevée que celle observée chez les hommes des mêmes âges

58 Les violences déclarées selon le type d'acte (intra ou hors ménage) et de violences

Types d'acte	Types de violences	Femmes		Hommes		Part des femmes parmi les victimes
		Effectif	%	Effectif	%	
Intra ménage	physiques	613 000	2,8	292 000	1,4	67,7
	sexuelles	124 000	0,6	18 000	0,1	87,3
	physiques ou sexuelles ¹	672 000	3,0	300 000	1,4	69,1
Hors ménage	physiques	463 000	2,1	676 000	3,2	40,6
	sexuelles	225 000	1,0	34 000	0,2	86,9

1/ Il existe des cas de cumuls.

Lecture : 2,8 % de femmes se sont déclarées victime d'au moins un acte de violences physiques à l'intérieur de leur ménage.

Champ : personnes de 18 à 75 ans.

Définition : personnes ayant déclaré au moins un acte sur deux ans. Il existe des cas de cumuls.

Source : Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008 et 2009, in *La criminalité en France, Rapport de l'Observatoire national de la délinquance*, p. 45-185, CNRS Éditions, 2009.

59 Les auteurs de violences physiques ou sexuelles déclarées au sein du ménage

Victimes	Auteur					
	Conjoint		Membre de la famille hors conjoint		Autre	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Femmes	308 000	1,4	254 000	1,1	110 000	0,5
Hommes	110 000	0,5	131 000	0,6	59 000	0,3

Lecture : 1,4 % de femmes ont été victimes de violence physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint.

Champ : personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir subi au moins un acte de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage en 2007-2008.

Définition : les auteurs de violences au sein du ménage sont les personnes qui vivent dans le même logement que l'enquêté(e).

Source : Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008 et 2009, in *La criminalité en France, Rapport de l'Observatoire national de la délinquance*, p. 45-185, CNRS Éditions, 2009.

60 Les auteurs de violences physiques ou sexuelles déclarées hors ménage

Types de violences	Sexe de la victime	Auteur							
		Ex-conjoint		Membre de la famille hors ménage		Relation professionnelle ou d'étude		Autre	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Violences physiques	Femmes	85 000	0,4	54 000	0,2	66 000	0,3	186 000	0,8
	Hommes	*	0,1	*	0,1	71 000	0,3	503 000	2,4
Violences sexuelles	Femmes	59 000	0,3	68 000	0,3	*	0,1	98 000	0,4

Note : les données ne sont pas significatives pour les hommes victimes de violences sexuelles, très peu nombreux.

Source : Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008 et 2009, in *La criminalité en France, Rapport de l'Observatoire national de la délinquance*, p. 45-185, CNRS Éditions, 2009.

(0,5 % ou 110 000 hommes) 59. En revanche les hommes, qui sont beaucoup plus nombreux que les femmes à subir des violences physiques en dehors du ménage, sont trois fois plus fréquemment victimes d'un inconnu que les femmes 60.

Aussi bien au sein du ménage qu'en dehors, les taux de violences physiques subies par les femmes et les hommes sont les plus élevés parmi les jeunes de 18 à 34 ans. Ils décroissent ensuite avec l'âge 61. Si on englobe les violences sexuelles, 9,1 % des femmes de 18 à 34 ans ont déclaré avoir été victimes d'un acte sur deux ans.

Le recensement des homicides entre partenaires

Au cours de l'année 2008, une femme est décédée tous les deux jours et demi, victime de son partenaire ou ex-partenaire de vie, et un homme tous les 14 jours, soit 184 personnes en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (157 femmes et 27 hommes). Ces meurtres représentent 16 % des meurtres commis en France en 2008. En incluant les suicides des auteurs et les homicides de tiers, ces violences mortelles ont occasionné au total le décès de 254 personnes¹. Sur les 27 femmes auteurs d'homicide sur des hommes, 11 d'entre elles étaient victimes de violences de la part de leur partenaire. Ces chiffres sont naturellement sous évalués car il n'incluent pas les suicides de femmes victimes de violences conjugales.

Les plaintes

Hommes et femmes victimes de violences semblent proches en matière de **dépôt de plainte**, plus fréquentes lorsque l'auteur ne fait pas partie du ménage. Moins de 5 % des hommes victimes et 10 % des femmes victimes ont porté plainte à la suite des violences physiques ou sexuelles subies au sein du ménage 63.

Pour les violences dont l'auteur principal est le conjoint actuel, environ 10 % des victimes ont porté plainte (12,7 % des hommes et 9,2 % des femmes). Ces taux ne dépassaient pas 6 % en 2006-2007.

L'évolution du taux de plainte est un indicateur qui ne permet pas de savoir si ce sont les violences subies qui augmentent ou si leur révélation sous forme de plaintes devient plus fréquente. L'Observatoire national de la délinquance (OND) estime qu'en 2008, 49 323 faits constatés de violences volontaires sur femmes majeures par conjoint ou ex-conjoint ont été enregistrés en France. Ce type de violences représente 26,2 % de l'ensemble des faits constatés de violences volontaires sur personne de 15 ans et plus en 2008 64.

^{1/} Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, délégation aux victimes, *Étude nationale des décès au sein du couple*, 2008.

61 Taux de violences physiques déclarées, au sein du ménage et hors ménage, par groupes d'âge (en %)

Groupes d'âge	Violences physiques intra ménage		Violences physiques hors ménage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
18-34	5,0	2,0	3,9	6,0
35-54	2,7	1,4	2,0	2,7
55-75	1,0	0,9	0,7	1,4

Lecture: 5,0 % de femmes entre 18 et 34 ans ont été victimes de violence physiques au sein du ménage.

Champ: personnes de 18 à 75 ans qui se sont déclarées victimes d'au moins un acte en 2007-2008.

Définition: les auteurs de violences intra ménage sont les personnes qui vivent dans le même logement que l'enquêté.

Source: Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008 et 2009, in *La criminalité en France, Rapport de l'Observatoire national de la délinquance*, p. 45-185, CNRS Éditions, 2009.

62 Relation entre l'auteur et la victime de mort violente au sein du couple, 2008

Auteur	Nombre de cas	Proportion (en %)
Conjoint	104	57
Concubin	59	32
Pacsé	1	1
Ex-conjoint	4	2
Ex-concubin	16	9
Total	184	100

Champ: les 184 décès recensés en 2008, France entière.

Source: ministère de l'Intérieur, délégation aux victimes.

63 Les taux de plainte sur deux ans (%) selon le type d'acte

Type d'acte	Femmes	Hommes
Violences physiques hors ménage	22,0	23,5
Violences sexuelles hors ménage	10,9	n.s.
Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage	9,7	4,7
<i>dont violences commises par conjoint</i>	9,2	12,7

Lecture: 22 % de femmes entre 18 et 75 ans ont porté plainte à la suite de violences physiques en dehors du ménage.

Champ: personnes de 18 à 75 ans.

Source: Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008 et 2009, in *La criminalité en France, Rapport de l'Observatoire national de la délinquance*, p. 45-185, CNRS Éditions, 2009.

64 L'évolution du nombre de faits constatés de violences sur femmes majeures par conjoint

Faits constatés par les services de la police nationale et les unités de la gendarmerie nationale	2004	2006	2007	2008	Variation entre 2004 et 2008
Nombre de faits constatés de violences volontaires aux personnes de 15 ans et plus	144 143	171 679	184 514	187 937	+ 30,4 %
<i>dont faits constatés de violences volontaires sur femmes majeures par conjoint</i>	36 231	41 015	47 573	49 323	+ 36,3%
Part des faits de violences volontaires sur femmes majeures par conjoint parmi les violences volontaires sur personnes de 15 ans et plus	25,1 %	23,9 %	25,8 %	26,2 %	-

Lecture: 26,2 % des victimes de violences volontaires sont des femmes victimes de leur conjoint.

Champ: France entière (France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer).

Sources: état 4001 annuel, DCPJ; extractions sur les violences par conjoint, DCSP, DGGN et préfecture de Police de Paris; estimations du nombre de faits constatés de violences sur femmes majeures par conjoint, OND.

La principale raison du non-dépôt de plainte par les victimes varie selon les personnes interrogées durant l'enquête. Les plus fréquentes sont: *Trouver une autre solution que la plainte* (60 %), *Parce que ce n'est pas grave* (50 %), *Ca n'aurait servi à rien* (50 %), *Pour éviter des épreuves supplémentaires* (30 %).

Les condamnations

En 2008, 15670 hommes et 351 femmes ont été condamnés pour crimes et délits sur conjoint ou concubin (données provisoires). Ces effectifs sous-estiment sans doute encore le phénomène; toutes les victimes ne portent pas plainte et tous les auteurs de crimes et délits ne peuvent être poursuivis, pour divers motifs (refus de poursuite de la part de la victime, suicide, fuite, etc.). Ces données confortent cependant celles de l'OND, les victimes portent plus souvent plainte, et les changements législatifs apportés par la loi de 2006 concernant les circonstances aggravantes permettent la prise en compte par la Justice de faits qui ne l'étaient pas avant, et donc l'accroissement du nombre de sanctions 65.

L'augmentation de 4,2 % de ce nombre de condamnations par rapport à 2007 est surtout imputable aux violences de faible gravité (sans incapacité), dont le nombre poursuit sa progression (+ 12 % en un an); tandis que les violences graves affichent une hausse plus modérée voire une baisse (+ 2,2 % pour les incapacités inférieures ou égales à 8 jours et - 11,7 % pour les violences les plus graves). Cette hausse est en partie imputable à la création, par rapport à 2007, de deux nouvelles rubriques criminelles à l'intérieur des homicides et des viols, permettant d'identifier ceux dont les auteurs sont les conjoints et concubins. Ces créations ont entraîné une augmentation mécanique des crimes.

Les conséquences économiques, pour la société dans son ensemble, des violences au sein du couple

Dans le cadre du programme européen Daphné II 2006¹ sur l'évaluation du coût des violences conjugales en Europe, Psytel-France a réalisé un nouveau chiffre pour la France ainsi que le rapport final de ce projet mené en partenariat avec des experts de trois autres États membres (National Institute of Public Health-Danemark, Comisión para la Investigación de Malos Tratos a Mujeres-Espagne et Women's Rights Association-Hongrie). L'équipe Psytel est partie des résultats de plusieurs études nationales, dont l'étude de faisabilité d'une *Évaluation des répercussions économiques des violences conjugales*

1/ Programme européen de prévention des violences envers les enfants, les adolescents et les femmes.

65 Condamnations pour crimes et délits sur conjoint ou concubin, prononcées en 2008, selon le sexe de l'auteur

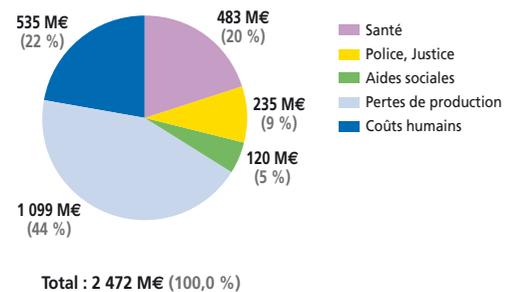
	Femmes	Hommes	Ensemble
Crimes	4	35	39
<i>dont crime par conjoint ou concubin</i> ¹	3	15	18
Délits			
Administration de substances nuisibles par conjoint ou concubin	1	1	2
Violences volontaires par conjoint ou concubin avec ITT ² supérieure à 8 jours	23	1258	1281
Violences volontaires par conjoint ou concubin avec ITT ² n'excédant pas 8 jours	178	9286	9464
Violences par conjoint ou concubin sans incapacité	145	5028	5173
Agressions sexuelles par conjoint ou concubin	0	62	62
Total des crimes et délits par conjoint ou concubin	351	15670	16021

1/ Les crimes par conjoint et concubin ne sont connus que pour les infractions suivantes: homicides par conjoint ou concubin, violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner, violences suivies d'infirmité permanente, torture ou acte de barbarie, viols sur conjoint ou concubin.

2/ Incapacité totale de travail.

Source: Exploitation statistique du casier judiciaire – SDESD – ministère de la Justice. Données provisoires.

66 Répercussions économiques des violences au sein du couple



en France, menée en 2006 par le Centre de recherches économiques, sociologiques et de gestion de Lille (CRESGE), dans le cadre du premier plan global de lutte contre les violences faites aux femmes (2005-2007)¹.

Comme c'était le cas dans cette première étude française, l'estimation du coût des violences conjugales est répartie en grands postes de dépenses: coûts directs médicaux, coûts directs non médicaux (justice, police, etc.), coûts des conséquences directes (hébergement d'urgence, logement, allocations diverses, paiement des arrêts de travail, etc.) ou indirectes, (pertes de production dues aux décès, aux arrêts de travail et à l'absentéisme, aux incarcérations et le coût des viols et des blessures graves)².

Ce second travail d'estimation débouche sur un coût d'environ **2,5 milliards d'euros en 2006** (entre 2,1 et 2,8 milliards), bien supérieur à l'estimation précédente chiffrée *a minima* à environ un milliard d'euros par an. La nouvelle étude a bénéficié de nouveaux résultats d'enquêtes et se différencie aussi par l'importance accordée aux coûts des pertes de production dues aux décès, aux incarcérations et à l'absentéisme **66**.

Femmes et pauvreté

La population pauvre

À partir de l'étude des ressources des ménages, on comptabilisait, en 2007 8 millions de personnes sous le seuil de pauvreté monétaire (percevant moins de 60 % du niveau de vie médian, cf. encadré ci-contre), soit 13,4 % de la population et plus précisément 14,0 % des femmes contre 12,8 % des hommes. Les femmes sont majoritaires dans la population pauvre dont elles représentent 54 % de l'effectif **67**.

Le taux de pauvreté varie avec l'âge. Il est maximal parmi les jeunes de moins de 25 ans, puis il décroît ensuite au fur et à mesure de l'avancée en âge, pour les femmes comme pour les hommes. Toutefois, au-delà de 65 ans, alors que le taux de pauvreté des hommes continue de décroître, celui des femmes augmente. Parmi les 65 ans et plus, deux tiers des pauvres sont des femmes. La pauvreté persiste donc parmi les femmes âgées.

1/ Marissal J.-P., Chevalley C., *Évaluation des répercussions économiques des violences conjugales en France*, la Documentation française, Paris, 2007.

2/ Daphné 2006 « Estimation du coût des violences conjugales en Europe », rapport scientifique, Psytel, juin 2009.

Pauvreté monétaire: une personne est dite pauvre (au sens monétaire) lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie d'un ménage est mesuré en tenant compte de tous les revenus reçus par tous les membres du ménage et du nombre d'unités de consommation que compte le ménage (voir ci-dessous) qui dépend de la taille et de la composition de ce ménage.

Unité de consommation (UC): unité de mesure de la taille des ménages relativement à leurs besoins de consommation; pour calculer ce nombre, on emploie une échelle d'équivalence (dite OCDE-modifiée) qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Ce système permet d'intégrer les économies d'échelle résultant de la vie en commun.

67 Répartition des hommes et des femmes vivant sous le seuil de pauvreté selon l'âge, 2007 (en %)

Groupes d'âge	Taux de pauvreté		Part des femmes parmi les personnes pauvres	Part des femmes dans la population générale
	Femmes	Hommes		
Moins de 18 ans	17,8	17,9	48,6	48,8
18-24 ans	23,7	20,4	54,3	49,4
25-54 ans	12,6	10,8	54,8	50,4
55-64 ans	9,4	9,5	51,2	50,9
65 ans et plus	11,6	8,3	66,0	58,8
Ensemble	14,0	12,8	54,0	51,4

En 2007, le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian s'élevait à 908 euros par mois pour une personne seule.

Lecture: 17,8 % des femmes de moins de 18 ans se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté. Elles représentent 48,6 % des moins de 18 ans qui sont dans cette situation.

Champ: personne vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources: Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, Cmsa, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

Le taux de pauvreté varie aussi selon le type de ménage. 32,4 % des personnes vivant dans des familles monoparentales – qui, dans 84,9 % des cas, ont une femme à leur tête – sont confrontées à la pauvreté: c'est 2,3 fois plus que dans l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté est plus important dans les couples à un seul actif et s'accroît avec la taille de la famille 68.

Les travailleurs pauvres

En tenant compte de la taille et de la composition des ménages, 7 % des travailleurs, soit 1,7 million de personnes, vivent dans un ménage dont les revenus ne suffisent pas à offrir à ses membres un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté monétaire. Alors que dans l'ensemble de la population pauvre, tous âges confondus, les femmes sont surreprésentées, le taux de pauvreté des travailleurs apparaît plus élevé chez les hommes (7,2 %) que chez les femmes (6,7 %). Les femmes représentent 45 % de cette population. La situation des travailleurs pauvres s'explique à la fois par les conditions de leur emploi – temps partiel, discontinuité des contrats de travail – et par la composition de leur ménage 69.

Selon l'étude de l'Insee¹ sur *Les travailleurs pauvres*, figurant dans le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) 2007-2008 « La statistique des travailleurs pauvres est donc difficile à interpréter, en tout cas comme indicateur du lien entre l'activité individuelle et la pauvreté, puisque ce lien est brouillé par la dimension ménage ». Les auteurs de l'étude ont donc introduit une **nouvelle approche en termes de « pauvreté économique »** qui adopte une perspective strictement individuelle, la notion de « pauvreté économique » individuelle étant identifiée par un revenu individuel d'activité inférieur au seuil de pauvreté (cf. encadré ci-contre).

1/ Ponthieux S., Raynaud E., « Les travailleurs pauvres », in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, p. 163-181.

68 Proportion de personnes pauvres selon le type de ménage, 2007

Types de ménage auxquels appartiennent les individus	Nombre d'individus pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Ensemble des individus, dont:	8034	13,4
Familles monoparentales	1578	32,4
Pères	119	16,1
Mères inactives	613	64,4
Mères actives	846	26,6
Couples	4000	10,8
Couples d'un inactif et d'une active avec ou sans enfant	318	14,9
Couples d'un actif et d'une inactives sans enfant	129	11,2
Couples d'un actif et d'une inactives avec un enfant	261	23,0
Couples d'un actif et d'une inactives avec deux enfants	412	19,5
Couples d'un actif et d'une inactives avec trois enfants ou plus	842	33,2
Couples d'actifs sans enfant	215	4,6
Couples d'actifs avec un enfant	299	4,6
Couples d'actifs avec deux enfants	541	5,6
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	489	10,6
Ménages complexes	408	22,3

Lecture : 26,6 % des femmes actives et à la tête d'une famille monoparentale, soit 846000 femmes, sont pauvres.
Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête revenus fiscaux et sociaux 2007.

69 Répartition et taux de pauvreté par sexe des travailleurs, 2005 (en %)

	Taux de pauvreté des travailleurs	Répartition		
		Travailleurs pauvres	Ensemble de la population pauvre	Ensemble des travailleurs
Femmes	6,7	45	55	47
Hommes	7,2	55	45	53

Définition : est identifié comme travailleur toute personne ayant été active pendant au moins six mois sur les douze mois de la période de référence, dont au moins un mois en emploi (Insee).

Champ : individus âgés de 16 à 64 ans.

Sources : Insee, SRCV-SILC 2006, in Ponthieux S., Raynaud E., « Les travailleurs pauvres » in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, p. 163-181.

Pauvreté économique : le revenu d'activité est défini par la somme des salaires, des revenus d'activité indépendante, des indemnités de chômage et des indemnités maladie perçus au cours d'une année par un individu. À la différence de la notion de pauvreté usuelle, qui renvoie aux ressources des ménages, la pauvreté économique peut donc être identifiée au seul niveau des individus : un individu est dit économiquement pauvre si son revenu d'activité est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire que les ressources monétaires qu'il retire de son activité ne lui permettraient pas d'éviter la pauvreté s'il vivait seul et ne disposait que de cette ressource.

En 2005, 3,7 millions de travailleurs soit 15 % des travailleurs, avaient un revenu d'activité inférieur au seuil de pauvreté. La pauvreté économique touche très inégalement les travailleurs selon leur sexe. Les femmes sont beaucoup plus exposées: 22 % d'entre elles, contre 9 % des hommes, sont économiquement pauvres (à comparer aux 7,2 % d'hommes et 6,7 % de femmes au regard de l'étude prenante compte la composition des ménages). Finalement, alors que la population des travailleurs pauvres est en majorité masculine (55 % d'hommes et 45 % de femmes), près de 70 % des travailleurs économiquement pauvres sont des femmes **70**.

Niveaux de vie et minima sociaux

Les minima sociaux sont des prestations sociales versées sous conditions de ressources et qui visent à assurer à une personne ou à sa famille un revenu minimum **71**.

L'API est attribuée en quasi-totalité (98 %) à des femmes. Une majorité (57 %) des bénéficiaires du minimum vieillesse sont aussi des femmes, du fait de carrières professionnelles incomplètes. Un peu plus de femmes que d'hommes perçoivent le RMI. Par rapport au RMI et à l'API qu'il remplace depuis le 1^{er} juin 2009, le RSA (revenu de Solidarité active) accorde un complément de revenu à tous les hommes et les femmes qui sont en emploi et qui perçoivent des revenus d'activité faibles. Le complément garantit que les emplois occupés apportent un supplément de revenu par rapport aux minima sociaux¹.

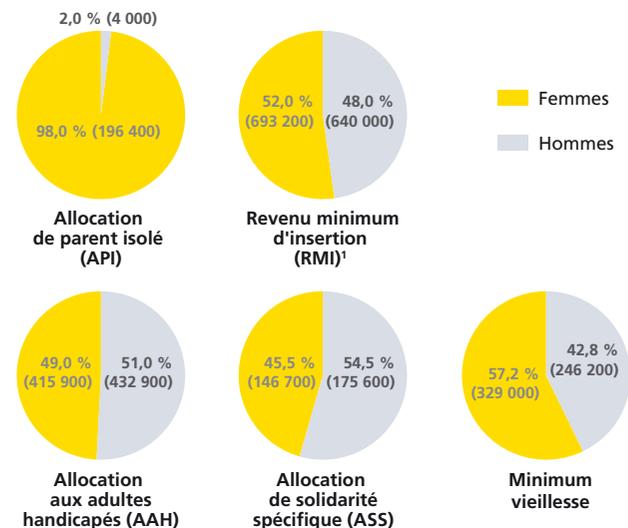
70 Pauvreté économique individuelle selon le sexe, 2005

	Effectif (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Répartition (%)
Femmes	2577	21,9	68,7
Hommes	1173	8,9	31,3
Ensemble	3750	15,0	100,0

Lecture: en 2005, 21,9 % des femmes sont économiquement pauvres. Elles constituent 68,7 % de ce groupe.
Définition: est identifié comme travailleur toute personne ayant été active pendant au moins six mois sur les douze mois de la période de référence, dont au moins un mois en emploi (Insee).

Sources: Insee, SRCV-SILC 2006, in Ponthieux S., Raynaud E., « Les travailleurs pauvres » in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, p. 163-181.

71 Répartition des allocataires de minima sociaux au 31 décembre 2008, selon le sexe



1/ RMI: les couples ont été comptabilisés à la fois parmi les hommes et parmi les femmes.

Champ: France entière.

Sources: Cnaf, Msa, Unédic, Cnav, calculs Drees.

1/ « Généralisation du RSA: rien à signaler sur les femmes? », *Travail, genre et sociétés*, n° 22, p. 155-158, 2009/2.

L'articulation des temps de vie



Le partage des temps des femmes et des hommes

En 2005, les tâches domestiques demeurent très inégalement réparties dans le couple : plus de huit femmes sur 10 s'occupent toujours ou le plus souvent du repassage et de la préparation des repas. Lorsque les deux conjoints ont une activité professionnelle, certaines tâches comme la préparation des repas, le passage de l'aspirateur et la vaisselle sont réparties de façon un peu plus égalitaire, mais les écarts entre la participation des femmes et celle des hommes restent importants **72**.

La répartition des tâches domestiques et parentales au sein des couples avec enfant(s) n'est pas sans rapport avec l'investissement professionnel de chacun. Ainsi, lorsque l'un des deux conjoints est au foyer, il assume totalement les charges domestiques et familiales. En revanche, lorsque les deux membres du couple travaillent, s'ils appartiennent aux mêmes catégories socioprofessionnelles et s'ils ont des revenus identiques, la répartition est plus équilibrée. Enfin, si les mères qui font tout ou presque se déclarent les moins satisfaites, c'est également le cas des pères n'assurant aucune tâche relative aux enfants. **Les conjoints les plus satisfaits sont ceux qui partagent les tâches**¹.

La dernière enquête **Emploi du temps** de l'Insee date de 1999 (cf. encadré ci-contre). Elle a montré que peu de progrès ont été réalisés entre 1986 et 1999 dans le partage des tâches ménagères et d'éducation des enfants, les rôles masculins et féminins restant nettement différenciés. Parmi les actifs ayant un emploi, on note, en 13 ans, un allongement du temps domestique de huit minutes pour les hommes, contre sa diminution d'une minute pour les femmes. Même si le comportement des hommes s'est très légèrement modifié, notamment en matière de temps parental accru, les femmes consacrent toujours deux fois plus de temps qu'eux aux tâches domestiques, soit 3h48 en moyenne par jour pour elles contre 1h59 pour eux **73**.

Au sein des couples de salariés, malgré une durée de travail en moyenne moindre que celle des hommes, les femmes ont chaque jour, en semaine, une demi-heure de temps libre en moins, et quatre heures de moins au total chaque week-end **74**.

1/ Bauer D., « Entre maison, enfant(s) et travail: les diverses formes d'arrangement dans les couples », in *Études et résultats*, n° 570, Drees, avril 2007.

72 Répartition des tâches ménagères dans les couples selon qu'un seul conjoint ou les deux sont actifs, 2005

Personne qui réalise la tâche	Couple	Repassage	Repas	Courses alimentaires	Aspirateur	Comptes	Vaisselle	Invitations
Toujours ou le plus souvent la femme	Couple avec un seul actif	84,0	82,3	49,9	68,9	41,7	63,4	27,2
	Couple biactif	76,5	66,9	51,4	49,4	42,9	38,0	25,6
Autant l'un que l'autre	Couple avec un seul actif	12,6	13,9	41,0	25,5	30,3	29,4	66,6
	Couple biactif	19,0	21,2	38,2	38,6	35,3	46,8	69,1
Toujours ou le plus souvent l'homme	Couple avec un seul actif	3,4	3,8	9,1	5,7	27,0	7,2	6,3
	Couple biactif	4,4	11,9	10,4	12,0	21,8	15,2	5,3

Lecture: la femme repasse toujours ou le plus souvent dans 84% des couples avec un seul actif, c'est le cas dans 76,5 % des couples biactifs.

Champ: couples cohabitant en 2005, dont la femme est âgée de 20 à 49 ans.

Source: Ined-Insee, enquête Erfi-GGS1, 2005.

Une nouvelle enquête Emploi du temps

L'enquête *Emploi du temps* de 2009, réalisée par l'Insee, sera la cinquième en France. Elle a pour objectif de collecter des données sur la façon dont les individus organisent leur temps. Elle comprendra, pour la première fois, un module consacré aux « Décisions dans le couple », qui permettra d'alimenter les travaux sur les inégalités au sein du ménage. La collecte se déroule en 2009-2010 sur le terrain, en France métropolitaine et dans les DOM. Les premiers résultats seront publiés en 2011.

73 Évolution des temps moyens d'une journée moyenne, entre 1986 et 1999

Actifs ayant un emploi

	Femmes			Hommes		
	1986	1999	1999/1986	1986	1999	1999/1986
Temps physiologique	11h32	11h35	+ 3 min	11h22	11h22	0 min
Temps de travail ¹	5h15	5h01	- 14 min	6h33	6h22	- 11 min
Temps domestique ²	3h49	3h48	- 1 min	1h51	1h59	+ 8 min
Temps libre	2h48	3h02	+ 14 min	3h36	3h44	+ 8 min

1/ Inclus les trajets domicile-travail.

2/ Y compris les soins aux enfants et aux adultes.

Lecture: les femmes consacrent en moyenne 3h48 par jour en temps domestiques en 1999, c'est une minute de moins qu'en 1986. Les hommes y consacrent 1h59, soit 8 minutes de plus.

Source: Insee, enquêtes Emploi du temps 1986 et 1999.

L'articulation des temps de vie professionnelle et familiale

En 2008, les femmes seules sont un peu plus souvent actives que les femmes en couple, l'inverse s'observant chez les hommes. En présence d'un seul enfant de moins de 3 ans, le taux d'activité des femmes vivant en couple est très élevé (81,2 %). En revanche, ce taux diminue d'un cinquième lorsque le couple a deux enfants dont un de moins de 3 ans et de près de moitié avec trois enfants dont un très jeune ⁷⁵.

Toutefois, une remontée de ces taux s'observe ces dernières années, dans les couples avec enfant. En particulier, de 2003 à 2008, l'activité des mères de deux et de trois enfants, dont au moins un enfant de moins de 3 ans, a davantage progressé que celle des mères d'enfant unique ⁷⁶.

Les mères les moins diplômées sont les moins présentes sur le marché du travail. Les écarts de taux d'activité entre les plus diplômées et les moins diplômées ont tendance à s'accroître avec le nombre d'enfants présents au domicile¹.

La loi du 23 mars 2006 sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes comporte des dispositions tendant à faciliter l'articulation des temps de vie professionnelle et familiale, notamment par l'instauration d'un mécanisme de compensation de l'effet de la maternité sur les rémunérations. La loi prévoit que les salariés en congé de maternité ou en congé d'adoption bénéficient, en sus des augmentations générales, de la moyenne des augmentations individuelles perçues, pendant leur période d'absence, par les salariés relevant de leur catégorie professionnelle, ou à défaut, de la moyenne de l'ensemble des augmentations individuelles de salaires.

Dans le choix d'un emploi, les femmes accordent plus d'importance à la commodité des horaires (26 % des femmes, contre 10 % des hommes); elles donnent la préférence aux emplois qui offrent une compatibilité des horaires avec ceux des modes de garde ou de l'école.

Les hommes privilégient plus le salaire et la perspective de carrière (80 % des hommes et 64 % des femmes)².

1/ Chardon O., Dague F., « L'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants », in *Insee Première* n° 1171, janvier 2008.

2/ Source : enquête Familles et employeurs, Ined, 2004-2005.

74 Durée moyenne des activités des femmes et des hommes salariés au cours d'une journée

	Du lundi au vendredi		Samedi et dimanche	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Temps personnel ¹	11h01	10h49	13h00	12h49
Temps libre	2h48	3h21	4h51	6h51
Temps contraint, dont:	10h11	9h50	6h09	4h20
Travail professionnel	6h25	7h53	1h11	1h05
Soins aux enfants et aux adultes	0h43	0h18	0h38	0h22
Temps domestique	3h03	1h39	4h20	2h53
Total	24h00	24h00	24h00	24h00

1/ Soins personnels, repas, sommeil.

Lecture : les femmes ont 10h11 de temps contraint en moyenne en 1999 du lundi au vendredi et 6h09 le samedi et le dimanche.

Champ : couples dont les deux conjoints sont salariés.

Source : Insee, enquête Emploi du temps 1998-1999.

75 Le taux d'activité et d'emploi des femmes vivant en couple et non en couple selon le nombre d'enfants, 2008 (en %)

	Taux d'activité		Taux d'emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
En couple	78,6	92,1	73,7	88,3
En couple sans enfant	77,8	84,8	72,7	80,8
1 enfant de moins de 3 ans	81,2	97,7	74,8	92,6
2 enfants dont au moins 1 de moins de 3 ans	64,3	97,4	60,1	93,1
3 enfants ou plus dont au moins 1 de moins de 3 ans	43,8	95,9	40,0	89,0
Non en couple	79,5	83,2	71,9	75,3
Sans enfant	78,2	82,0	72,5	74,1
1 enfant ou plus	82,6	91,0	72,4	85,7

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de référence et éventuel conjoint de 15 à 59 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008.

76 Évolution des taux d'activité des femmes vivant en couple selon le nombre d'enfants (en %)

Nombre d'enfants et âge du plus jeune	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1 enfant de moins de 3 ans	81,4	79,3	80,2	81,3	80,6	81,2
2 enfants dont 1 de moins de 3 ans	56,0	58,5	59,8	59,8	61,3	64,3
3 enfants dont 1 de moins de 3 ans	36,2	37,1	37,1	37,5	39,0	43,8

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de référence et éventuel conjoint de 15 à 59 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2003 à 2008.

Quand les femmes ont un emploi et souhaitent progresser par le biais de la formation continue, la présence d'enfants au foyer s'affirme comme l'un des facteurs les plus discriminants au regard des réorganisations de la vie quotidienne parfois exigées. L'inégal partage des temps des femmes et des hommes fait que les femmes salariées, qui souvent ne disposent que d'une marge très faible dans la gestion de leur emploi du temps, déclarent deux fois plus souvent que les hommes devoir réorganiser leur vie personnelle lorsqu'elles sont amenées à suivre une formation ⁷⁷.

L'effet des dispositifs d'aide à la garde

La question de la garde des enfants constitue un facteur capital, car elle influence sensiblement l'articulation entre la vie familiale et professionnelle, les femmes occupant le plus souvent un rôle central dans cette garde. La **prestation d'accueil du jeune enfant** (Paje, cf. encadré ci-contre) vise à aider les parents quel que soit le mode de garde qu'ils adoptent (accueil collectif et familial, recours à une assistante maternelle ou garde à domicile). Elle a, entre autres, pour objectif d'améliorer la solvabilité des familles. Des réformes fiscales ont également été mises en place pour encourager le recours à un mode de garde payant et déclaré. L'ensemble de ces mesures a contribué à homogénéiser les coûts de l'assistante maternelle agréée et de la crèche¹.

Au 31 décembre 2008, le nombre de bénéficiaires de la Paje était, tous régimes confondus et pour la France entière, de 2,22 millions. Plusieurs allocations peuvent être perçues par le même bénéficiaire ⁷⁸.

Lorsque les parents arrêtent partiellement ou totalement leur activité professionnelle pour assurer la garde de leur(s) enfant(s), ils peuvent également bénéficier d'une prestation financière destinée à financer la perte de revenu. Entre 2007 et 2008, pour la deuxième année consécutive, le nombre de bénéficiaires de cette prestation baisse (- 2 % pour le seul régime général). Cette baisse est le résultat, en 2008, de la baisse sensible du nombre de bénéficiaires à taux plein (- 3,9 %), tandis que le nombre de bénéficiaires à taux réduit augmente (+ 1,5 %). Le **complément optionnel de libre choix d'activité** (Colca, cf. encadré ci-contre) mis en place depuis le 1^{er} juillet 2006 n'a pas rencontré son public et compte seulement 2200 bénéficiaires fin 2008. Le Haut conseil de la famille réfléchit actuellement à une réforme des congés parentaux.

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

*Différentes mesures ont été adoptées à la suite de la Conférence de la famille de 2003. La **prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)** reprend, pour les familles avec un enfant né depuis le 1^{er} janvier 2004, sous la forme d'une prestation unique, l'ensemble des anciennes allocations liées à la naissance et à la garde des jeunes enfants. Elle comprend une prime à la naissance ou à l'adoption, une allocation de base (Paje-AB), un complément de libre choix d'activité (Paje-CLCA), qui peut être versé en cas de réduction ou d'interruption de l'activité de l'un des parents jusqu'aux 3 ans du dernier-né, un complément de libre choix du mode de garde (Paje-CMG), perçu en cas de recours à une assistante maternelle agréée ou à une garde à domicile.*

*Le **complément optionnel de libre choix d'activité (Colca)**¹ plus court (1 an) mais mieux rémunéré que le CLCA, peut être versé à la personne qui a au moins trois enfants et cesse totalement toute activité professionnelle. Sa rémunération au 1^{er} janvier 2009 est de 611,59 euros par mois si le parent bénéficie déjà de l'allocation de base de la Paje (177,95 euros par mois), sinon le montant est de 789,54 euros par mois. Le parent bénéficiaire doit justifier d'une activité professionnelle d'au moins deux ans (en continu ou non) dans les cinq années qui précèdent la naissance, l'adoption ou l'accueil de l'enfant ouvrant droit à ce complément.*

Le congé de paternité

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le congé de paternité, d'une durée de 11 jours successifs (18 en cas de naissances multiples), est ouvert aux pères (actifs en emploi ou chômeurs, salariés ou indépendants), dans les quatre mois suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant. Depuis janvier 2008, le père d'un enfant décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'état civil peut également en bénéficier. Près des deux tiers des pères prennent leur congé de paternité.

L'enquête Ined-Insee Relations familiales et intergénérationnelles permet de quantifier les modifications apportées à la vie professionnelle par l'arrivée d'un enfant. En 2008, parmi les femmes actives de 20 à 49 ans, en couple et sans enfant en 2005, 14 % ont arrêté leur activité à l'arrivée de leur premier enfant et 11 % sont passées à temps partiel.

¹ Blanpain N., « Les dépenses pour la garde des jeunes enfants. Crèche et assistante maternelle : un coût proche pour les familles après allocations et aides fiscales », *Études et résultats*, n° 695, Drees, juin 2009.

¹ Décret paru au JO du 24 juin 2006.

Au total, 36 % ont modifié leur activité professionnelle. Celles qui avaient déjà au moins un enfant en 2005 sont 40 % à déclarer que leur activité professionnelle s'en est trouvée modifiée après les maternités suivantes¹ 79.

Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes. La part des femmes travaillant à temps partiel progresse avec le nombre de jeunes enfants². Les femmes avancent principalement des raisons familiales pour le choix d'un temps partiel. Pour les hommes il est généralement subi ou motivé par une autre activité (professionnelle, études, formation) 80.

Le congé de maternité

Le congé de maternité est fixé depuis le 7 mars 2007 comme un ensemble de seize semaines que la mère peut prendre comme elle le veut autour de la naissance, après avis médical. Une durée incompressible de trois semaines avant la naissance est néanmoins prévue.

La durée légale du congé de maternité, fixée par le Code du travail, varie selon le nombre d'enfants que la salariée attend et le nombre d'enfants qu'elle a déjà à sa charge, de 16 semaines à 46 semaines. En cas d'état pathologique résultant de la grossesse, une période supplémentaire de congé n'excédant pas 14 jours peut être accordée au cours de la période prénatale. Des conventions collectives ou des accords de branches peuvent prévoir des dispositions plus favorables. Ces dispositions ont en partie été étendues aux professions libérales et aux agricultrices

1/ Régnier-Loilier A., « L'arrivée d'un enfant modifie-t-il la répartition des tâches domestiques au sein du couple? », in *Population et sociétés*, n° 461, Ined, novembre 2009.
2/ « Parité entre hommes et femmes », in *France, portrait social*, Insee, 2009.

77 Part des formations nécessitant, pour les femmes et les hommes salariés, une réorganisation de leur vie personnelle (en %)

Objet des réorganisations	Femmes	Hommes
La garde des enfants	11	4
Le ménage	8	3
Les loisirs	6	4
L'accompagnement des enfants	6	3

Lecture : 11 % des formations suivies par les femmes ont nécessité une réorganisation de la garde des enfants. Champ : formations suivies par les salariés en 2006.

Source : Céreq-Insee, enquête Formation continue 2006, volet complémentaire de l'enquête Emploi 2006, traitement Céreq.

78 Les bénéficiaires de la Paje au 31 décembre 2008

Type d'allocation	Nombre de bénéficiaires
Allocation de base	1 937 000
CLCA	589 000
Colca	2 200
CMG assistante maternelle	663 000
CMG à domicile	58 000

CLCA : complément de libre choix d'activité.

Colca : complément optionnel de libre choix d'activité.

CMG : complément de libre choix du mode de garde.

Champ : tous régimes, France entière.

Source : Vanovermeir S., « Les prestations familiales et de logement en 2008 », in *Études et Résultats*, Drees, à paraître en 2010.

79 Impact de l'arrivée d'un enfant sur l'activité des femmes (en %)

Évolution de la situation de la femme entre 2005 et 2008	Active en 2005, inactive en 2008	Temps complet en 2005, temps partiel en 2008	Pas de changement	A augmenté son temps de travail
Arrivée d'un 1 ^{er} enfant	14	11	64	11
Arrivée d'un enfant de rang 2 ou plus	15	17	60	8

Lecture : à l'arrivée de leur premier enfant, 14 % des femmes actives en 2005 ont cessé toute activité.

Champ : couples cohabitant en 2005, dont la femme est âgée de 20 à 49 ans.

Source : Ined-Insee, enquête Erfi-GG51, 2005.

80 Les raisons avancées d'être à temps partiel, selon le sexe (en %)

	Fréquence du temps partiel (en %)	Raisons avancées			
		Enfants, famille	Autre activité professionnelle, études ou formation	Loisirs, courses, santé, autre	Pas d'emploi à temps complet
Femme	29	43	10	18	29
Homme	5	7	35	21	38

Lecture : 29 % des salariées entre 20 et 49 ans déclarent travailler à temps partiel, dont 43 % pour raisons familiales. Champ : salariés entre 20 et 49 ans.

Source : enquête Familles et employeurs, Ined, 2004-2005.

La prise en charge de la petite enfance

Pour assurer l'accueil de leurs jeunes enfants, les parents peuvent recourir à différentes solutions et combiner éventuellement des structures collectives comme les crèches avec des modes d'accueil individuel, comme la garde à domicile et l'assistante maternelle, ou informels (grands-parents, proches, etc.).

En dessous de 3 ans, seuls 18 % des enfants sont gardés principalement par un(e) assistant(e) maternel(le) et 10 % en crèche, deux tiers le sont par les parents, les grands-parents ou d'autres membres de la famille. Pour la majorité des enfants de 2 ans scolarisés, l'école vient en complément de la garde par les parents **81**.

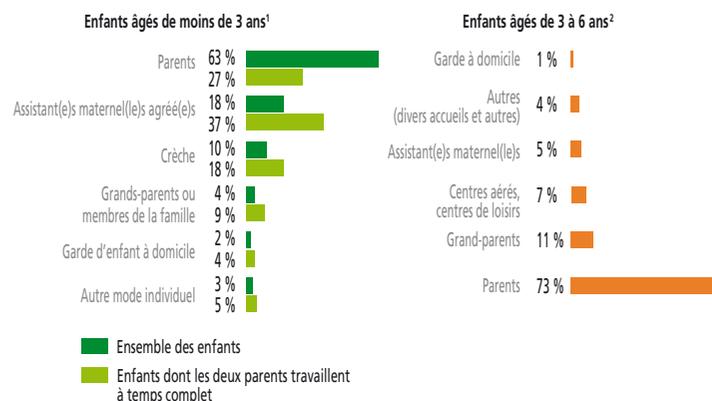
Quand les deux parents travaillent à temps complet, 27 % des enfants de moins de 3 ans sont principalement gardés par leurs parents, en semaine entre 8 heures et 19 heures, et 9 % confiés aux grands-parents ou à d'autres membres de la famille. La majorité des autres enfants (55 %) sont gardés par un(e) assistant(e) maternelle agréé(e) ou en crèche. Certains de ces parents sont concernés par des horaires de travail décalés ou irréguliers par rapport à l'offre d'accueil, qui leur imposent des contraintes supplémentaires en termes de garde¹.

Entre 3 et 6 ans, les enfants sont généralement scolarisés. Le mercredi, jour où les écoles sont généralement fermées, 73 % des enfants passent la plus grande partie de leur journée avec leurs parents et 11 % avec leurs grands-parents. Par ailleurs, 5 % sont principalement gardés par un(e) assistant(e) maternel(le), davantage encore lorsque les enfants ont un frère ou une sœur de moins de 3 ans qui fréquente un(e) assistant(e) maternel(le) **81**.

Parmi les couples où les deux travaillent et ont au moins un jeune enfant, 61 % recourent à un mode de garde rémunéré. Ces couples ont plus fréquemment recours à des assistant(e)s maternel(le)s jusqu'à la scolarisation des enfants, tandis que les femmes élevant seules leurs enfants s'appuient davantage sur la famille, les amis, ainsi que sur les modes de garde collectifs (crèches, garderies et centres d'accueil) **82**.

1/ Bressé S., Le Bihan B. et Martin C., « La garde des enfants en dehors des plages horaires standard », in *Études et Résultats*, n° 551, Drees, janvier 2007.

81 Mode d'accueil principal des enfants de moins de 6 ans, 2007 (en %)



1/ Mode de garde principal du lundi au vendredi de 8h à 19h.

2/ Mode de garde principal le mercredi de 8h à 19h.

Champ : France métropolitaine.

Source: Ananian S. et Robert-Bobée I., « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », in *Études et Résultats*, n° 678, Drees, février 2009.

82 Mode de garde principal des jeunes enfants pendant le temps de travail des parents, 2005 (en %)

Mode de garde principal	Mères de famille monoparentale ayant un emploi	Couples où les deux personnes ont un emploi
Services de garde rémunérés	50	61
Garde collective (crèche, garderie, centre d'accueil, etc.)	31	20
Garde individualisée (assistante maternelle, garde à domicile, etc.)	19	41
Autres modes de garde	50	39
Famille, voisins, amis	44	21
Père	–	6
Mère	6	12
Ensemble	100	100

Note : pour les couples où les deux personnes ont un emploi, le tableau ne détaille que les réponses données par les mères.

Lecture : 50 % des mères de famille monoparentale ayant un emploi ont principalement recours aux services de garde rémunérés pour garder leur(s) enfant(s) pendant qu'elles travaillent.

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans, ayant un emploi et au moins un enfant de moins de 6 ans dans le ménage.

Source: Insee, enquête Emploi et module *ad hoc* sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, 2005.

Les contributions des employeurs à l'articulation des temps de vie de leurs salariés

L'enquête Familles et employeurs, menée en 2004-2005 par l'Ined et l'Insee, auprès des établissements d'au moins 20 salariés, montre que les trois quarts des employeurs estiment devoir aider leurs salariés à concilier vie familiale et professionnelle, seuls 16 % considèrent que ce n'est pas leur rôle⁸³. Leur volonté d'aider leurs salariés à pour but de limiter l'absentéisme (70 %), favoriser le bien être des salariés (68 %) et améliorer la productivité et les performances (62 %).

Les déclarations des employeurs répondent aux demandes des salariés et surtout à celles des femmes et des parents. La proportion de salariés souhaitant voir leur employeur les aider à concilier vies professionnelle et familiale augmente quand les répondants ont déjà au moins un enfant⁸⁴.

Mais parallèlement à ce discours, les entreprises ne sont pas nombreuses à s'investir et à proposer des mesures pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale de leurs salariés.

L'enquête montre que le degré d'implication des entreprises varie fortement suivant leur secteur d'activité, leur taille, et surtout leur statut. L'offre de garde pour les enfants reste très rare : moins de 2 % des employeurs d'établissement d'au moins 20 salariés en proposent une. Les places en crèche sont essentiellement proposées par la fonction publique hospitalière ou territoriale et par les établissements comptant plus de 1000 salariés ; les garderies et centres de loisirs, par la fonction publique territoriale et les entreprises publiques. Une organisation spécifique des horaires de travail est souvent à l'origine de la mise en place d'une crèche d'entreprise. Les projets de crèche restent aussi très rares⁸⁵.

À partir du suivi barométrique de l'opinion des Français, mené auprès de toutes les personnes âgées de 18 ans et plus, qu'elles aient ou non eu des enfants récemment, une tendance se dégage vers un souhait de plus de possibilités d'aménagements du temps de travail, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cette évolution de l'opinion est à comparer aux résultats de l'enquête Familles et employeurs lors de laquelle les employés ont déclaré que leurs entreprises tolèrent mieux les absences des mères que celles des pères dans le cadre d'imprévus liés aux enfants⁸⁶.

1/ Boyer D. et Nicolas M., « La conciliation dans les entreprises : une mise en œuvre sexuée ? », in *Recherches et prévisions*, n° 92, Cnaf, juin 2008.

83 Opinion des employeurs sur l'obligation d'aider leurs salariés à articuler leur vie familiale et leur travail

Un employeur doit-il aider les salariés à coordonner leur travail avec leur vie familiale ?	en %
Oui, absolument	14
Oui, dans certains cas	62
Non, ce n'est pas son rôle	16
Autres réponses	8

Lecture : 14 % des DRH ou chefs d'établissement d'au moins 20 salariés pensent qu'un employeur doit absolument aider les salariés à coordonner leur travail et leur vie familiale.

Champ : établissements d'au moins 20 salariés.

Source : enquête Familles et employeurs, Ined, 2004-2005.

84 Opinion des salariés sur l'obligation de leur employeur à les aider à articuler leur vie familiale et leur travail

Un employeur comme le vôtre devrait-il se soucier d'aider les salariés à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ?		Oui, absolument	Oui, dans certains cas	Non
Femmes	Aucun enfant	26	40	35
	Au moins un enfant	31	37	32
Hommes	Aucun enfant	15	36	49
	Au moins un enfant	27	35	38

Lecture : 26 % des femmes salariées sans enfant pensent que leur employeur doit se soucier d'aider les salariés à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Champ : établissements d'au moins 20 salariés.

Source : enquête Familles et employeurs, Ined, 2004-2005.

85 Prestations en nature et financières proposées par les établissements d'au moins 20 salariés en France, 2005

	% d'établissements proposant cette mesure	% de salariés potentiellement concernés
Prestations en nature		
Crèche ou place en crèche	2	7
Garderie, centre aéré	2	5
Prestations financières		
Aide financière aux frais de garde	18	29

Lecture : 7 % des salariés potentiellement concernés travaillant dans un établissement d'au moins 20 salariés peuvent bénéficier de places en crèches.

Source : enquête Familles et employeurs, volet employeur, Lefèvre C., Pailhé A., Solaz A., « Comment les employeurs aident-ils leurs salariés à concilier travail et famille », 2005, in *Population et Sociétés*, n° 440, Ined, décembre 2007.

86 Évolution de l'opinion des Français sur l'aménagement du temps de travail des parents pour la garde des enfants (en %)

	2000	2002	2006	2008
Les hommes doivent bénéficier d'aménagement du temps de travail au même titre que les femmes	48	51	54	60
Les femmes doivent pouvoir bénéficier d'aménagement du temps de travail plus que les hommes	49	47	45	39
Ne sait pas	3	2	1	1
Total	100	100	100	100

Champ : personnes âgées de 18 ans et plus.

Source : Suivi barométrique de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité (Ifop et BVA).

Pour en savoir plus: Pailhé A., Solaz A. (dir), Entre famille et travail: des arrangements de couples aux pratiques des employeurs, éditions La Découverte, Paris, 2009, 500 p.

L'enquête Famille et employeurs a été menée en 2004-2005 par l'Ined et l'Insee auprès de 9745 femmes et hommes de 20 à 49 ans et auprès de leur employeur éventuel. 2673 (soit 63 %) établissements contactés ont répondu à l'enquête. Les données sont représentatives des établissements d'au moins 20 salariés en France, l'échantillon concerne toutes les branches d'activités, le secteur public comme le secteur privé.

L'aide aux personnes ayant un problème de santé ou un handicap

Si les personnes en perte d'autonomie font appel à des professionnels pour les aider, l'entourage reste un soutien essentiel. Les femmes représentent 57 % des aidants informels.

63 % des aidants informels soutiennent une seule personne, 20 % en aident deux et 17 % en aident trois et plus.

Parmi les aidants auprès d'une seule personne, 56 % sont des femmes. Elles sont encore davantage représentées parmi les aidants non professionnels qui s'occupent de deux ou trois personnes (respectivement 62 % et 68 % de femmes). Il s'agit là de premiers résultats tirés de l'enquête Drees et Insee Handicap-santé 2008¹.

Des incitations pour encourager les entreprises à aider leurs salariés à concilier leurs temps de vie

Le chèque emploi service universel (Cesu)

Le Cesu permet de payer l'ensemble des services à la personne (services à la famille, services de la vie quotidienne, services aux personnes dépendantes) en simplifiant les démarches administratives: il ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes versées dans la limite de 12000 euros par an et par foyer fiscal (plafond porté à 15000 euros par foyer avec plusieurs enfants et jusqu'à 20000 euros pour les personnes dépendantes) ou de crédit d'impôt (pour les ménages actifs non imposables). Les sommes consacrées à la garde d'enfants de moins de 6 ans à l'extérieur du domicile donnent droit pour ces derniers au bénéfice de 50 % de crédit d'impôt.

Les entreprises qui participent au financement du Cesu ne sont pas soumises aux cotisations sociales pour les aides versées dans la limite d'un plafond de 1830 euros par an et par salarié, et bénéficient d'un crédit d'impôt à hauteur de 25 % des aides versées, plafonné à 500000 euros par an. Les travailleurs indépendants non-employeurs peuvent aussi bénéficier du Cesu préfinancé ainsi que des avantages fiscaux et sociaux qui y sont liés.

Le crédit d'impôt famille

Le crédit d'« impôt famille » a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2004 pour inciter les entreprises à s'impliquer dans la politique familiale. Il est accordé à hauteur de 25 % du montant des dépenses engagées, dans la limite d'un plafond fixé à 500000 euros par an et par entreprise et concerne:

- *le financement de la création ou du fonctionnement de crèches ou halte-garderies accueillant les enfants de moins de 3 ans des salariés;*
- *la formation de salariés en congé parental;*
- *les rémunérations versées aux salariés en congé de paternité, maternité, parental ou pour enfant malade;*
- *l'indemnisation des salariés qui ont dû engager des frais exceptionnels de garde d'enfant suite à une obligation professionnelle imprévisible en dehors des horaires habituels de travail;*
- *les dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise pour les chèques emploi service universel (Cesu);*
- *les dépenses de formation engagées par l'entreprise en faveur de nouveaux salariés recrutés à la suite d'une démission ou d'un licenciement pendant un congé parental d'éducation.*

1/ Weber A., *Études et résultats*, Drees, à paraître au 1^{er} semestre 2010.

Les pratiques culturelles et sportives

L'enquête *Pratiques culturelles des Français* de 2008, du ministère de la Culture et de la Communication¹, montre que femmes et hommes sont très proches pour la fréquentation des lieux culturels, que ce soit des salles de cinéma, des spectacles vivants (théâtre, concert, etc.), des lieux d'exposition.

Les femmes lisent un peu moins fréquemment que les hommes la presse quotidienne mais plus régulièrement un magazine. Elles sont plus fréquemment inscrites dans une bibliothèque ou une médiathèque et sont plus nombreuses à lire des livres.

La différence la plus marquée entre les femmes et les hommes, en 2008, concerne l'utilisation d'Internet et des jeux vidéo. Les femmes utilisent moins fréquemment Internet à des fins personnelles (50 % des femmes, contre 59 % des hommes) et sont encore moins nombreuses à jouer à des jeux vidéo (respectivement 29 % et 43 %) **87**.

En 2000, les personnes qui déclarent pratiquer, au sens large, des activités physiques et sportives régulières se répartissent quasi également entre les femmes et les hommes (respectivement 48 % et 52 %). Ces activités concernent en effet 78 % des femmes, contre 88 % des hommes.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à faire du sport, mais la pratique féminine est moins liée à l'adhésion à une structure sportive (club ou association), que la pratique masculine.

En 2007, plus d'un tiers des 15 millions de licences sportives sexuées, recensées par le ministère de la Santé et des Sports auprès des fédérations agréées, ont été délivrées à des femmes (35,4 %) contre 64,6 % à des hommes.

Cette différence de comportement est en partie due à la nature des sports choisis. Les femmes pratiquent plus souvent des sports qui peuvent se passer d'encadrement (marche, natation, vélo, etc.). Il s'agit souvent de sports d'entretien de la forme physique qui peuvent aussi se pratiquer en famille **88**.

Les femmes participent de plus en plus à des **compétitions de haut niveau**. En janvier 2001, la Commission nationale du sport de haut niveau s'est prononcée pour la suppression de la distinction entre les pratiques masculines et féminines dans la procédure de reconnaissance des disciplines de haut niveau. En 2008, la liste de sportifs de haut niveau arrêtée par le ministère compte 35,7 % de femmes (33,8 % en 2006).

1/ Donnat O., « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique, Éléments de synthèse 1997-2008 », *Culture Études, Pratiques et publics*, 2009-5.

87 Quelques pratiques culturelles des femmes et des hommes, 2008 (en %)

	Femmes	Hommes
Ont lu un livre au cours des 12 derniers mois	75	64
Sortent le soir au moins une fois par mois	64	74
Lisent régulièrement un magazine (1 numéro sur 2)	62	56
Lisent un quotidien (payant) au moins une fois par semaine	51	59
Ont utilisé Internet au cours du dernier mois à des fins personnelles	50	59
Ont joué à des jeux vidéo au cours des 12 derniers mois	29	43
Sont inscrits dans une bibliothèque	23	15
Sont allés au théâtre au cours des 12 derniers mois	19	18
Sont allés à un spectacle de danse au cours des 12 derniers mois	10	7
Sont allés à un concert de rock au cours des 12 derniers mois	8	12

Source: enquête *Pratiques culturelles des Français*, ministère de la Culture et de la Communication, 2008.

88 Répartitions des fédérations selon le sexe des licenciés, 2008¹

Fédérations à dominante féminine (plus de 70% de femmes)	Nombre de licences féminines	% de femmes
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	504005	94
FF pour l'entraînement physique dans le monde moderne	169539	89
FF de danse	58493	88
FF de gymnastique	197909	79
FF d'équitation	477172	79
% de femmes dans l'ensemble des fédérations	4953266	35

Fédérations à dominante masculine (plus de 95% d'hommes)	Nombre de licences masculines	% d'hommes
FF de football	2217739	97
FF de rugby	313913	96
FF du jeu de ball-trap et de tir à balle	19624	96
FF de motocyclisme, FF d'aéromodélisme	45377	95
% d'hommes dans l'ensemble des fédérations	9027336	65

1/ Non compris les 1346911 licences non sexuées.

Source: ministère de la Santé et des Sports.

À l'occasion de chaque olympiade, l'ouverture de nouvelles épreuves féminines, plus nombreuses que les nouvelles épreuves masculines, permet de combler le décalage entre hommes et femmes. Au fil des années, la participation des femmes aux jeux olympiques d'été, toutes nations confondues, s'est accrue, atteignant 42 % aux jeux de Pékin en 2008 ⁸⁹. À ces jeux, la délégation française comptait 126 femmes et 196 hommes, soit 39,1 % de femmes. La délégation française paralympique était composée, quant à elle, de 39 femmes et 82 hommes, soit 32,2 % de femmes ⁹⁰.

En France, les femmes accèdent rarement aux **responsabilités dans le domaine sportif**¹.

En 2006, le premier *Rapport sur la féminisation du sport* a présenté les données sexuées relatives à la pratique sportive féminine et aux postes à responsabilité dans le champ sportif, au sein du ministère lui-même, des collectivités territoriales et des fédérations sportives. On y notait déjà une évolution particulièrement perceptible au plan territorial, puisque les femmes représentent 11 % des présidents de ligues et comités régionaux et 15 % des présidents de comité départementaux. Les femmes représentent aussi un quart des membres des comités directeurs dans les instances départementales du mouvement sportif.

Ce rapport est en cours d'actualisation². Les premiers chiffres disponibles traduisent une progression de la féminisation des instances dirigeantes des fédérations, puisque 9,4 % (11 femmes sur 117) des présidents de fédérations sportives sont des femmes (aucune fédération olympique) alors qu'elles ne représentaient que 6,3 % (six femmes sur 117) aux élections de 2005. Ce même constat peut être effectué au sein du Comité national olympique français, où les femmes représentent 17,8 % des élus du conseil d'administration (11 femmes dont une est élue au bureau exécutif), alors qu'elles n'étaient que quatre élues en 2005, soit 8,8 %.

En matière d'accès aux postes de décision, elles représentent :

- 9,4 % des présidents de fédérations;
- 19,8 % des membres des comités directeurs de fédérations.

En matière d'accès aux postes techniques nationaux, elles représentent :

- 3,3 % des directeurs techniques nationaux;
- 11 % des entraîneurs nationaux.

1/ Source: ministère de la Santé et des Sports, décembre 2008.
2/ *Rapport sur la féminisation du sport 2010*, à paraître.

89 Évolution de la participation des femmes aux Jeux olympiques d'été (ensemble des délégations)



Champ: ensemble des délégations nationales.

Lecture: en 2008, 42 % des sportifs participant aux Jeux olympiques d'été sont des femmes.

Source: ministère de la Santé et des Sports.

90 Évolution de la participation des femmes aux Jeux paralympiques d'été (ensemble des délégations)



Note: répartition sexuée non communiquée en 2000 et 2008.

Champ: ensemble des délégations nationales.

Lecture: en 2004, 30,5 % des sportifs participant aux Jeux paralympiques d'été sont des femmes.

Source: ministère de la Santé et des Sports.

L'introduction du principe de proportionnalité dans le statut des fédérations

Le décret du 7 janvier 2004 relatif à l'agrément des fédérations sportives a introduit, dans les statuts des fédérations, un principe de proportionnalité entre le nombre de femmes licenciées dans ces fédérations et le nombre de sièges dont elles doivent disposer au sein de leur comité directeur. Près de deux fédérations sur trois (62 %) se sont statutairement mises en situation en 2005 d'adopter cette disposition dès le renouvellement de leurs instances dirigeantes.

Le renouvellement des instances dirigeantes actuellement en cours permettra pour la première fois l'application de ces dispositions à l'ensemble des fédérations agréées, à l'occasion des élections pour la prochaine olympiade 2009-2012.

Ce dispositif contesté se voit également renforcé et sécurisé par l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 qui dispose que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Les indicateurs européens



Le suivi du programme d'action de Pékin

La IV^e conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Pékin en 1995, a permis l'adoption par les gouvernements d'un programme d'action en 12 points.

Pour sa mise en œuvre au sein de l'Union européenne (UE), le Conseil européen a décidé, en 1998, que des indicateurs seraient progressivement développés pour chacun des 12 thèmes retenus. Ainsi, de 1999 à 2004, les travaux ont porté sur *la participation des femmes à la prise de décision* (sous la présidence finlandaise), sur *l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle* (sous la présidence française de 2000), sur *l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes* (sous la présidence belge), sur *la violence domestique envers les femmes* (sous les présidences espagnole et danoise), sur *la participation des femmes et des hommes au processus de décision économique* (sous les présidences grecque et italienne), sur *le harcèlement sexuel dans le milieu professionnel* (sous les présidences irlandaise et néerlandaise).

L'année 2005 a été consacrée au bilan décennal de l'application du programme d'action de Pékin et à une réflexion sur les avancées en matière d'indicateurs. Le Conseil européen a invité les États membres et la Commission européenne à poursuivre le développement des indicateurs.

D'autres indicateurs ont donc été élaborés depuis, destinés à mesurer de nouveaux domaines: *les femmes et la santé* (sous la présidence autrichienne), *les mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes* (sous la présidence finlandaise), *les femmes et l'éducation et la formation* (sous la présidence allemande), *les femmes et la pauvreté* (sous la présidence portugaise), *les petites filles* (sous la présidence slovène) et *les femmes et les conflits armés* (en 2008, sous la présidence française). La présidence suédoise a préconisé d'élaborer des indicateurs dans les deux domaines non couverts à ce stade: *Les femmes et l'environnement* et *Les femmes et les médias* et de réexaminer les séries d'indicateurs déjà adoptés.

En 2006, un examen des indicateurs développés au cours des présidences passées a été organisé afin d'améliorer le suivi du programme d'action de Pékin. La Slovénie a été le premier État membre à se prêter à l'exercice en produisant un rapport d'évaluation des indicateurs élaborés sur *les femmes et la prise de décision*. En 2008, la France a procédé à l'évaluation des indicateurs sur *l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle*.

Dans la perspective de la célébration du 15^e anniversaire du programme d'action de Pékin, la présidence suédoise a élaboré fin 2009 un rapport qui dresse un état des lieux des politiques d'égalité femmes-hommes mises en œuvre dans les États membres et à l'échelle de l'UE, qui souligne les avancées politiques de l'UE et qui met en lumière les défis restant à relever: crise économique, lutte contre le changement climatique, gestion de l'intensification des flux migratoires, nécessité de renforcer l'implication des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité femmes-hommes, importance de renforcer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les politiques extérieures de l'UE, notamment en matière de coopération au développement¹.

Lors de sa dernière présidence, la Suède a notamment organisé une conférence de l'Union pour la Méditerranée sur le renforcement du rôle des femmes dans la société (Marrakech, 11 novembre 2009).

La présidence espagnole, au premier semestre 2010, a placé l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de son programme, souhaitant renforcer les efforts vers l'égalité dans la prochaine stratégie de l'UE à l'horizon 2020 et améliorer les connaissances sur la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité (*mainstreaming*) en Europe.

Elle organisera différentes manifestations dont le Forum européen des femmes sur le bilan, 15 ans après, de l'application du programme d'action de Pékin au sein des États membres de l'UE. Elle a aussi prévu de faire adopter par le Conseil de l'UE des conclusions sur les violences fondées sur le genre.

La détermination des États européens à mobiliser toutes les administrations et leurs réseaux pour récolter des données sexuées précises et comparables permet aujourd'hui de mieux apprécier les situations respectives des femmes et des hommes dans l'UE. À titre d'exemple, les tableaux qui suivent dressent un bref panorama des avancées de l'égalité entre les hommes et les femmes dans quelques domaines tels que l'emploi, la fécondité, la parentalité et l'accès aux responsabilités économiques et permettent de situer le rang de la France dans l'UE².

1/ Beijing+15 : The Platform for Action and the European Union, report from the Swedish Presidency of the Council of the European Union (site: www.se2009.eu).

2/ Les résultats présentés dans ce chapitre proviennent de données harmonisées calculées par Eurostat. Ils peuvent différer des résultats nationaux.

Les diverses sources européennes qui fournissent des données concernant l'égalité entre les femmes et les hommes sont :

- le suivi de la *Stratégie européenne pour l'emploi*, qui inclut des annexes statistiques (indicateurs et tableaux de bord) ;
- le suivi de la *Stratégie européenne en matière de protection et d'inclusion sociales* ;
- le *rapport annuel de la Commission européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, remis aux chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de printemps ;
- les enquêtes régulières pilotées par Eurostat.

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes « EIGE » a été créé par le règlement n° 1922/2006 du 20 décembre 2006 à la suite de la décision du Conseil européen de juin 2004. Son siège, situé à Vilnius, a été inauguré le 16 décembre 2009 et sa directrice a été nommée en décembre 2008, pour une période de cinq ans renouvelable.

L'EIGE est une agence européenne créée pour apporter un soutien aux États membres et aux institutions européennes dans leurs efforts de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et de sensibiliser les citoyens de l'Union européenne aux questions d'égalité.

L'Institut a notamment pour tâche de collecter et analyser des données comparables sur l'égalité entre les femmes et les hommes, de mettre au point des outils méthodologiques destinés, par exemple, à favoriser l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques communautaires, de faciliter l'échange de bonnes pratiques et le dialogue entre les acteurs concernés .

Les organes de l'Institut sont le conseil d'administration (organe de décision), le forum d'experts (organe consultatif), le directeur ou la directrice (organe exécutif), secondés par le personnel (une trentaine de personnes). L'Institut est doté d'un budget de 52,5 millions d'euros pour la période 2007-2013.

La situation des femmes et des hommes en Europe

L'objectif fixé par le Conseil européen de Lisbonne d'un taux d'emploi des femmes de 60 % en 2010 est déjà atteint en 2008 dans 15 des États membres, dont la France. Le taux d'emploi des femmes en France atteint 60,4 %. Il est supérieur de 1,3 point à la moyenne européenne, mais très loin derrière le Danemark, la Suède ou les Pays-Bas. En Finlande et en Suède, l'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin est relativement faible (inférieur à 5 points), à l'opposé de Malte (35 points) ou de la Grèce (26 points). L'écart en France est d'environ 9 points ⁹¹.

Depuis l'an 2000, la France et l'Irlande, qui combinent des taux de fécondité élevés et une forte implication des femmes dans la vie professionnelle, sont atypiques. Le Royaume-Uni et la Suède diffèrent de ce modèle par l'importance du temps partiel dans l'emploi des femmes.

Selon les estimations d'Eurostat, l'indicateur conjoncturel de fécondité (c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme) dans l'UE à 27 varie de 1,23 en Pologne à 2,02 en France et 2,03 en Irlande. En 2008, la France arrive donc au deuxième rang derrière l'Irlande, le Royaume-Uni venant en troisième position (1,94). La France et l'Irlande ont quasiment atteint le seuil de renouvellement des générations qui est de 2,1 enfants par femme ⁹¹.

Dans l'UE à 27, en 2008, 31,1 % des femmes et 7,9 % des hommes occupant un emploi sont à temps partiel. Ce type d'emploi est quatre fois plus fréquent chez les femmes que chez les hommes. Aux Pays-Bas, le temps partiel est exceptionnellement développé : il concerne les trois-quarts des emplois occupés par les femmes. Dans les autres États membres, il varie de 45,4 % en Allemagne à 2,7 % en Bulgarie. En France, la part des femmes en emploi qui travaillent à temps partiel (29,4 %) est légèrement en dessous de la moyenne européenne ⁹².

En 2007, en moyenne, le taux d'activité des femmes baisse de plus de 12 points quand elles ont un enfant de moins de 12 ans alors qu'il augmente de 7,3 points pour les hommes. La présence d'un jeune enfant fait diminuer l'activité professionnelle des femmes et augmenter celle des hommes. En France, pour les femmes, le taux d'activité baisse un peu moins que la moyenne (10,1 points) ⁹³.

En moyenne, en 2005 dans l'UE à 27, les femmes consacrent chaque semaine 17,7 heures de plus que les hommes aux activités domestiques et familiales et 7,4 heures de moins au travail rémunéré. Toutefois, il n'y a pas compensation entre les deux et au total les femmes ont partout un temps contraint supérieur à celui des hommes. En France, les femmes ont un temps contraint supérieur à la moyenne européenne ⁹⁴.

Dans l'UE à 25 en 2006, 26 % des enfants de moins de 3 ans sont pris en charge par une structure formelle (14 % à temps partiel et 12 % à plein-temps). Cette proportion varie de 2 % en République tchèque à 73 % au Danemark. Seuls sept États membres ont dépassé, en 2006, l'objectif du Conseil européen de Barcelone, d'accueillir dans des structures d'accueil formelles au moins 33 % des enfants âgés de moins de 3 ans. La France est au-dessus de la moyenne avec 31 % d'enfants gardés, en raison du développement des modes de garde à plein-temps. Cet indicateur est sous-estimé dans le cas de la France, car la définition retenue par Eurostat ne tient pas compte des assistantes maternelles (mode de garde principal en France, à la différence d'autres pays), qui sont en majorité directement rémunérées par les parents tout en étant agréées par l'État ⁹⁵.

En 2008, en moyenne annuelle, le taux de chômage s'élève dans l'UE à 27 à 7,5 % pour les femmes contre 6,6 % pour les hommes. Dans la plupart des pays, le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes, parfois très nettement comme en Grèce ou en Espagne. En France, les taux de chômage féminin et masculin sont au-dessus de la moyenne européenne ⁹⁶.

En 2008, dans tous les États membres, à l'exception des Pays-Bas et de Malte, le taux de risque de pauvreté des femmes de plus de 65 ans est supérieur à celui des hommes. En moyenne dans l'UE à 27, 22 % des femmes et 16 % des hommes sont en dessous du seuil de pauvreté (après transferts sociaux). La France a un taux très inférieur à la moyenne européenne, aussi bien pour les femmes (12 %) que pour les hommes (10 %), avec un très faible écart entre les deux sexes ⁹⁷.

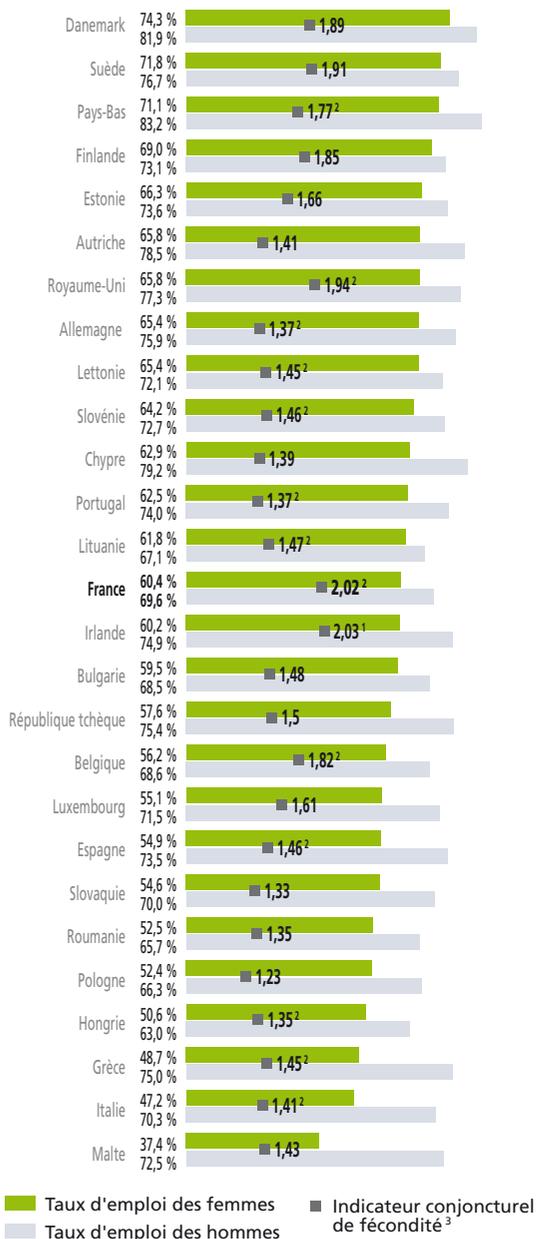
Dans l'UE à 27, les femmes gagnent en moyenne 17,6 % de moins que les hommes. Dans tous les États européens, cet écart de salaire est en défaveur des femmes. Il est le plus faible en Italie (4,9 %) et le plus important en Estonie (30,3 %). De 2007 à 2008, l'écart moyen entre les femmes et les hommes semble s'accroître dans un certain nombre d'États membres dont la France. La France arrive en 2008 en 16^e position avec 19,2 %¹ d'écart ⁹⁸.

En 2007, dans l'UE à 27, en moyenne, seulement un tiers des cadres de direction et dirigeants d'entreprises privées sont des femmes (32,3 %). C'est à Chypre et à Malte qu'il y a le moins de femmes cadres et dirigeantes (respectivement 9,7 % et 12,3 %). Cinq États membres, dont la France, sont au-dessus de la moyenne européenne ⁹⁹.

Dans l'UE à 27, les femmes ne représentent que 3 % des présidents des entreprises les plus importantes cotées publiquement et 11 % des membres des instances décisionnelles les plus élevées. C'est en Suède que l'on compte le plus grand nombre de femmes membres du corps de décision le plus élevé (27 %) et à Chypre, au Luxembourg et au Portugal que le taux est le plus faible (3 %). La France se situe au 16^e rang sur 27 avec 9 % de femmes parmi les membres de ce corps ¹⁰⁰.

1/ Donnée provisoire.

91 Taux d'emploi des femmes et des hommes et indicateur de fécondité, 2008



1/ Chiffres 2007.

2/ Données provisoires.

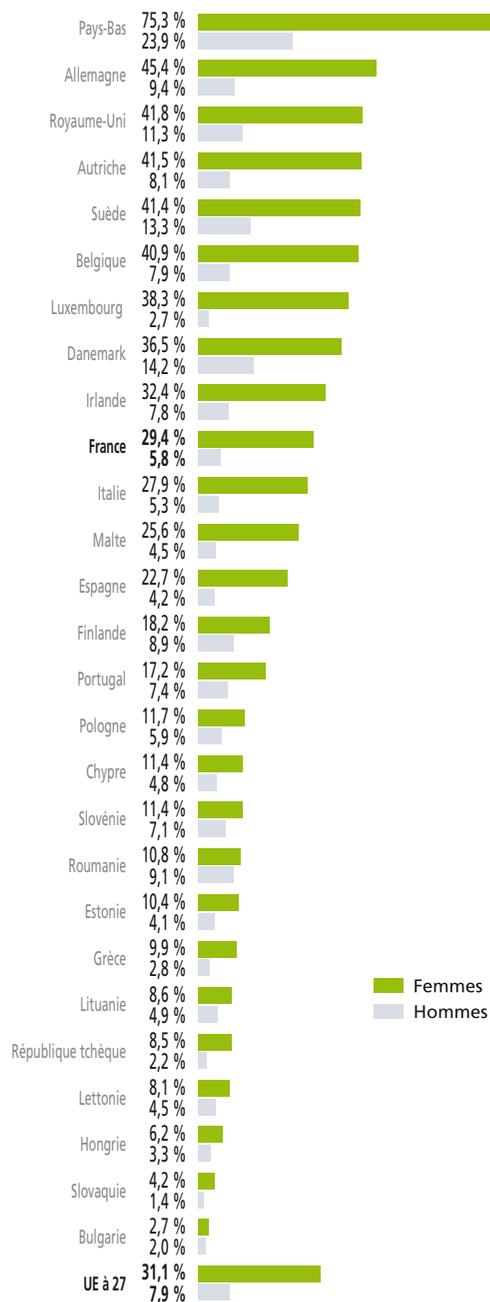
3/ Il représente le nombre d'enfants par femme dans une génération qui aurait les taux de fécondité d'une année donnée.

Lecture: en France, 60,4 % des femmes et 69,6 % des hommes de 15 à 64 ans ont un emploi.

Champ: taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans vivant dans les ménages privés.

Sources: Eurostat, enquêtes sur les forces de travail; pour l'indicateur conjonctuel de fécondité, estimations nationales ou d'Eurostat.

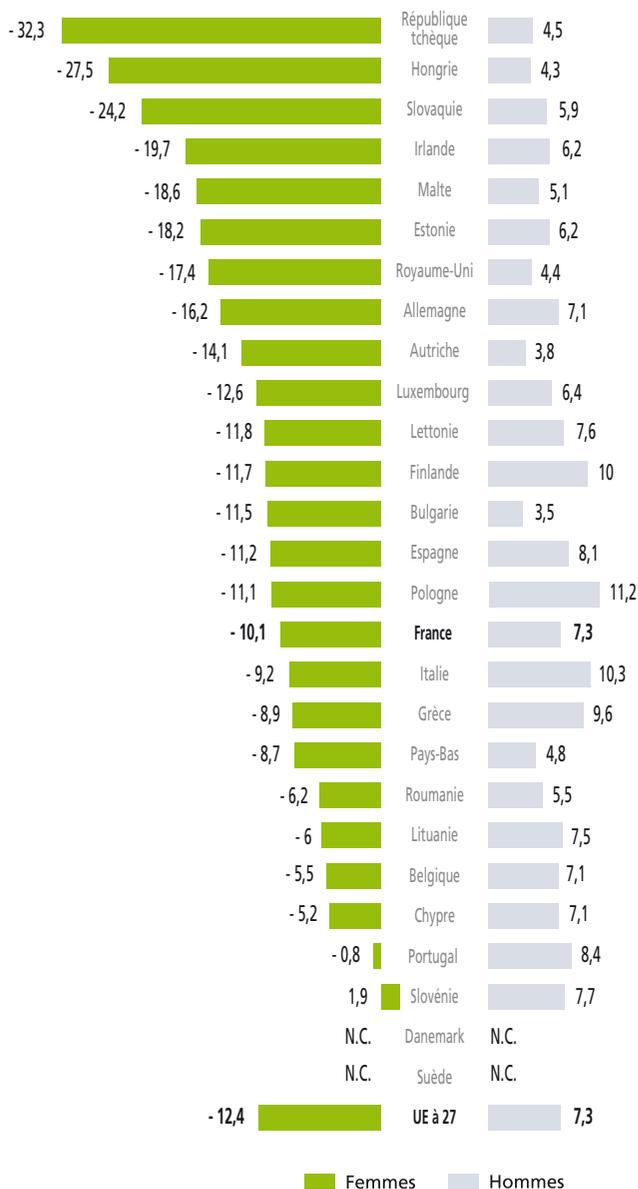
92 Part des femmes et des hommes travaillant à temps partiel dans l'Union européenne, 2008



Lecture: en France, 29,4 % des femmes et 5,8 % des hommes travaillent à temps partiel.
 Champ: personnes en emploi de 15 à 64 ans.

Source: Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, base de données.

93 L'impact de la parenté sur les taux d'activité des femmes et des hommes de 25 à 49 ans, 2007 (en points de pourcentage)



N.C.: non communiqué.

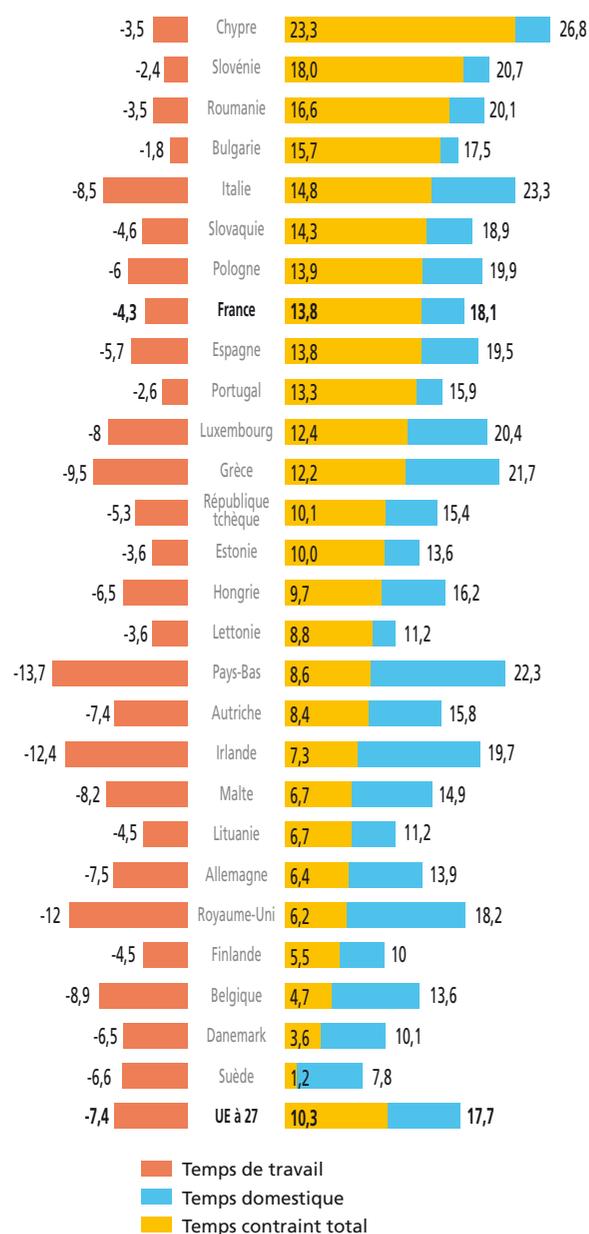
Lecture: en France, les femmes de 25 à 49 ans qui ont au moins un enfant de moins de 12 ans ont un taux d'activité inférieur de 10,1 points à celui des femmes n'ayant pas d'enfant de moins de 12 ans, alors que les hommes, dans la même situation familiale, ont un taux d'activité supérieur de 7,3 points.

Champ: hommes et femmes de 25 à 49 ans.

Définition: différence en points de pourcentage entre les taux d'activité des femmes et des hommes selon qu'ils ont ou non au moins un enfant de moins de 12 ans.

Source: Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, base de données.

94 Écarts du temps moyen consacré aux activités familiales et domestiques et au travail entre les femmes et les hommes, 2005 (en heures par semaine)



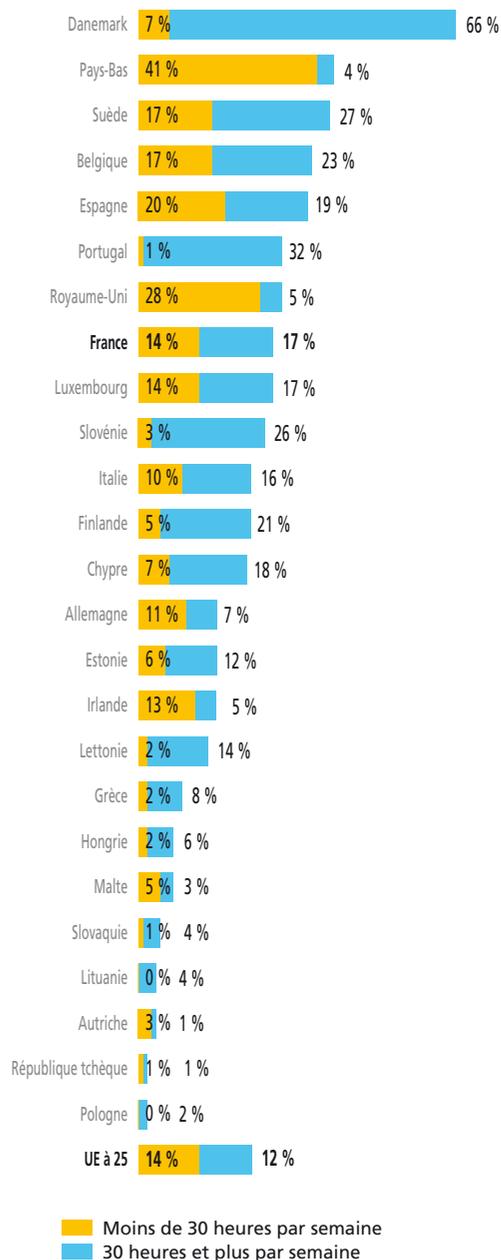
Lecture: en France en 2005, les femmes consacrent par semaine en moyenne 18,1 heures de plus que les hommes au travail domestique et 4,3 heures de moins au travail rémunéré. Leur temps contraint total est de 13,8 heures supérieur à celui des hommes.

Champ: personnes en emploi pendant la semaine de référence.

Définition: le temps domestique correspond aux activités domestiques et familiales.

Source: Eurostat, EWCS 2005.

95 Proportion des enfants de moins de 3 ans pris en charge, 2006



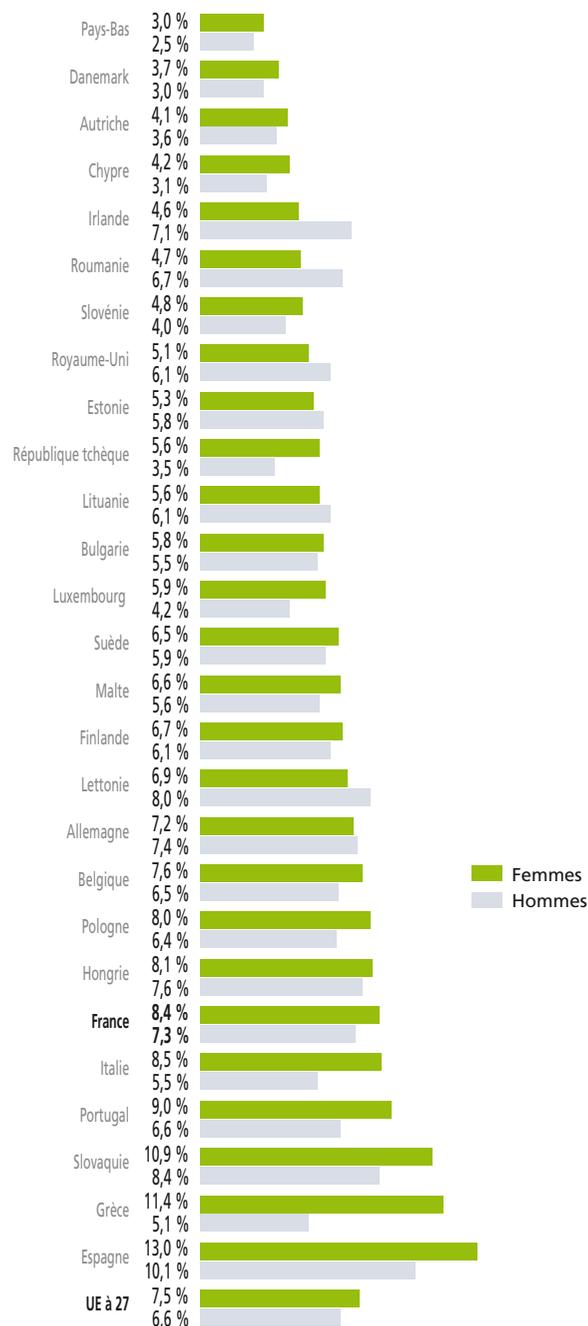
Lecture: en France, 31 % des enfants de moins de trois ans sont pris en charge, 14 % moins de 30 heures et 17 % 30 heures et plus par semaine.

Définition: structures formelles: maternelles ou équivalents, garderies, aides familiales, crèches.

France: les enfants accueillis chez les assistantes maternelles directement payées par les parents, sans structures intermédiaires, ne sont pas inclus dans le tableau.

Source: Eurostat, EU SILC survey 2006.

96 Taux de chômage dans l'Union européenne, 2008

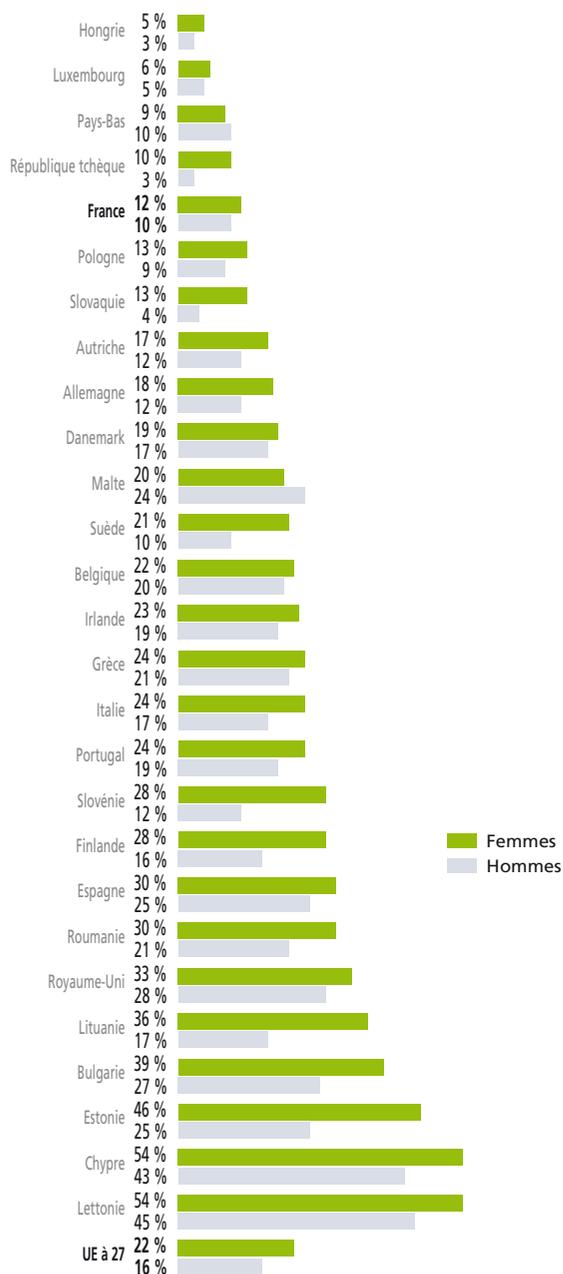


Lecture: en France, 8,4 % des femmes et 7,3 % des hommes de 15 à 64 ans sont au chômage en 2008. Champ: personnes de 15 à 64 ans vivant dans les ménages privés.

Source: Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, base de données.

97

Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux par sexe pour les plus de 65 ans, 2008



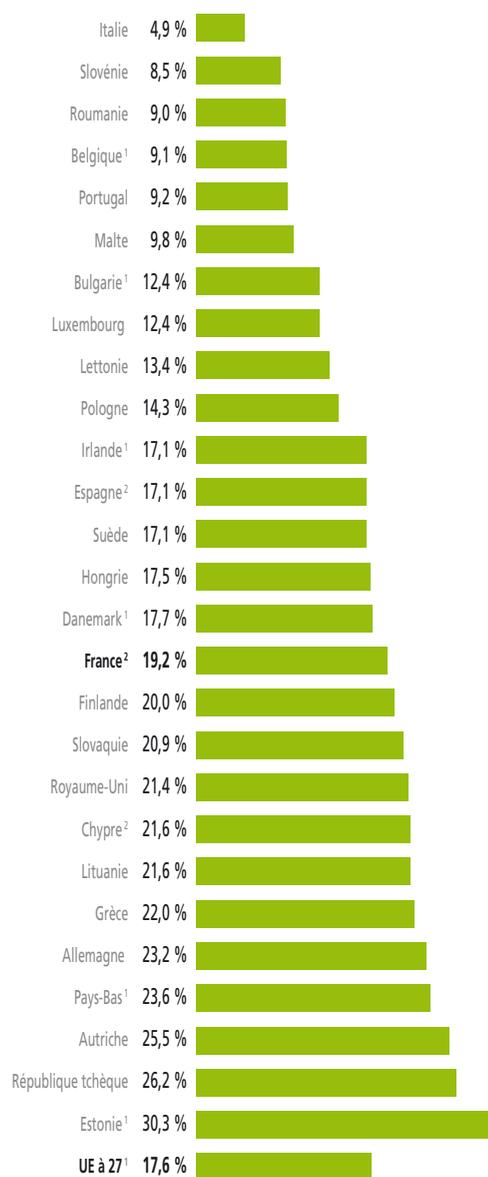
Lecture: en 2008, en France, 12 % des jeunes et 10 % des hommes de plus de 65 ans se trouvent en dessous du seuil de pauvreté.

Définition: proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux). Les retraites et pensions de survivant sont comptées comme des revenus avant transferts et non comme des transferts sociaux.

Source: Eurostat.

98

Écart de rémunération non ajusté entre femmes et hommes, 2008



1/ Chiffres 2007.

2/ Données provisoires.

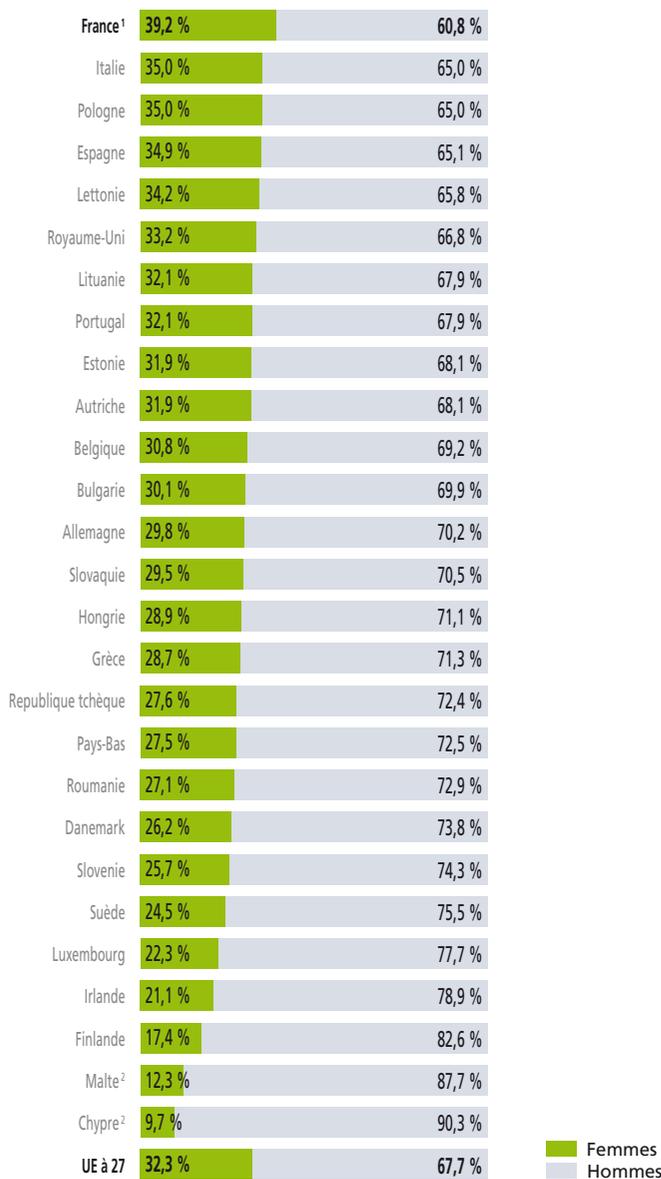
Lecture: en France, les femmes gagnent en moyenne 19,2 % de moins que les hommes.

Champ: la population comprend tous les salariés des entreprises, occupant 10 salariés et plus, de l'agrégat C à O (sans L) de la NACE Rev. 1.1.

Définition: l'écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes représente la différence entre l'écart de rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés et des femmes salariées en pourcentage de la rémunération des hommes salariés.

Source: Eurostat, enquête sur la structure des salaires depuis 2006, données harmonisées.

99 Part des femmes et des hommes parmi les cadres de direction et dirigeants d'entreprises privées, 2007



1/ Les chiffres excluent les directeurs et P.-D.G. pour lesquels les données ne sont pas disponibles.

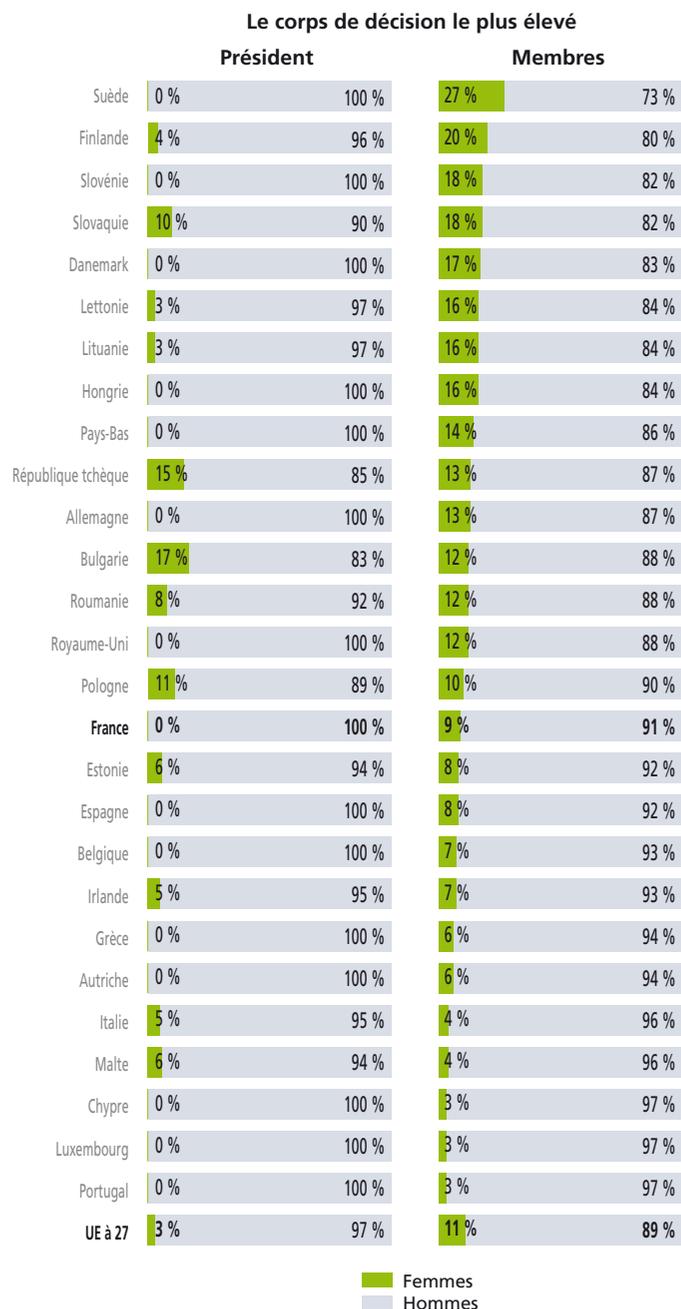
2/ En raison de la petite taille de l'échantillon, les données manquent de fiabilité.

Lecture: en France, en 2007, les femmes représentent 39,2 % des cadres de direction et dirigeants d'entreprises privées.

Champ: la population concernée correspond aux catégories 121 et 13 de la nomenclature Isco « Dirigeant et cadre de direction d'entreprise privée de plus de 10 salariés » et « Dirigeant et gérant de petite entreprise ».

Source: Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

100 Prise de décision dans les plus importantes entreprises cotées publiquement, 2008



Lecture: en France, en 2008, il n'y a aucune présidente et 9 % des membres dans le corps de décision le plus élevé sont des femmes dans les plus grandes entreprises cotées publiquement.

Source: Commission européenne, DG EMPL, base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision. Données rassemblées entre le 15/09/2008 et le 31/10/2008.

Directrice de la publication : Élisabeth Tomé-Gertheinrichs, Chef du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes – Direction générale de la cohésion sociale

Cet ouvrage a été réalisé par le SDFEFH : Jacqueline Gottely-Fayet, avec la collaboration de Gérane Le Quentrec

Responsable d'édition (Dicom) : Philippe Brulin

Maquette et réalisation : Parimage

Cet ouvrage a bénéficié du concours de l'Insee et des services statistiques des ministères concernés, qui ont mis les données à la disposition du SDFEFH.

Les remerciements du SDFEFH s'adressent à l'ensemble des contributeurs :

Capitalcom : Anne Carmier

Céreq : Christine Fournier

Dares : Élisabeth Algava, Laure Omalek, Corinne Rouxel, Valérie Ulrich

Direction générale du Travail : Gwenaëlle Boisard, Marie-Claire Dulau

Drees : Alexandre Deloffre, Sandrine Mathern, Catherine Mermilliod, Emmanuelle Nauze-Fichet, Isabelle Robert-Bobée, Annick Vilain, Amandine Weber

Ined : Armelle Andro, Michel Bozon, Ariane Pailhé, Arnaud Régnier-Loilier

Inhes, OND : Cyril Rizk, Christophe Soullez

Inpes : Arnaud Gautier

Insee : Valérie Albouy, Alice Mainguené, Monique Méron, Sophie Ponthieux

Inserm : Nathalie Bajos, Caroline Laborde

InVS : Françoise Cazein

Ministère de la Culture et de la Communication : Olivier Donnat

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales : Brigitte Hazart

Ministère de la Justice : Odile Timbart

Ministère de la Santé et des Sports, Direction des sports : Muriel Faure

Mission de l'analyse stratégique, des synthèses et de la prospective : Sylvia Jacob

Psytel : Marc Nectoux

Université Paris 1, laboratoire Matisse : Muriel Tabariés

Pour leur participation, leur relecture attentive et leurs remarques, l'auteure tient à remercier particulièrement :

Anne Belheur, Amandine Berton-Schmitt, Claudine Brocard, Martine Buffier-Morel, Michèle Cabau, Anne Correze, Myriam Decornoy, Sophie Del-Corso, Céline Gineste-Van Haaren, Laure Gonnet, Émilie Heyraud, Alain Kurkdjian, Catherine Laret-Bedel, Rose-Marie Lubet-Moncla, Agnès de Maulmont, Florence Roche-Pinteaux, Émilie Rodriguez-Damian, Martine Salgon, Geneviève Zdrojewski

Publication du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, secrétariat d'État chargé de la Famille et de la Solidarité

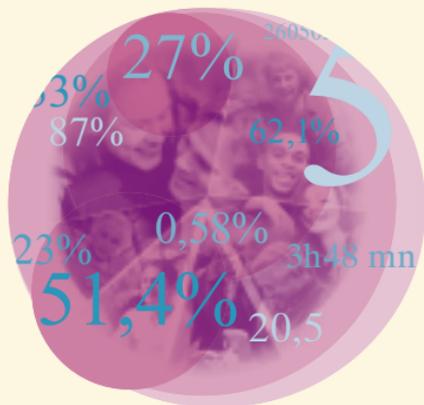
Réalisée par la Direction générale de la cohésion sociale

Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Cette brochure est disponible en ligne sur le site :

www.femmes-egalite.gouv.fr



CHIFFRES-CLÉS 2009

de l'égalité entre les femmes et les hommes

Incontestablement, le demi-siècle passé est marqué par une transformation sans précédent des rapports entre les hommes et les femmes, en faveur de ces dernières. De grandes avancées, tels la maîtrise de la fécondité, le droit de disposer de son corps, le développement de la scolarisation et l'accès élargi au marché du travail attestent des progrès accomplis. Cependant, ces avancées sont inégales selon les domaines et le piétinement parfois constaté amène à nuancer le propos. Malgré un arsenal législatif imposant et une indéniable évolution de la société civile face à cette question, l'égalité de fait n'est pas encore réalisée partout.

Le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes propose, dans cette 9^e édition des *Chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes*, un bilan de la situation des femmes et des hommes en France, dans les principaux domaines que sont la parité et l'accès des femmes aux responsabilités, l'égalité professionnelle, l'accès aux droits et le respect de la dignité de la personne, l'articulation des temps de vie. Une dernière partie permet de situer, avec dix indicateurs, la place de la France en Europe.

Cette brochure a été réalisée sur la base des informations émanant de l'Insee et de l'ensemble des services publics producteurs de statistiques.